This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SE TAIRE
ET FAIRE

AC
23
.F88
1796

ŒUVRES
COMPLÈTES
DE FRÉRET.
TOME HUITIEME.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE FRÉRET,

Secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

ÉDITION augmentée de plusieurs ouvrages inédits, et rédigée par feu M. DE SEPTCHÊNES.

CHRONOLOGIE DE NEWTON.

TOME II.

A PARIS,

Chez { DANDRÉ, Libraire, rue du Cimetière S. André-des-Arts, n°. 15;
OBRÉ, rue S. Denis, n°. 20.

AN IV. (1796.)

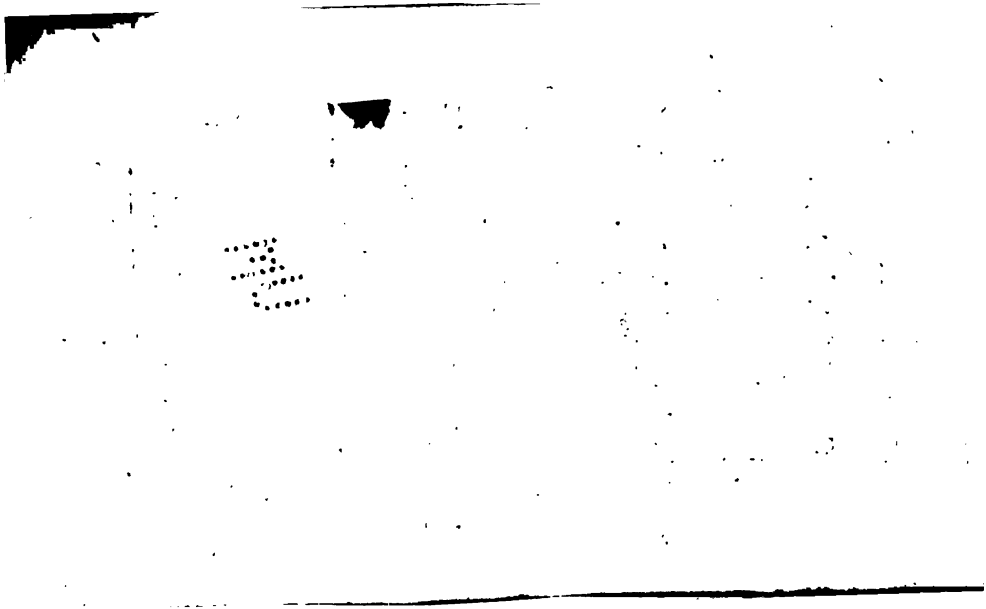

K 3 m 20 (118

SUITE
DES NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LE SYSTÊME CHRONOLOGIQUE DE M. NEWTON.

§. IV.

Descendans de Téménus en Macédoine.

Nous avons dans Hérodote [a] la suite des rois de Macédoine de la famille des Héraclides, détaillée depuis Perdiccas,

[a] Hérod. VIII. 137.

428453

fondateur de ce royaume, jusques à Alexandre, le septieme de ces rois, qui régnoit en 480, lors de la bataille des Thermopyles. [b] Thucydide y ajoute les deux suivans, et nomme le roi Archélaüs, qui étoit le neuvieme depuis Perdiccas. Ce Perdiccas descendoit de Téménus, selon le témoignage formel d'Hérodote.

[c] L'historien Satyrus, dans un ouvrage sur les généalogies des familles illustres d'Alexandrie en Egypte, a donné celle de Perdiccas, parce qu'Arsinoé, femme de Lagus et mere du premier Ptolomée, en descendoit. Dans cette généalogie Perdiccas est le dixieme depuis Téménus, l'un des chefs des Héraclides; et par conséquent, Alexandre, septieme roi de Macédoine, et sixieme descendant de Perdiccas, étoit le seizieme après Téménus.

[d] La généalogie tirée de Satyrus est

[b] Thucyd II. 168.
[c] Theophyl. ad Autholic. lib. II. pag. 67. édit. Oxon.
[d] Syncell. pag. 262.

la même que celle que Syncelle rapporte, d'après Diodore de Sicile, comme étant tirée de l'histoire grecque de Théopompe. Diodore ajoute que la plupart des écrivains étoient d'accord sur cet article. En effet, on ne voit point de variété sur le nombre des générations, quoiqu'il y en ait quelqu'une, mais légere, sur la durée des regnes. [e] Théopompe, contemporain de Philippe, et l'un des plus célébres disciples d'Isocrate, passoit pour un écrivain véridique, qui même n'avoit rien épargné pour ramasser à grand frais les mémoires dont il avoit besoin pour son histoire.

Du temps d'Hérodote et de Thucydide on ne commençoit la suite des rois de Macédoine qu'à Perdiccas, mais au temps de Théopompe on la commençoit à Caranus, bisayeul de Perdiccas; ce qui est indifférent pour

[e] Dionys. Halic. Ep. ad Pompeium. Athen. lib. III. vide Voss. de hist. græc. pag. 50.

le nombre des générations de ces rois, comme je l'ai dit.

[f] Ce Caranus, fils d'Aristomidas et frere de Phidon, souverain d'Argos, et le septieme, ou selon d'autres, le dixieme * depuis Téménus, ne pouvant se résoudre à mener une vie privée, résolut d'aller chercher un établissement dans le pays d'où les Héraclides étoient venus dans le Péloponèse. Ayant ramassé une troupe d'aventuriers, il passa dans l'ancienne patrie des Doriens. [g] Il apprit là qu'un prince de la nation des Orestes, peuples de la haute Macédoine, avoit la guerre contre un peuple voisin; on donnoit ce nom à la partie méridionale de la Macédoine, dans laquelle se trouve le sommet du Pinde et de l'Olympe, où les fleuves Drilon, Panyasus et Aliacmon prennent leurs sources. C'étoit le canton habité

[f] Diod. ap. Syncell. p. 162.

* Examinerai dans l'article suivant la source de cette différence.

[g] Syncell. p. 198.

par les *Elymiens*, les *Pélagons*, les Lynçestes et les Orestes.

Diodore dit que Caranus obtint pour récompense des services qu'il avoit rendus dans cette guerre, une partie du pays conquis: il le nomme celui des *Eordans*; * et il ajoute qu'il y bâtit une ville sur laquelle il régna. [b] Hérodote ne parle point de l'histoire des ancêtres de Perdiccas. Il étoit, dit-il, le plus jeune de trois freres descendus de Téménus, qui avoient passé d'abord dans l'Illyrie, et de-là dans la Macédoine supérieure, où ils se mirent au service du roi de *Lebœea*. Ce prince leur confia d'abord la garde de ses troupeaux et de ses haras; sur quoi Hérodote remarque que c'étoit alors ce qui faisoit la seule richesse des rois comme des particuliers, apparemment pour montrer

* Les *Eordans* sont placés par Hérodote et par Thucydide près de l'Emathie, ou de la Macédoine proprement dite.

[b] Hérodot. VIII. 137.

que l'emploi des Téménides (c'est ainsi qu'il les nomme) n'avoit rien de bas.

Les trois freres étoient devenus suspects au roi de Lébée, il les congédia et voulut même les faire périr. Mais ayant échappé aux troupes qu'il avoit envoyées, ils passerent dans l'Emathie, où ils bâtirent une ville au pied du mont *Bermius*; c'est la ville d'AEgea où étoit la sépulture des anciens rois, à 80 stades au midi de celle de Berrhée. [i] Ils donnerent à l'Emathie le nom de Macédoine, de celui de *Macednus*, que portoit un canton de la Doride, voisin du pays des Dryopes, où leurs ancêtres avoient habité avant que de passer dans le Péloponèse.

[k] Le récit d'Hérodote, loin d'être contraire à celui de Théopompe, suppose la vérité des détails qu'il nous apprend; savoir, que ces Téménides avoient avec eux une troupe d'aventu-

[i] Strabon. épitom. lib. VII. pag. 1256. adde. Ptolem. Diod. XIX. pag. 699. Excerpt. Vales. p. 266.

[k] Herod. I. 56.

fiers Grecs. Car une ville et une royauté supposent des habitans pour la peupler, et des sujets à qui commander.

Le regne de Perdiccas fut de 48 ans, lesquels joints à ceux de ses six successeurs avant Alexandre, font 210 ans; lesquels ajoutés à l'an 497 dans lequel il a commencé de régner, comme le montre M. Dodwel, donnent l'an 707 pour le commencement de Perdiccas. [l] Solin le met un peu plus tard et en 692 : mais les termes de *rex primum nominatus* montrent qu'il veut marquer le temps auquel Perdiccas prit le diadême, quinze ans après son premier établissement dans l'Emathie et à Berrhée. La suite des regnes de ses trois prédécesseurs, dans Diodore, donne 123 ans, [m] Eusebe n'en compte que 78; ce qui met l'époque de Caranus en 830,, au plus haut; en 815, si l'on suit Solin et Diodore ; en 770, en

[l] Annal. Thucyd. pag. 92.
[m] Syncell. p. 262. Euseb. Chronic. §. 812.

joignant Solin à Eusebe. Mais ces dates sont peu sûres, la durée des regnes n'étant connue que depuis Perdiccas. Au temps d'Hérodote et de Thucydide, il étoit regardé comme le premier roi de Macédoine.

La généalogie des Téménides de Macédoine, comme les nomme Hérodote, étoit très-connue au temps de la guerre du péloponèse; parce que s'étant présentés pour combattre aux jeux Olympiques, on voulut les en exclure, sous prétexte qu'étant Macédoniens, c'est-à-dire Barbares ou étrangers, ils ne faisoient point partie du corps des Hellénes, pour lesquels seuls ces jeux étoient établis, et au nombre desquels les Macédoniens n'étoient pas compris, ayant été regardés jusqu'au temps d'Homere, comme un mélange de Thrace et de Péoniens.

Les rois de Macédoine furent obligés de prouver qu'ils étoient d'origine Grecque, comme descendus de Té-

ménus. Ils produisirent leurs titres devant les Hellanodiques, qui décidèrent en leur faveur. " Hérodote qui parle de ce fait en deux endroits différens, et qui rapporte beaucoup de choses des Macédoniens, ajoute, qu'il sait que la décision des Hellanodiques étoit conforme à la vérité. ° On voit par-là que la généalogie de ces princes étoit fondée sur des titres, qui n'avoient été reçus qu'après avoir été examinés par un tribunal, que son équité avoit rendu célèbre.

P Archélaüs, petit-fils d'Alexandre et neuvieme roi de Macédoine, mort l'an 400 avant l'ère chrétienne, avoit acquis l'affection des gens de lettres de son temps. ⁹ Il les attiroit dans ses états et leur y procuroit un séjour agréable. ʳ Les poëtes Euripide et

n Herod. V. 22. IX. 44.
o V. 18. 22. VII. 137. VIII. 130. IX. 44. &c.
p Diod. Olymp. V.
q Ælian. Var. hist. lib. XIII. 4.
r Dodwell. annal. Thucyd. page 30.

Agathon y allerent chercher une retraite ; [1] et Aristophane en parlant de ce voyage du poëte Agathon, dit qu'il étoit allé aux festins des bienheureux. Socrate résista aux sollicitations que ce Prince lui fit de venir chercher à sa cour un asyle contre les persécutions de ses ennemis.

Thucydide fait un assez grand éloge de ce prince : il dit que l'éclat de son regne surpassoit tout ce qu'avoient fait les huit rois ses prédécesseurs ; qu'il avoit le premier réglé la discipline militaire, fortifié ses places frontieres, et ouvert le commerce entre ses différentes provinces, par les soins qu'il avoit pris de construire des chemins publics, et d'assurer leur entretien pour l'avenir. Ce qui montre que son goût pour les lettres n'étoit pas l'effet d'une vaine curiosité, et qu'il étoit persuadé, qu'en attirant dans son pays les savans

[1] Schol. Ariſtoph. Ran. act. I. Sec. 2. Cette piece eſt de l'an 405 Olym. 93. troiſieme année ſelon le Sch.

de la Grece, il procuroit un avantage réel à ses sujets. Ses vues étoient justes, et les Macédoniens recueillirent sous Philippe, c'est-à-dire, à la génération qui suivit le regne d'Archélaüs, le fruit des soins qu'il s'étoit donnés pour les retirer de cet état de demi-barbarie, dans lequel ils avoient vécu jusqu'alors, et qui les avoit empêchés de profiter des avantages qu'ils avoient sur les autres peuples de la Grece.

Hérodote alla finir ses jours dans la Macédoine, et mourut à Pella. Il avoit 53 ans en 430, au commencement de la guerre du Péloponèse ; il parle de plusieurs événemens de cette guerre. Ainsi il doit avoir écrit pendant le regne d'Archélaüs, qui fut associé par son pere Perdiccas ; et il avoit eu le moyen de s'instruire exactement de l'histoire de Macédoine. Hérodote banni d'Halicarnasse, comme je l'ai observé, avoit

[1] Suid. Herod.

[2] Herod. IX. 72.

générations. La durée des regnes marquée dans les différens canons chronologiques, depuis Caranus jusqu'au commencement d'Alexandre, en 336, est de 424, 436, 455 et 476, selon les différens calculs dont la variété roule sur les regnes antérieurs à Perdiccas, lesquels sont très-incertains. Mais malgré ces variétés la durée de ces regnes est moindre que celle des générations, qui est indubitable, et qui donne 533 ans à l'intervalle qui est entre la naissance de Caranus et celle d'Alexandre, suivant la durée des générations.

Par cette durée la naissance de Caranus tombera à l'an 889; et par la durée des regnes, son commencement dans la haute Macédoine sera des années 812, 791, 772 ou 760. Velleius le place vers l'an 818, à-peu-près comme Eusèbe : Syncelle en 801. Mais il n'y a pas grand fonds à faire sur la date du regne de Caranus, non plus que

sur son regne en Illyrie. La véritable époque est celle du couronnement de son arriere petit-fils Perdiccas, que Solin met en 692, quoique son passage dans l'Emathie, la fondation d'AEgéa et le commencement de son indépendance, soient de l'an 707, comme le prouve M. Dodwel. Le nombre des générations, continué depuis Perdiccas jusques à Alexandre, ne donne que l'an 689 pour la naissance de Perdiccas: mais il faut observer que Philippe, pere d'Alexandre, Amyntas, son ayeul, et Philippe, surnommé *Tharraléos*, son bisayeul, étoient tous trois les plus jeunes d'un assez grand nombre d'enfans; ensorte que ces trois générations ne se doivent pas évaluer, comme s'ils avoient été les aînés, à cent ans, mais à cent trente ans, ou même à 140. Par-là Perdiccas aura eu 22 ans en 707, lorsqu'il passa dans l'Emathie. Hérodote dit qu'il étoit encore très-jeune. La supposition que je fais est

fondée; et quand même elle ne le seroit pas, lorsque les hypotheses peuvent servir à lever les contradictions, et à répandre quelque lumiere sur des endroits obscurs que l'on ne peut expliquer, ou concilier autrement, c'est alors qu'il faut les admettre; et non lorsqu'elles ne servent qu'à augmenter les difficultés.

M. Newton place le commencement de Caranus, en 596, et 240 ans avant celui d'Alexandre : ce qui donne dix ans seulement à chacun des 23 regnes précédens, et quinze à chacune des générations; c'est-à-dire une durée non-seulement moindre que celle qu'il leur donne par-tout ailleurs, mais encore que celle qu'il assigne aux regnes, plus courts, selon lui, que les générations de près de moitié. C'est toujours le même calcul, partant de même principe, et par conséquent à-peu-près la même quantité dans le changement qu'il fait à l'ancienne chronologie; on me l'entendra souvent répéter.

§ V.

Epoque de Phidon, roi d'Argos.

J'ai promis de rendre raison dans un article séparé, de la variété qui se trouve dans le nombre des générations antérieures à Caranus. Dans la suite donnée par Satyrus, il est le onzieme depuis Hercule, et le septieme depuis Téménus. Dans la suite que Syncelle[y] rapporte d'après Diodore, il est selon les uns le dixieme depuis Hercule, et le sixieme depuis Téménus; mais selon une autre tradition, il est le douzieme depuis Hercule, et le huitieme depuis Téménus. Enfin, selon Velleius, il est le seizieme depuis Hercule, et par conséquent le onzieme depuis Téménus.

J'observerai d'abord qu'en général, il semble bien plus naturel que les copistes ayent oublié quelques dégrés, en écrivant une suite de générations

[y] Syncel. p. 252.

composée de noms détachés, et qui n'ont aucune liaison historique; qu'il ne le seroit de penser qu'ils ont ajouté des degrés de leur chef. Ainsi supposant que ces variétés sont venues originairement des copistes, le préjugé, toutes choses égales d'ailleurs, sera toujours pour les plus longues généalogies. Velleius marque précisément le nombre des générations, et ce nombre donne exactement la même date pour la naissance d'Hercule, que celle qui est établie par Hérodote, dont Velleius ne suivoit cependant point la chronologie.

Mais ce n'est pas dans l'inexactitude des copistes que la variété dont il s'agit avoit sa source. Elle venoit d'une autre cause. La famille de Caranus, établie hors de la Grece, dans l'Illyrie et dans la Macédoine, avoit été comme oubliée. On savoit seulement qu'il avoit été frere d'un roi d'Argos, descendu de Téménus et nommé *Phidon*. Mais comme le

temps de ce roi d'Argos étoit sujet à plusieurs difficultés, l'époque de Caranus devenoit très-peu constante.

M. Newton a répandu par son calcul abrégé de nouvelles ténébres, sur une chose déjà très-obcure; puisque l'on ne peut placer, dans l'intervalle que nous donne sa chronologie, le nombre des générations marquées dans les anciens, et qu'il faut entasser les événemens et les révolutions, sans leur donner le temps qui leur est nécessaire pour se préparer et pour s'accomplir.

Nous trouvons dans l'antiquité plusieurs époques différentes du roi d'Argos, nommé Phidon. Mais comme ces diverses époques sont accompagnées de quelques différences considérables, soit pour le caractere, soit pour les actions du prince, ainsi nommé dans l'histoire; il est, ce me semble, clair qu'il faut reconnoître plusieurs hommes de ce même nom dans la famille de Téménus, lesquels auront vécu dans

des temps différens. Rien n'est plus ordinaire que de voir des noms répétés dans la même famille. Les peres aiment à voir le nom de leurs ancêtres portés par leurs enfans.

[z] Thomas Lydiat, savant anglais, qui a beaucoup travaillé sur la chronologie, et qui a eu sur cette matiere des disputes très-vives avec Scaliger, avoit déjà reconnu et prouvé en partie la nécessité de distinguer deux différens Phidons.

[a] L'auteur de la chronique de Paros marque, en termes formels, que *phidon le onzieme*, depuis Hercule, établit des monnoies, et régla les poids et les mesures à Argos, 631 ans avant le temps auquel il écrivoit : ce qui donne l'an 894 avant l'ère chrétienne, et le temps du rétablissement des jeux Olympiques par Iphitus, et par Lycurgue.

z Lydiat. not. ad Chron. Par. not. chronolog. p. 41; adde Palmer. not. ad Strab. VIII. p. 358.

a Epoch. 31.

Ce fut dans l'isle d'Egine qu'il établit les fabriques de monnoies : cette isle abandonnée comme on l'a vu, par Phiéüs, fils d'Ajax, avoit été occupée par les Argiens, à cause des avantages de sa situation pour le commerce; car le terrein en étoit très-stérile. [b] Ces anciennes monnoies de Phidon étoient demeurées en usage pour le commerce; elles étoient les plus fortes de toutes celles que l'on connoît après les monnoies d'Alexandrie. Le talent attique étoit divisé en 6000 drachmes : le talent de la monnoie d'Egine en contenoit 10000; et le talent Alexandrin 12000. Le talent Euboïque valoit 7200 de ces mêmes drachmes. [c] Le savant Edouard Bernard [c] fixe le poids de la drachme attique à 66 grains anglois; d'où il paroît que l'on en tailloit un peu plus de 57 au marc de france. La drachme d'Egine pesoit, selon le même, 112

[b] Ephorus. ap. Strabon. VIII. 376.

[c] Ed. Bernard. de Ponder. & mensur. page 169, 170 & 174.

grains, et on en auroit taillé plus de trente-trois à notre marc.

Les réglemens de Phidon le rendirent célebre; il fut mis au rang des législateurs recommandables par leur équité, et par des établissemens dont l'utilité regarde la societé en général. [d]

On trouve un second roi d'Argos, nommé aussi Phidon, mais qui a vécu 145 ans après le premier. Il étoit très-différent du premier; c'étoit un prince extrêmement ambitieux, qui non content de régner sur la ville et sur le territoire d'Argos, [e] suivant le partage fait entre les Héraclides après la conquête, entreprit d'assujettir tout le Péloponèse, et prétendit se faire reconnoître pour chef de tous les Héraclides. Il avoit réuni au royaume d'Argos tout ce qui en avoit été démembré par les différens partages, entre les descendans de Téménus. Il

[d] Aristot. politic. II. 6. page 321.

[e] Strab. VIII. 358.

entreprit aussi de faire recevoir dans tout le Péloponèse les monnoies, les poids et les mesures, établis à Argos par l'ancien Phidon. Il dépouilla ceux d'Elis, du droit de présider aux jeux Olympiques et de juger les contestations qui y survenoient; il avoit été appellé, par ceux de Pise, ennemis des peuples d'Elide, et avec leur secours il vint à bout de présider aux jeux.

Mais cette entreprise n'eut aucune suite et les choses furent rétablies à l'Olympiade suivante. Il y avoit trois Olympiades auxquelles ceux d'Elis n'avoient pas présidé, et que l'on regardoit par cette raison comme des *Olympiades vicieuses* : celle de Phidon étoit nommée à cause de cela *Anolympias*. f Pausanias nous apprend que cette Olympiade étoit la huitieme depuis Corébus. Cette Olympiade a été célebrée l'an 749 avant l'ère chrétienne, 145 ans

f VI. page 509.

après l'ancien Phidon, inventeur des monnoies dans la Grece.

[g] Strabon dit qu'il étoit le dixieme depuis Téménus; et les traducteurs latins ne faisant point attention à la différence des temps, ont cru qu'il falloit changer le nom de *Téménus* en celui d'*Hercule*, ne songeant pas que dans la chronologie des anciens, même dans celle d'Eratosthène, un homme qui vivoit en 745 devoit être à plus de dix générations depuis Hercule. Le Phidon, tyran d'Argos et usurpateur de la présidence aux jeux Olympiques, étoit, selon Strabon, le quatorzieme depuis Hercule. Des deux autres Olympiades fausses, ou dans lesquelles ceux d'Elis n'avoient pas présidé, l'une est la 34e. ou celle de l'an 643, dans laquelle Pantaléon, tyran de Pise, s'empara de la présidence : ce qui excita une guerre qui causa enfin la ruine entiere de la ville

g Lib. VIII. page 358.

de

de Pise. L'autre est de l'an 359, et ne peut convenir au temps de Phidon. Ces trois Olympiades étoient marquées avec soin dans les archives d'Olympie; le nom d'*Anolympiades* qu'on leur donnoit ne permettoit pas qu'on les pût confondre avec aucune des Olympiades légitimes ou régulieres. Ainsi le temps du second Phidon ne peut jamais être douteux. M. Newton qui ne reconnoît qu'un seul Phidon, inventeur de la monnoie et instituteur des réglemens sur les poids et sur les mesures dans la Grece, le place en 596, c'est-à-dire environ 150 ans après celui de Strabon et de Pausanias, et par conséquent vers la 45e. Olympiade, ensorte qu'il faudra supposer une erreur de 37 Olympiades dans les registres d'Olympie, où ces Olympiades étoient marquées avec soin depuis Corébus. Une pareille supposition demande d'être prouvée autrement que par des assertions, ou par des raisonnements vagues

sur quelques embarras qui se trouvent dans la chronologie ancienne, et qui n'ont point d'application à l'Olympiade irréguliere de Phidon.

Le temps auquel M. Newton place Phidon peut convenir à celui dont parle Hérodote, et qu'il fait pere d'un Léocede [b], qui se présenta avec ce qu'il y avoit de plus illustre dans la Grece, pour épouser Agariste, fille de Clisthène, tyran de Sicyone. Il est vrai que l'on pourroit soupçonner qu'Hérodote ne faisoit pas Léocede fils de Phidon, mais seulement un de ses descendans, et que le mot de *παις fils*, a été mis pour celui de *descendant*. Sans cela on ne peut le justifier d'un anachronisme grossier, comme je vais le montrer. Hérodote, dans cet endroit, ne se propose pas de nommer les peres de ceux dont il parle, mais de les faire connoître par quelque personnage célébre de leur famille. C'est pour cela que l'on en voit

[b] Lib. VI. §. 127.

un dont Hérodote nomme seulement le frere, qui étoit un homme d'une force extraordinaire.

Il semble même que Pausanias avoit entendu le passage d'Hérodote dans le sens que je propose, car il applique au Phidon de la huitieme olympiade, ce que le texte de cet historien, tel que nous l'avons aujourd'hui, dit du *pere* de Léocede. Cependant il y a une différence de 150 ans, entre le temps dans lequel ils ont vécu; et Pausanias, savant comme il étoit dans l'ancienne histoire, n'auroit pas passé sur un pareil anachronisme, sans le remarquer dans un ouvrage écrit pour éclaircir cette ancienne histoire.

Hérodote lui-même fournira les preuves de cet anachronisme, puisque le détail de sa narration fixera à peu-près le temps du mariage d'Agariste, fille de Clisthène.

Clisthène, tyran de Sicyone, étoit se-

lon Hérodote [i], fils d'Aristonyme, petit-fils de Myron que Pausanias [k] nomme Pyrron, et arrierre petit-fils d'Andréüs [l]. Il descendoit, selon Aristote, d'Orthagoras, lequel s'étoit emparé de la souveraine puissance, et avoit fondé une tyrannie, laquelle passa à ses enfans et dura cent ans entiers. C'étoit, selon Aristote, celle qui avoit eu la plus longue durée. La douceur du gouvernement de ces princes en fit la sûreté, et ils conserverent assez long-temps, par comparaison aux autres tyrans de la Grece, le pouvoir qu'ils avoient usurpé; il cessa après la mort de Clisthène qui semble n'avoir laissé qu'une fille. Mais les réglemens qu'il avoit faits dans le gouvernement politique et dans l'ordre des sacrifices, à Sicyone, subsisterent encore quelque temps après lui, et ne furent changés que 60 ans après sa mort [m].

i Hérod. VI. 126.
k Paus. II. 129.
l politic. V. 12.
m Hérod. V. 67. 68.

[a] Ce Clisthène ne se voyant qu'une fille, et voulant choisir un gendre capable de soutenir l'éclat de sa maison, fit publier dans l'assemblée des jeux olympiques où il venoit de remporter le prix à la course des chars, que ceux qui se croiroient dignes de son alliance, vinssent à trois mois de-là se présenter à sa cour, et qu'après les avoir examinés pendant un an, il en choisiroit un. Il y en eut treize qui se présenterent, dont les trois plus considérables étoient 1.° Léocede, d'Argos, fils ou descendant de Phidon, tyran de cette ville, qui avoit usurpé la présidence des jeux olympiques, qui avoit établi les mesures dans le Péloponèse, et qui s'étoit montré le plus entreprenant et le plus injuste de tous les Grecs. 2.° Hippoclide, fils de Tisander, Athénien; mais dont Hérodote ne nomme point la famille. Il doit être différent de cet Hippoclide que l'on trouve dans la généalogie de

[a] Hérod. VI. 127.

Miltiade, qui fut archonte dans la cinquante-troisieme olympiade, l'an 566, car celui-ci étoit fils d'un Miltiade et non d'un Tisander, comme celui d'Hérodote; à moins que l'on ne supposât que dans la généalogie de Marcellin, il y eût une génération oubliée après Miltiade. a On trouve un Miltiade, archonte en 661, c'est-à-dire 104 ans avant Hippoclide, et il pouvoit y avoir eu entre-eux une génération oubliée par le copiste, parce que le nom de *Tisander* se trouvoit déjà plus haut. Mais ce n'est là qu'une conjecture sur laquelle je ne voudrois pas trop appuyer.

Le troisieme des prétendans célébres étoit aussi athénien. C'étoit Mégaclès, fils d'Alcméon, descendu de Codrus, dernier roi d'Athenes de la famille de Nestor, et par conséquent d'une naissance illustre. Les grandes richesses que son pere Alcméon, fils d'un autre Mégaclès, avoit acquises par les libéra-

a Vid. sup. sect. 3. §. 3.

lités d'un roi de Lydie avoient servi à donner un grand éclat à cette maison.

Clisthène garda ces prétendans à sa cour pendant une année entiere. Son goût le portoit à préférer Hippoclide, dont les agrémens personnels étoient soutenus par de grands biens, et par la considération que lui acquéroit son alliance avec les Cypsélides desquels il descendoit. Mais enfin le jour de la décision étant arrivé, Clisthène, qui vouloit éprouver le caractere de ces prétendans dans toutes les situations, leur donna un grand repas, dans lequel il les excita lui-même à boire et à se livrer sans réserve à la joie. Là, Hippoclide, cédant à la vanité qui détruit si souvent l'effet des agrémens personnels, voulut montrer toute son adresse en présence de ses rivaux : il se mit à danser et le fit d'une maniere si indécente, que Clisthène qui avoit souffert ses premieres extravagances, ne put plus se contenir, et le congédia en lui

disant : *fils de Tisandre tu as dansé ton mariage*; à quoi celui-ci répondit, en achevant de développer la fatuité de son caractere : *Hippoclide s'en soucie fort peu.* Réponse qui passa depuis en proverbe dans la Gréce.

Clisthène se détermina en faveur de Mégaclès, fils d'Alcméon : il lui donna sa fille avec l'assurance de ses biens; et pour consoler en quelque façon les douze autres prétendans, il leur donna à chacun un talent d'argent. Ces douze talens feroient aujourd'hui plus de 1280 marcs, ou plus de soixante et quatre mille livres de notre monnoie actuelle : somme prodigieuse dans un temps où le prix d'un bœuf étoit de cinq dragmes, ou de la douze-centieme partie du talent. Cette dépense faite par le tyran de Sicyone, pour le mariage de sa fille Agariste, prouve, ce me semble, qu'elle devoit être son héritiere; aussi, Hérodote parle-t-il de ce mariage, comme de la principale

cause de la richesse des Alcméonides.

Le temps de ce mariage peut être déterminé; 1°. par le temps où Clisthène lui-même a vécu; 2°. par celui des amans de sa fille; 3°. par la postérité qui sortit d'Agariste et de Mégaclès son époux.

Prenons successivement ces trois routes différentes : on les verra nous conduire également au même point; c'est-à-dire à la détermination de l'époque que nous cherchons.

Hérodote dit que Clisthène et Alcméon avoient été vainqueurs à la course des chars à Olympie : ce qui prouve seulement qu'ils sont postérieurs à la vingt-cinquieme olympiade, ou à l'an 676, [p] car ce fut cette année-là que l'on admit cette course dans les jeux olympiques, 73 ans après l'olympiade dans laquelle Phidon avoit usurpé la présidence des jeux. Des hommes séparés par un intervalle de 72 ans ne

[p] Pausan. V. pag. 392.

peuvent guere avoir été contemporains, mais nous avons des choses plus précises.

Clisthène, pere d'Agariste, étoit, comme on le voit dans Hérodote, tyran, c'est-à-dire souverain de Sicyone; car on sait que chez les Grecs ce nom emportoit seulement l'idée d'un prince qui gouvernoit un état, lequel n'avoit pas toujours été soumis à des rois. Aristote nous assure que la tyrannie de Clisthène et de ses ancêtres, ne dura en tout que cent ans. Hérodote nomme les ancêtres de Clisthène; et il ne s'en trouve aucun de même nom que lui. Ainsi l'on ne peut reconnoître qu'un seul Clisthène, tyran de Sicyone; et tout ce que l'on trouvera rapporté à un tyran de Sicyone, du nom de Clisthène, se doit entendre du pere d'Agariste. Myron, ayeul de Clisthène, avoit remporté le prix à la course des chars, la trente-troisieme olympiade ou l'an

647, selon Pausanias. [2] On ne pouvoit guere se tromper là-dessus à Olympie; parce qu'il y avoit fait construire un bâtiment nommé le trésor des Sicyoniens, où l'on gardoit entr'autres choses les trois *disques* ou palets qui servoient aux combats du Pentathle.

Ce Clisthène fut général de l'armée des Grecs, dans la guerre sacrée, entreprise par le corps entier de la Grece et à l'instigation de la diette des Amphictyons, contre ceux de *Cirrha*. Il commandoit en chef et avec une sorte de supériorité : quoiqu'il eût deux collégues, savoir, Alcméon, archonte et général des athéniens, et Euryloque, général des thessaliens. Solon étoit aussi dans l'armée des confédérés, et il eut plus de part que personne au succès; quoique son nom ne se trouvât point marqué dans les registres de Delphes à cause qu'il n'avoit aucun titre.

Les peuples de *Cirrha* ou de *Crissa*

[2] Paus. VI. 497.

(car ces deux noms sont ceux de la même ville) habitoient la plaine fertile qui est au pied du parnasse ; et ils étoient maîtres du petit port qui est au fond d'un golfe, et à l'embouchure du fleuve Plisthus, où l'on trouve encore aujourd'hui un village du nom de Crissa. r Les avantages de leur situation pour le commerce les enrichirent bientôt; mais la richesse produisit l'injustice et l'insolence. Ils commencerent par rançonner les pélerins que la dévotion attiroit à l'oracle de Delphes, et qui ne pouvoient se dispenser de passer par *cirrha*. Les prêtres du temple ayant voulu leur en faire des plaintes, ils s'en mocquerent; et joignant l'impiété à toutes leurs autres injustices, ils allerent jusqu'à piller le temple et l'oracle. Delphes étoit considérée comme le sanctuaire commun de la Gréce septentrionale : Olympie étoit celui de la Gréce méridionale ou du

r Voyage de Spon, & de Whéler.

Péloponèse. Ainsi le sacrilege commis par les Cirrhéens devenoit un attentat qui blessoit le corps de la nation Grecque en général, et les amphictyons, espece de diette formée par les députés des douze peuples les plus considérables de cette partie de la Gréce qui est au nord du Péloponèse. Cette diette ou assemblée servoit à examiner les différends qui pouvoient s'élever entre les villes, et sur-tout ce qui regardoit le droit public, ou même le droit naturel, respectable même pendant la guerre, selon les grecs, qui croyoient que les hommes, et sur-tout ceux qui faisoient partie d'une même nation, étoient unis les uns aux autres par des liens et par des engagemens que nulle guerre ne leur permettoit de violer. L'entreprise des Cirrhéens étoit un violement manifeste de ce droit public; et quand même les ampchictyons n'auroient pas été chargés singuliérement de la conservation du temple de Delphes, comme

ils l'étoient, ils n'auroient pu s'empêcher de décerner une peine contre ceux de Cirrha, lesquels au mépris de la loi qui obligeoit de respecter, même pendant la guerre, les temples particuliers de ses plus cruels ennemis, avoient insulté et pillé en pleine paix un temple qui étoit celui de toutes les nations de la Gréce.

Le détail de la guerre entreprise pour exécuter l'arrêt rendu par les Amphictyons, contre ceux de Cirrha, n'est pas de mon sujet. Je me contenterai d'observer que ces peuples riches et maîtres de la mer se défendirent long-temps, et avec cette bravoure qu'inspire le désespoir à ceux qui n'ont point de pardon à attendre. Ils furent cependant vaincus et exterminés; leur ville fut détruite, et leurs terres consacrées au Dieu qu'ils avoient outragé, mais consacrées pour demeurer en friche, avec les plus fortes imprécations contre ceux qui entreprendroient de les cultiver.

[s] En mémoire de cet événement, les Amphictyons établirent des jeux qui devoient se célébrer de quatre en quatre ans, ou toutes les cinquiemes années, à l'imitation de ceux d'Olympie. [t] Il y avoit eu autrefois des jeux qui se célébroient de huit en huit ans, ou toutes les neuviemes années, période que l'on nommoit *Enneaeteris*. Euryloque, général des Thessaliens, présida à la premiere célébration de ces jeux que l'on nomma *Chrématites* ou pécuniaires, à cause que l'on donna aux vainqueurs des combats gymniques, une somme d'argent tirée du produit de la vente des effets pris sur les Cirrhéens. On n'avoit consacré au Dieu que leurs terres, et les vainqueurs avoient partagé entre eux le reste du butin. Clisthène employa sa portion à construire un portique dans la ville de Sicyone. [v] Peut-être Euryloque destina-t-il la sienne pour le prix

[s] Paus. X. 814. 894.
[t] Schol. Pindar. Pyth. 3 argum.
[v] Pausan. II. 133.

des vainqueurs ; sans cela on ne voit pas pourquoi les auteurs consultés par le scoliaste de Pindare, lui auroient fait l'honneur d'un établissement qui étoit l'ouvrage des Amphictyons.

Ces jeux se célébroient à la fin de l'hiver, comme le montre M. Dodwel [x], ou plutôt au commencement du printemps et vers l'équinoxe, environ trois mois avant les jeux olympiques qui se célébroient la pleine lune, la plus proche du solstice d'été. Selon le calcul de l'auteur de la chronique de Paros, l'année de la célébration des jeux pithyens étoit la seconde d'une olympiade. Selon Pausanias, elle étoit la troisieme ; mais cela se peut accorder, parce que l'année pythique répondant à la seconde et à la troisieme année d'une olympiade, l'un a marqué celle où commençoit l'année pythique, et l'autre a choisi celle dans laquelle se trouvoit la fin, et même la plus longue partie de l'année pythique.

[x] Dodwel. de cyclis pag. 237.

[y] La chronique de Paros marque la célébration des premiers jeux *chrématites* à l'an 110 avant la bataille de Salamine, c'est-à-dire à l'an 590, qui étoit le second de la quarante-septieme olympiade. Pausanias parle des seconds jeux pythiens de la quarante-huitieme olympiade, dans laquelle on ajouta le prix de la flûte à celui de la lyre. On donna encore à ces jeux un prix en argent aux vainqueurs des combats gymniques. Mais la Pythiade suivante on abolit cet usage, et on établit celui de ne donner aux vainqueurs qu'une simple couronne, comme dans les autres jeux. Ce prix pécuniaire avoit en effet quelque chose de bas, et l'on pouvoit reprocher aux vainqueurs que ce n'étoit pas pour la gloire qu'ils avoient combattu. Dans cette troisieme pythiade, célébrée la seconde année de la quarante-neuvieme olympiade, ou l'an 581, les Amphictyons ajouterent de

[y] Epoch. 38.

nouveaux combats, et entre autres, celui de la course des chars à quatre chevaux, dans lequel Clisthène, tyran de Sicyone, remporta le prix z.

Le pere d'Agariste vivoit donc encore alors, et neuf ans auparavant il avoit commandé l'armée des Grecs, dans une guerre qui avoit duré plusieurs années. Il paroît que lorsqu'il prit la résolution de chercher avec tant d'éclat un gendre pour sa fille, il n'étoit plus en état d'espérer des héritiers : ce qui suppose une vieillesse assez avancée ; car le divorce ayant lieu parmi les Grecs, rien ne l'auroit empêché de prendre une femme en âge de lui donner des enfans. D'ailleurs comme ce fut après une victoire Olympique de la course des chars, qu'il fit proclamer son dessein à Olympie, il semble que ce mariage se doit placer à l'année qui suivit la 50e. Olympiade, c'est-à-dire à l'année 578, et 171 ans entiers

z Paus. X. 814.

après l'Olympiade de Phidon. Comment peut-on supposer que le fils de ce même Phidon auroit été un de ceux qui prétendoient au mariage d'Agariste ? L'anacronisme est trop sensible pour m'arrêter à le prouver. Quand même on voudroit mettre ce mariage en 595 avec M. Newton et avant la guerre de Cirrha, il y aura toujours une erreur de 154 ans à imputer à Hérodote.

L'âge d'Hippoclide, fils de Tisander, doit être déterminé par ce que dit Hérodote, du crédit que lui donnoit son alliance avec les Cypsélides de Corinthe, c'est-à-dire avec les fils de Cypsèle. [a] Aristote nous apprend que Cypsèle usurpa la tyrannie 73 ans et six mois avant la mort de Périandre. Celui-ci mourut la quatrieme année de la 48e. Olympiade, selon Socrate, c'est-à-dire en 584 : donc Cypsèle avoit commencé de régner sur Corinthe en 657. Il avoit alors au moins trente ans ; et Hippo-

[a] Arist. polit. VI. 12.

clide pouvoit très-aisément être son petit-fils ou même son arriere petit-fils par les femmes, dont les générations sont la moitié plus courtes que celles des hommes. Il y a 80 ans entre le commencement de Cypséle et le mariage d'Agariste. Il faut observer que les termes employés par Hérodote, signifient qu'Hippoclide tiroit son origine des Cypsélides ou enfans de Cypséle. Si Périandre eût été encore sur le trône de Corinthe, l'alliance avec ce prince eût été une illustration que cet historien n'eût pas manqué d'observer, en parlant d'Hippoclide; et on peut conclure de son silence sur Périandre que le mariage d'Agariste est postérieur à la mort de ce prince, ou à l'an 584.

L'âge de Mégaclès, que Clisthène préféra à tous les autres prétendans, est déterminé indubitablement par celui de son pere Alcméon général des Athéniens dans la guerre de Cirrha. Mégaclès, fils de cet Alcméon, remporta le

prix de la course des chars, la 47e. Olympiade, ou l'an 592 avant la fin de la guerre. [b] Hérodote parle d'une autre victoire Olympique, remportée par son pere Alcméon, comme d'une chose antérieure au mariage d'Agariste.

La famille des Alcméonides étoit célebre à Athénes, comme le remarque Hérodote. Elle descendoit d'un Alcméon arriere petit-fils de Nestor, qui vint dans l'Attique avec son parent Mélanthus; descendu de Périclymènes, frere de Nestor. [c] Ils avoient été obligés de quitter le Pélopponèse après l'invasion des Doriens ou Héraclides. Mélanthus devint roi d'Athènes; et ses descendans conserverent long-temps le pouvoir souverain, d'abord sous le nom de Rois et ensuite sous celui d'Archontes ou de Chefs.

Le crédit et la considération dont jouissoient ceux de cette famille furent

[b] Schol. Pindar. ad VII. Pythiad. page 285.
[c] Pausan. II. 151.

un peu diminués par le crime dont se souilla l'archonte Mégaclès, en faisant poignarder aux pieds des autels, et contre la foi donnée, les complices de la conjuration de Cylon. Le manque de foi joint à la profanation fut regardé comme un sacrilége ; et il fournit un prétexte aux ennemis de cette famille, pour lui susciter une violente persécution. On prétendit qu'ils étoient tous coupables du crime de Mégaclès ; et on les regardoit comme une race impie et maudite, sur laquelle le bras vengeur des Dieux étoit toujours suspendu. Dans la suite Pisistrate ayant été obligé par des motifs de politique d'épouser une femme de cette famille, se servit de ce prétexte, pour ne pas consommer le mariage. [d]

Le meurtre de Cylon et de ses complices est postérieur à l'an 640, ou à la trente-cinquieme olympiade dans laquelle Cylon remporta le prix de la

d Hérod. l. 60.

course du double stade *e*; car ce fut au retour d'Olympie que Cylon, gendre de Téagène, tyran de Mégare, forma le dessein de se rendre souverain d'Athènes *f*. L'archonte Mégaclès qui fit tuer Cylon et ses complices, fut pere d'Alcméon, général des Grecs au siege de Cirrha, et grand-pere de Mégaclès, gendre de Clisthène. *g* Hérodote qui a dit beaucoup de choses de cette famille des Alcméonides, parle du voyage d'Alcméon à la cour de Lydie avec les ambassadeurs que le roi des Lydiens avoit envoyés à Delphes, auxquels il avoit rendu de grands services : mais le nom qu'il donne au roi de Lydie ne peut convenir avec sa propre chronologie. Il met ce voyage à la génération qui précéda le mariage de Mégaclès et d'Agariste. Il dit précisément que ce fut par le moyen des présens du roi de Lydie, qu'Alcméon se trouva en état

e Historica collect. olympiadum Euseb. Scaliger. p. 315.

f Hérod. V. 71. pausan. I. 67. Thucyd. I.

g Hérod. VI. 125.

d'avoir des chevaux avec lesquels il put disputer le prix aux jeux olympiques. Le voyage de Lydie est donc antérieur à l'année 592, ou à celle de la victoire de son fils mégaclès. Les années précédentes ont été occupées par la durée de la guerre de Cirrha, dans laquelle Alcméon étoit archonte, et par conséquent d'un âge mûr. Hérodote met une génération entiere entre le voyage de Lydie et le mariage de Mégaclès. Il y a beaucoup d'apparence que ce voyage est de l'an 610 au moins.

Hérodote, suivant le texte que nous avons maintenant, donne le nom de *Crésus* au roi de Lydie, qui fit de si grands présens à Alcméon. Mais sa propre chronologie y répugne entiérement. Crésus n'a régné que quatorze ans, selon Hérodote [h], lesquels ont fini à la prise de Sardes par Cyrus. Cette prise est de l'an 545 avant l'ère chrétienne [i]: donc

[h] Hérodote I. 86.
[i] Sosicrat. ap. Laert. in periand. Solin. cap. 7.

Crésus

Crésus n'est monté sur le trône que l'an 559, plus de trente ans après la victoire olympique du fils d'Alcméon; et il ne peut être le roi de Lydie, dont les libéralités mirent Alcméon en état d'entretenir des chevaux.

Je ne sais si l'on ne pourroit pas soupçonner que le nom de Crésus a été mis par les copistes à la place du nom de son bisaïeul. *Ardysus*, non moins connu et qui n'est pas fort éloigné de celui de Crésus. Cet Ardysus qui a régné très-long-temps, n'est mort, selon la chronologie d'Hérodote, qu'en 628 avant l'ère chrétienne; et Alcméon, archonte, en 590, trente-huit ans après, peut fort bien avoir été à la cour de ce prince, à l'âge de vingt ans, pour y chercher une retraite où il pût attendre que la violence des persécutions excitées contre sa famille, à cause du meurtre de Cylon, fût un peu ralentie.

[k] Ardysus étoit connu dans la Grece

[k] Pausan. IV. 338.

dès l'an 660. Aristomène chassé de la Messenie par les Lacédémoniens, avoit formé le dessein d'aller à sa cour, et il se préparoit à l'exécuter, lorsqu'il mourut à Rhodes, chez son gendre. Ardysus a commencé de régner en 676, et n'est mort qu'au bout de quarante-huit ans de regne, en 628.

[l] On voit dans la chronique de Paros le nom d'un roi de Lydie, mais il ne reste que la premiere et la derniere lettre de ce nom. Α... Σ. ΛΥΔΟ.. ΣΙΛΕΥΣ. [m] M. de Grante-Mesnil montre qu'il faut lire ΑΡΔΥΣ, *Ardys*. La date est aussi effacée en partie, et il n'en reste que les derniers caracteres .... ΔΔΔΙ, lesquels doivent être pris pour les restes du nombre 371 écrit ainsi ΗΗΗΔΔΔΙ, suivant la forme des caracteres numéraux de cette chronique: ce qui conviendra parfaitement avec le temps d'*Ardys*. Cette année 371

[l] Epoch. 36.

[m] Palmerii. Exercit. p. 701.

répond à la 634 avant l'ère chrétienne, et la 42 du regne d'Ardys.

On ne sait quelle action de ce prince étoit marquée sur la chronique : il y a beaucoup d'apparence que c'étoit l'ambassade à l'oracle de Delphes, dont parle Hérodote, et dans laquelle Alcméon eut occasion de faire sa cour au roi de Lydie. Gygès, premier roi de la famille des Mermnades, après s'être emparé de la couronne de Lydie sur les héraclides, avoit trouvé beaucoup d'opposition dans l'esprit des Lydiens attachés à l'ancienne famille. Après plusieurs guerres, dans lesquelles Gygès eut l'avantage, il proposa aux princes héraclides de soumettre leurs prétentions à la décision de l'oracle de Delphes : la proposition fut acceptée par ces princes, qui n'avoient pas de forces suffisantes pour continuer la guerre, [n] et qui espéroient de trouver, du moins dans la réponse d'Apollon un

[n] Hérodot. l. 14. 50. 51. 54.

prétexte honnête pour se soumettre à l'usurpateur. Le dieu décida en faveur de Gygès; et ce prince lui en marqua sa reconnoissance par de riches présens, [o] dont il orna le temple de Delphes: son exemple fut imité par ses successeurs, [p] qui envoyerent souvent consulter ce même oracle. Comme ce fut pendant le regne d'Ardys, fils de Gygès, que les Cimmériens envahirent l'Asie mineure et pillerent la ville de Sardes, sans pouvoir cependant s'emparer de la citadelle; [q] il est très-probable que ce prince envoya une ambassade à l'oracle de Delphes, soit pour consulter ce dieu sur les suites d'une guerre aussi importante, soit pour le remercier de quelqu'événement favorable, que l'on attribua à sa protection.

Il est donc nécessaire, pour accorder Hérodote avec lui-même, de supposer que le nom de Crésus a été mis dans

o Hérod. 14.
p Pausan. X. 834. Hérodot. I. 19.
q Hérodot. I. 15.

l'histoire d'Alcméon pour celui de quelque autre roi de Lydie. Celui de son bisayeul *Ardysus*, est celui de tous qui convient le mieux, soit pour la ressemblance, parce que les lettres *A* et *K* se ressembloient fort dans les manuscrits anciens, soit parce que le temps du roi Ardysus est celui de la jeunesse d'Alcméon. La chose deviendra encore plus sensible par l'histoire des descendans de Mégaclès, fils d'Alcméon.

Mégaclès, comme on l'a vu, remporta le prix de la course des chars aux jeux olympiques de l'an 592, pendant la guerre de Cirrha. Son pere, en lui prêtant ses chevaux, voulut lui donner le moyen de se faire connoître aux Grecs. On les prêtoit, et on les louoit même aux étrangers. L'objet des Grecs, en instituant ces courses de chevaux et de chars, avoit été d'engager les particuliers à élever des chevaux, et à établir des haras : les chevaux étoient rares dans la Gréce; et nous voyons

par Homere que l'on avoit été très-long-temps dans ce pays sans connoître la cavalerie. Les Grecs en avoient fort peu dans leurs armées; et même dans les derniers temps ils ne comptoient que sur leur infanterie : c'étoit la Phalange qui faisoit la force de leurs armées.

Du mariage de Mégaclès avec Agariste, il sortit deux enfans, un fils nommé Clisthène, comme son ayeul, et une fille nommée *Cæsyra*. [r] C'est celle qui fut mariée avec Pisistrate : ce mariage fut la condition du retour de son premier exil; et les Alcméonides l'avoient eux-mêmes proposé à Pisistrate, pour se soutenir par son alliance, contre leurs ennemis. [s] Le commencement de la tyrannie de Pisistrate est de l'an 560 avant l'ère chrétienne. [t] Son premier exil avoit duré

[r] Suidas.
εκγηοιστυραωμενην.
[s] Hérod. I. 60.
Vid. Marsham. Chron. can. page 375. Dodwel. Annal. page 41.

cinq ans entiers : son mariage avec *Cœsyra* ne le réunit point avec Mégaclès ; la maniere dont il en agissoit avec sa nouvelle épouse, [v] qu'il regardoit comme étant d'une race maudite et de laquelle il craignoit d'avoir des enfans, irrita les Alcméonides ; ils se réunirent avec les ennemis de Pisistrate, qui fut encore obligé d'abandonner Athènes. Ce nouvel exil dura onze ans.

La mort de Pysistrate est de l'an 527, et son mariage avec Cœsyra est certainement antérieur à l'an 540 et peut-être même à l'an 545. Agariste, femme de Mégaclès, vivoit encore ; et la supposant âgée de 18 ans en 578, lors de son mariage avec Mégaclès, elle avoit 50 ans en 545 : ce qui prouve que son mariage ne peut guere être placé avant le temps où je l'ai mis *,

[v] Hérod. 61.

* Nous en avons une autre preuve. Hérodote, V. 65, dit que les fils de Pisistrate avoient eu le pouvoir souverain

Ce crime des Alcméonides, et l'idée de cette espece de malédiction attachée à tous ceux de cette famille, subsista encore long-temps après. Solon avoit tâché d'effacer cette opinion qui étoit une source continuelle de troubles et de désordres. Dès la quarante-sixieme olympiade, ou dès l'an 593 [y], après une maladie épidémique que le peuple avoit regardée comme un effet de la vengeance divine, il avoit fait venir Epimenide, de Crete [z], homme très-célébre par son zèle et par son intelligence dans les matieres de religion, et qui sur-tout étoit renommé par son habileté pour les expiations. Les sacrifices

dans Athènes, pendant 36 ans. Thucydide et Hérodote, ailleurs, ne leur en donnent que 18; mais ils l'entendent du temps qui a suivi la mort de leur pere. Hérodote compte du second retour de Pisistrate en 545, et 36 ans avant l'an 509. Les fils de Pisistrate partagerent dès-lors l'autorité avec lui; [*Hérodote* I. 62.] et cette année étoit la onzieme de sa tyrannie, ou plutôt de son exil, *ibid.* Ce qui place cet exil en 555, et 23 ans après le mariage d'Agariste.

y Plutar. Sol.

z Laert. Epimenid.

expiatoires qu'il institua les temples, les autels, les statues qu'il consacra, calmerent pour un temps les terreurs superstitieuses de la populace. Mais les ennemis des Alcméonides surent les entretenir, et les rendirent quelquefois si vives, que les Alcméonides ne purent éviter une ruine totale que par la fuite et par un exil volontaire : on les nommoit toujours les impies ἐναγεῖς, proprement les *excommuniés*.

Clisthène, frere de *Cœsyra* et fils d'Agariste, après avoir rendu la liberté à sa patrie, en chassant les Pisistratides en 509, et après avoir perfectionné le gouvernement par des loix sages, fut condamné à l'exil avec 700 hommes de sa famille ou de ses amis, sur le seul prétexte du crime de leurs ancêtres [a]. On poussa la rigueur jusqu'à déterrer les morts [b] pour porter leurs os hors de l'Attique ; mais cet exil ne dura pas

[a] Herod. V. 72.
[b] Thucyd. I.

long-temps, et les Alcméonides furent bientôt rappelés [c].

Clisthène eut un fils nommé Hippocrate. Agariste, fille d'Hippocrate, épousa Xantippus [d], archonte en 473, et l'un des commandans de la flotte athénienne, à la bataille de Mycale. Le fameux Périclès étoit sorti de ce mariage; et au commencement de la guerre du Péloponèse, les Lacédémoniens demanderent qu'on purifiât la ville d'Athènes de la souillure contractée par le meurtre de Cylon [e]: ils espéroient par-là venir à bout de faire bannir Périclès qui descendoit des Alcméonides, par sa mere Agariste. *f* Périclès mourut la troisieme année de cette guerre, ou l'an 428. Il étoit entré dans le gouvernement dès le temps de l'expédition de Cimon contre les peuples de Phénicie et des

c Herod. V. 73.
d Herod. VI. 141. 136. VII. 33. 131. IX. 119.
e Thucyd. lib. I.
f Thucyd. lib. II. Vide Dodwel. Annal. Thucyd. p. 125. Athenæ V. 13.

provinces maritimes de l'empire des Perses [g]; c'est-à-dire, vers l'an 460 ou 461 avant l'ère chrétienne. Il devoit avoir alors environ quarante ans, car on n'entroit guere avant cet âge dans les emplois; mais il ne pouvoit avoir guere plus. Plutarque remarque que dans sa jeunesse il ressembloit beaucoup à Pisistrate, mort en 527, et que les vieillards se ressouvenoient d'avoir vu. Périclès entra dans les affaires en 460, 67 ans après la mort de Pisistrate, et dans un temps où il n'y avoit guere de gens qui pussent se souvenir d'avoir vu Pisistrate. Périclès est donc né environ 27 ans après la mort de Pisistrate. Il étoit le quatrieme descendant d'Agariste et de Mégaclès : mais les trois générations ne doivent être évaluées qu'à 80 ans au plus, parce qu'il s'y trouve une femme, savoir sa mere, la seconde Agariste. S'il est né en 498, il avoit soixante-dix ans lorsqu'il mourut de la peste, en 428,

[g] Plut. Pericles.

assez âgé pour ne pouvoir plus espérer d'avoir des enfans, et pour être obligé de faire révoquer la loi que lui-même avoit portée contre les bâtards, et de faire légitimer un fils naturel qui lui restoit seul; mais cependant ayant encore la force de vacquer aux affaires, et de soutenir tout le poids du gouvernement.

Les trois générations antérieures évaluées à 80 ans, par la raison que j'ai marquée, donnent l'an 578 pour celui du mariage de Mégaclès avec la fille de Clisthène, comme je l'avois supposé d'abord. On ne peut même le faire remonter plus haut que de deux ou trois ans, à cause qu'il est postérieur à la mort de Périandre arrivée en 584.

Il est donc clair que si Hérodote a voulu dire que Léocède, qui se présenta parmi les amans d'Agariste, étoit fils de Phidon, tyran d'Argos, il faut que ce Phidon ait vécu 155 ans après celui qui usurpa la présidence aux jeux

olympiques, et qu'Hérodote, en les confondant ensemble, ait commis un anachronisme que Pausanias n'a pas apperçu en lisant cet endroit; ce qui ne me paroît guere probable.

M. Newton, qui ne reconnoît qu'un seul Phidon, le place au temps du mariage d'Agariste : mais par là il a répandu de nouvelles ténébres sur un point d'antiquité déjà très-embarassé; et pour admettre son opinion, il faut rejetter toutes les généalogies assurées des anciennes familles, ou leur donner une durée contraire à l'évaluation, fondée sur l'expérience de tous les temps, adoptée par M. Newton lui-même.

La généalogie de Caranus, dans Velléius Paterculus, prouve qu'il le croyoit le douzieme depuis Téménus, et par conséquent frere du tyran d'Argos, lequel usurpa la présidence aux jeux olympiques, en l'année 749, selon Pausanias, et qui étoit le dixieme descen-

dant de Téménus, selon Strabon. Ce qui, compris l'âge que devoit avoir alors Phidon, met le temps de Téménus avant l'an onze cent.

[b] La chronique de Paros marque le temps du passage d'Archias à Syracuse, la 21e. année de l'Archontat d'Eschyle à Athènes, et elle dit que cet Archias étoit le dixieme depuis Téménus. L'année marquée par l'auteur de la chronique répond à l'an 768 : ce qui est confirmé par Thucydide, [i] lequel nous apprend que la ville de Mégare, fondée en Sicile, par une colonie de Mégariens, cinq ans après la fondation de Syracuse, subsista pendant 245 ans entiers, jusqu'à ce qu'elle fut ruinée par Gélon, tyran de Syracuse. Ce dernier événement est de l'an 484, comme le montre M. Dodwel. [k] Or 284, et 484 font 768 : ce qui est le calcul de

[b] Epoch. 32.

[i] Thucyd. liv. VI.

[k] Dodwel Ann. Thucyd. page 44.

l'auteur de la chronique. Archias étoit le dixieme depuis Téménus : donc Téménus a vécu vers l'an onze cent au plus tard.

Le détail que nous donne Thucydide de la durée de ces diverses colonies grecques de la Sicile, et des dates de leurs fondations, est composé de nombres rompus, qui montrent qu'il s'agit là d'une chronologie exacte et sûrement connue. Il sortit alors plusieurs colonies de la Grece proprement dite, et du Péloponèse. Celle de Syracuse est antérieure de 23 ans à l'olympiade de Phidon : mais il y a beaucoup d'apparence qu'elle fut occasionnée par la violence avec laquelle il s'empara des terres du partage de Téménus, les enlevant à ceux auxquels elles étoient échues par succession. Ceux qu'il en dépouilloit se trouverent obligés d'aller chercher de nouveaux établissements hors du Péloponèse. Archias fut un de ceux-là : il se réfugia à Corinthe,

et comme le commerce et la navigation fleurissoient dans cette ville, que sa situation rendoit maîtresse des deux mers, il lui fut facile d'y trouver des vaisseaux qui le transportassent en Sicile.

Caranus frere de Phidon prit le même parti, et s'étant mis à la tête d'une troupe d'aventuriers que le tyran d'Argos étoit peut-être bien aise d'éloigner, il passa en Illyrie, comme on l'a vu plus haut. Tout s'accorde et tout devient clair dans cette chronologie : le nombre des générations quadre avec la durée des intervalles; les événemens liés les uns aux autres ne sont point entassés, et ils ont tout le temps nécessaire pour se préparer et pour s'accomplir.

§. IV.

Généalogie du médecin Hippocrate.

Je finirai cet article des anciennes généalogies par celle du médecin Hip-

pocrate, la seule que M. Newton ait rapportée, parce qu'elle lui a semblé propre à prouver qu'il n'y avoit que dix-huit générations entre Hercule et la guerre du Péloponèse. Hippocrate est né l'an 460, selon Histomachus: [l] ce qui cadre avec ce que les ouvrages de ce médecin et l'histoire générale nous apprennent du temps dans lequel il a fleuri.

[m] On trouve à la tête du recueil de ses œuvres plusieurs pieces qui pourroient servir à son histoire, si de l'aveu de tous les critiques elles n'étoient pas des écrits supposés par des fourbes, si malhabiles qu'ils ne méritent pas même d'être réfutés. L'usage qu'en fait M. Newton m'impose cependant la nécessité de les examiner et d'en rendre compte.

On trouve d'abord un recueil de lettres qui contient celle du roi Arta-

l Hiſtom. hiſt. ſect. Hipp. Gen. Hipp.
m Hipp. Oper. Vol. I. pag. 10.

xercès au satrape Pœtus, * pour lui ordonner d'engager Hippocrate à venir en Perse, la réponse du satrape à Artaxercès, et celle que le médecin écrit au roi de Perse, au *grand roi*, comme le nommoient les grecs, pour rejetter les offres obligeantes et avantageuses qui lui avoient été faites par ce prince. Cette lettre, pleine d'outrages et de menaces impertinentes, ressemble bien plus à l'ouvrage d'un scoliaste, qui n'a jamais vu que la poussiere de son cabinet, et qui parle à un prince mort depuis plusieurs siécles, qu'à une lettre véritable, écrite à un prince vivant, et dont les états sont voisins de celui qui l'écrit. D'ailleurs elle n'a point le style d'Hippocrate, homme d'esprit et bien

* Suidas, article, Ἱπποκρατ, rapporte cette même lettre d'Artaxercès, elle est adressée à un Hiftanes, gouverneur de l'Helleſpont; elle donne à Hippocrate le nom de deſcendant d'Eſculape, & eſt beaucoup plus ſimplement écrite. C'eſt ſans doute celle que l'on avoit fabriquée d'abord; mais les ſeconds fauſſaires voulurent encore renchérir. Suidas ne parle point de la réponſe.

élevé. Les grecs redoutoient le roi de Perse; mais ils ne le méprisoient pas, sur-tout lors de la guerre du Péloponèse, dans laquelle les deux partis qui divisoient la Gréce cherchoient également à se fortifier de son alliance.

Dans la lettre du satrape Pœtus, dont le nom semble plutôt romain que persan, on lit qu'Hippocrate, issu de Jupiter, est le vingtieme descendant de ce Dieu, que son pere est du sang d'Esculape, et sa mere du sang d'Hercule : toutes choses dont le roi de Perse ne devoit pas faire grand cas, car les Persans suivoient une religion qui regardoit ces générations divines comme autant d'extravagances et d'impiétés.

Le satrape ajoute qu'Hippocrate est le huitieme depuis le roi Chrisamis : il déduit ces générations tout au long, et nomme le quatrieme avant Hippocrate, un Nébrus qui assista, dit-on, de ses conseils l'armée des Amphictyons au

siege de Cirrha. Hippocrate étant né l'an 469, son bisaïeul est né au plutôt l'an 560; et quand même on mettroit, avec M. Newton, la prise de Cirrha en 575, il faut donner 48 ans à chaque génération, pour que Nébrus pût avoir alors seulement 30 ans.

On trouve une autre piece dans ce même recueil, qui auroit encore plus de force pour établir la généalogie d'Hippocrate, si elle étoit véritable : c'est une harangue prononcée devant le peuple d'Athènes par un Thessalus, fils d'Hippocrate. Il parle des services rendus par *Nébrus* dans la guerre de Cirrha. Mais il est difficile de le faire quadrer avec la généalogie donnée dans la lettre de *Pœtus*, car on ne sait comment placer un *Hippolochus* et un *cadmus* qu'il joint à *Nébrus*.

Enfin, dans une espece de sommaire de la vie d'Hippocrate, que le titre marque être tiré de *Soranus* qui est cité plus d'un fois dans l'ouvrage, on trouve

une généalogie d'Hippocrate, où l'on dit que ce médecin descend d'Hercule et d'Esculape, qu'il est le vingtieme depuis le premier, et le dix-neuvieme depuis le second. Suivant la généalogie de Pœtus, Hippocrate étoit le vingtieme depuis Jupiter; mais ici il est le vingt-unieme. Par l'évaluation ordinaire des générations, la naissance d'Hercule antérieure de 20 générations à celle d'Hippocrate, sera de l'an 1108, à cause que la génération de la mere d'Esculape peut n'avoir que 15 ans. La naissance d'Esculape sera de l'an 1093.

Selon M. Newton, ils se trouverent à l'expédition des Argonautes en 936; en leur donnant alors 40 ans, ils seront nés vers l'an 976; et chacune des 19 générations n'aura que 27 ans. Dans la généalogie de Nébrus, il faudra leur en donner 48 à chacune, selon les dates de M. Newton.

Mais sans nous arrêter à ces discussions, quelle peut être l'autorité de

toutes ces pieces ? Ne sont-elles pas manifestement l'ouvrage de quelque sophiste oisif, semblables aux lettres de Phalaris, et même encore plus grossiérement fabriquées ? Je doute que ceux qui ont prodigué tant d'esprit et tant d'érudition pour soutenir les lettres du tyran d'Agrigente, osassent entreprendre la défense de celles d'Hippocrate et du satrape de Perse, ou de la harangue de Thessalus.

A l'égard du sommaire de la vie d'Hippocrate, il ne peut guere avoir plus d'autorité. La généalogie qu'il rapporte est tirée de l'ouvrage de Soranus : or, cet écrivain étoit assez moderne. Suidas fait mention de deux *Soranus*, tous deux d'Ephese. Le plus ancien avoit exercé la médecine à Rome, sous Trajan et sous Adrien, et ne paroît point avoir écrit d'ouvrage historique. Le second Soranus, ou *le jeune*, comme le nomme Suidas, avoit publié en dix livres, une compilation, qui contenoit

les vies de tous les médecins célèbres; et c'étoit sans doute l'abrégé de celle d'Hippocrate, dont on avoit formé le sommaire d'où sa généalogie est tirée. Le jeune Soranus qui vivoit au plutôt l'an 150 de Jesus-Christ, plus de six cens ans après Hippocrate, est-il plus croyable sur le nombre des générations qui se trouvoient dans la généalogie des familles descendues des argonautes, ou sur la chronologie qui en résulte, que ne le sont Phérécide, Hellanicus, Pindare, Hérodote, Thucydide et tant d'autres écrivains contemporains d'Hippocrate, ou même plus anciens que lui?

Il est vrai que l'auteur du sommaire cite Phérécide, Eratosthène, Apollodore et Arius de Tarse, comme auteurs de cette généalogie; mais il les cite d'une maniere vague, et sans marquer aucun de leurs ouvrages: grand préjugé qu'il ne les avoit pas vus. Car nous voyons que les anciens désignoient ordinairement les livres de ceux qu'ils

citoient. Marcellin cite l'ouvrage de Phérécide, d'où il avoit tiré la généalogie de Miltiade.

Il est d'ailleurs assez difficile de comprendre comment Apollodore et Eratosthène, qui mettoient la naissance d'Hercule cent ans avant la prise de Troye, ou en 1284, et 824 ans avant la naissance d'Hippocrate, n'ont compté dans cet espace que 19 générations, et leur ont donné plus de 43 ans, tandis que toutes les autres familles leur donnoient 26 ou 27 générations au moins. A l'égard de Phérécide, on conçoit encore moins qu'il ait pu donner la généalogie d'Hippocrate. Cet écrivain florissoit dans la soixante-quatorzieme olympiade [n] ou l'an 484, et avoit même vécu du temps de Darius : ainsi ses ouvrages avoient été publiés 20 ans au moins avant la naissance d'Hippocrate.

Vossius a cru que pour défendre la vérité de la citation de Soranus, il falloit

[n] Collect. Olymp. Euseb. Scalig.

reconnoître

reconnoître un troisieme Phérécide, différent de l'antiquaire et du philosophe ; et comme Eratosthène n'en connoissoit que deux, il a conclu que ce dernier Phérécide a vécu après lui [o]. Mais l'autorité de Soranus vaut-elle la peine que l'on imagine un système uniquement pour lui sauver une fausse citation ? Soranus savoit que Phérécide avoit publié les plus anciennes généalogies de la Grece, et il supposoit qu'il avoit donné celle d'Hippocrate. D'ailleurs, il est assez probable que Phérécide avoit donné la généalogie des Asclépiades, ou descendans d'Esculape. Nous en trouvons quelques fragmens épars dans Pausanias et dans les anciens écrivains. Ils nous apprenent qu'une branche des descendans de Podalire, fils d'Esculape, avoit quitté le Péloponèse pour s'établir en Asie ; et peut-être avoit-on formé la généalogie d'Hippocrate, en joignant ses ancêtres aux des-

o Voss. de hist. græc. pag. 400.

cendans de Podalire, dont quelqu'un avoit pu passer de l'Asie mineure dans l'isle de Cos. Mais ces différentes migrations d'une famille particuliere, rendoient le détail de la généalogie fort douteux, parce que le nombre des générations ne se pouvoit ni prouver par celui des monumens et des tombeaux, ni vérifier par la comparaison avec les familles collatérales; et c'est sans doute par cette raison que la généalogie d'Hippocrate se trouve plus courte que les autres. Il y avoit eu plusieurs degrés de générations, dont on avoit perdu la trace.

La généalogie de Miltiade, examinée plus haut, montre que Lacédémonius, fils de Cimon, auquel Périclès [p] donna le commandement de la flotte envoyée en 432 au secours de ceux de Corcyre, étoit au moins le vingt-quatrieme depuis Ajax Télamonien, plus jeune d'une génération qu'Hercule, puisque son pere Té-

[p] Thucyd. I. Plut., Périclès, Annal. Dodwel p. 113.

lamon avoit accompagné ce héros à l'expédition contre Laomédon, pere de Priam. La famille des Héraclides de Lacédémone où la suite et le nombre des générations étoient indubitables, parce que ces générations étoient déterminées par la suite même des regnes, comptoit Agis, fils d'Archidamus, roi de Sparte, en 425, et 35 ans après la naissance d'Hippocrate; pour le 25e. depuis Hercule. Les générations étoient cependant plus longues à Sparte que dans le reste de la Grece. Comment en auroit-on trouvé sept de moins dans la généalogie d'Hippocrate?

Préférera-t-on, pour établir un sistême chronologique, la généalogie d'une famille transplantée successivement en différens lieux, et établie enfin dans une île obscure, à celle de tant d'autres familles plus célebres, toutes d'accord entr'elles; et qui n'ayant point quitté le lieu de leur demeure, avoient été en état de conserver leurs titres,

et les monumens de leurs ancêtres ? La préférence ne sera pas pour le témoin unique et destitué des circonstances qui peuvent lui concilier du crédit. Que sera-ce, lorsque nous ne connoîtrons son témoignage que sur le rapport d'un écrivain inconnu, et dont l'ignorance se découvre d'elle-même ?

SECTION IV.

Preuves particulieres de M. Newton.

APRÈS avoir montré, dans les deux sections précédentes, combien les monumens assurés de l'antiquité sont opposés à la chronologie de M. Newton, sur la durée de l'intervalle qui sépare la prise de Troye et la guerre du Péloponèse ; je vais passer à l'examen des preuves sur lesquelles M. Newton appuye la détermination de plusieurs dates particulieres de l'histoire grecque.

Je ne discuterai que celles qui semblent les plus précises et les plus concluantes : je ne m'attacherai pas à celles qui ne sont que des applications de ses principes hypothétiques à des faits qu'il est même souvent obligé d'altérer, pour les faire quadrer. Je ne finirois point si je voulois le suivre dans le détail des inductions qu'il tire de ces suppositions, et montrer combien il est obligé de varier sur ces mêmes principes, ce qui est la meilleure preuve qu'on puisse désirer sur leur peu de certitude.

Je traiterai dans cette section les preuves tirées des généalogies particulieres pour fixer ces époques.

§. I.

Famille des Cadméides, établie à Lacédémone.

[1] M. Newton entreprend de prouver, par la généalogie des descendans de

[1] Newton, chro. page 57.

Cadmus, établis à Lacédémone, qu'au temps de la premiere guerre de Messène on ne comptoit que six générations depuis la conquête du Péloponèse, quoique l'on comptât dix regnes successifs : d'où il croit devoir conclure que les regnes n'étoient pas égaux aux générations. Il cite Pausanias ; mais en examinant cet écrivain, on voit sans peine qu'il a été induit en erreur par l'équivoque qui est dans la version latine d'Amaséus, et qui n'est pas dans le texte. Voici ce que nous apprend cet auteur.

A la bataille donnée entre les Lacédémoniens et les Messéniens, la troisieme année de la neuvieme olympiade de Corébus (c'est - à - dire, l'an 743 avant l'ère chrétienne) et la sixieme de l'archontat d'Esiméde, fils d'Eschyle, les deux ailes de l'armée Lacédémonienne étoient commandées par les deux rois, par Théopompe,

Paus. IV. page 296.

dixieme depuis Aristodême, et par Polydore, qui étoit plus jeune que lui d'une génération et le onzieme depuis Aristodême. Le corps de bataille étoit commandé par *Euryléon*, descendu de Cadmus et sorti d'une famille Thébaine, établie à Lacédémone.

Cet Euryléon, * dit Pausanias, étoit le cinquieme descendans d'Egée, fils d'Oïolycus et petit-fils de Théras, beaufrere d'Aristodême. Ainsi ajoutant aux cinq générations postérieures à Egée, Théras, Oïolycus, et Egée; Euryléon se trouvera, non le septieme, mais le huitieme depuis Théras. Les termes de *cinquieme descendant* ne peuvent se rapporter qu'à Egée, éloigné d'Euryléon de cinq générations entieres. Pausanias n'est obscur que par les matieres

* Pausanias dit formellement Αἰγέως τοῦ Οἰολυκος .... ἀπόγονος Πεμπτος. Remarquez que ce fut Anthésion qui quitta Thebes pour se joindre aux Doriens. Donc c'est lui qui étoit contemporain d'Aristodême. Donc neuf générations. Cet Oïolycus étoit encore très-jeune lors de la fondation de Théra.

qu'il est obligé de traiter, ou par l'ignorance des copistes qui l'ont défiguré ; sa phrase est toujours très-nette. Cependant la version latine semble présenter ici un sens contraire : *Euryleon,.... AEgei filius cùm esset, ad Oïolycum, Theram et Authesionem quinto posteritatis gradu origines suas referebat.* Dans cette version Euryléon étant le cinquieme depuis Oïolycus, est seulement le septieme depuis Théras ; et il ne faut compter que six générations entre Théras et la naissance d'Euryléon, comme le dit M. Newton, au lieu que suivant le texe, il en faut compter sept. Par où il est clair que du moins il a fait en lisant Pausanias la même faute qu'Amaséus.

Dans cette maniere d'expliquer le passage, Egée n'est pas fils d'Oïolycus, mais son arriere petit-fils ; cependant il est certain qu'il étoit son fils. [t] Hérodote nous l'assure formellement, ainsi

[t] Herod. IV. 149.

que Pausanias [w] qui donne même ailleurs un détail des descendans de Théras, par lequel il faudroit expliquer cet endroit, s'il y avoit de la difficulté. Hérodote observe que cet Egée avoit donné son nom à une tribu considérable de la Laconie; et Pindare [x] nous apprend que cette tribu étoit composée des Thébains, compagnons de Théras, qui avoient conquis la ville d'*Amyclæ*, et qui s'étoient établis dans son territoire. Selon Pausanias, Egée, fils d'Oïolycus, fut pere d'*Hirée* [y], dont les trois fils *Mésis*, *Léas* et *Europas*, firent construire des *Heroa* ou autels héroïques consacrés à l'honneur de leurs ancêtres Cadmus, fils d'Agenor; Oïolycus, fils de Théras; Egée, fils d'Oïolycus; et Amphilocus, frere de *Demonassa* que Tersandre, fils de Polinice, avoit épousée.

M. Newton ajoute que cette généalogie étoit continuée par les fils aînés

[w] Paus. III. 245.
[x] Pind. Isthm. VII.
[y] Lib. III. 245.

d'où il conclut qu'il faut donner moins de trente ans aux générations. Mais le contraire est prouvé au moins pour Oïolycus. Hérodote [z] nous apprend qu'il étoit le dernier des fils de *Théras*, et que lorsque son pere quitta le Péloponèse pour passer dans l'isle *Callistha* avec les Minyens, ou descendans des Argonautes, Oïolycus étoit encore très-jeune. C'est une conséquence nécessaire du détail qu'il rapporte. » Lorsque Théras s'embarqua, dit Hérodote, *Oïolycus*, son fils, qui avoit alors un autre nom, refusant de le suivre, Théras dit en le quittant : *il faut donc que je laisse la brebis au milieu des loups.* Οἶν ἐν Λυκοισι. On forma de-là le nom d'*Oïolycus*, qui lui demeura dans la suite : cet Oïolycus fut pere d'Egée, etc. » Théras qui avoit trouvé fort peu de reconnoissance dans ses deux neveux, quoiqu'il les eût élevés, et qu'il eût gouverné leur royaume

z Hérod. IV. page 149.

pendant leur minorité, aimoit mieux abandonner Lacédémone, pour s'aller reléguer dans une île inconnue, que de demeurer exposé au caprice de ces jeunes princes. Il en craignoit les suites pour son fils; et il appréhendoit que l'envie de s'emparer des biens qu'il possédoit et qui lui étoient échus dans le partage des terres conquises, ne les portât à le faire périr. C'étoit là le motif des paroles, rapportées par Hérodote : mais ces paroles même prouvent la jeunesse de ce fils, aussi bien que la crainte de Théras. Le nom de *Brebis* ne peut désigner qu'un jeune homme à peine sortit de l'enfance. Le changement de nom prouve encore la même chose; car on ne change guere celui des hommes parvenus à un âge mûr. Ainsi le jeune Oïolycus n'avoit que dix-sept à dix-huit ans au plus; et il étoit plus jeune que les deux rois, ses cousins, peut-être de quinze ans entiers, au temps de

départ de Théras pour l'Isle Callista. Nous avons déjà vu que cette colonie, conduite par Théras, tombe dans la génération qui précéde le passage des colonies Ioniennes dans l'Asie mineure, lesquelles sont postérieures de cinq générations à la prise de Troye. [a] Ainsi le temps du départ de Théras est celui de la cinquieme génération; il est de 155 ans environ après la prise de Troye, et de plus de 60 ans après le retour des Héraclides, au temps duquel Théras étoit extrêmement jeune. Car comme il a survécu, de plus de trente ans, à son beau-frere Aristodême et au partage du Péloponèse entre les Héraclides, et qu'il a été le tuteur de ses neveux, il doit avoir été beaucoup plus jeune que lui. Ainsi pour peu qu'Oïolycus ne se soit pas marié jeune, ses enfans doivent être nés une génération entiere plus tard que ceux des deux rois. M. Newton sup-

[a] Supra sect. III. §. 2.

pose que la filiation d'Euryléon s'étoit continuée par les aînés depuis Oïolycus : mais j'aurois autant de droit de supposer le contraire ; avec cette différence, que ma supposition seroit une suite nécessaire du fait : savoir qu'Euryléon, neuvieme depuis *Authésion*, pere de Théras, étoit contemporain du roi Théopompe, onzieme depuis le même Authésion par *Argeya*, sœur de Théras. Suivant l'estimation des anciens, et en évaluant la génération d'Argeïa à 15 ans, toutes choses d'ailleurs égales, il n'y auroit que 48 ans de différence pour ces deux générations : ce qu'il faut réduire à 34 ou 35 à cause qu'Oïolycus étoit le plus jeune des fils de Théras que Samus son fils aîné accompagna dans sa colonie, dans l'espérance de régner après lui sur cette île comme cela arriva.

Nous ne savons duquel des trois fils d'Hiréus descendoit Euryléon, et ce pouvoit être du cadet aussi bien que

de l'aîné; car Pausanias n'a pas donné la généalogie de Théras, mais celle d'Euryléon: c'étoit les ancêtres de ce dernier qu'il vouloit nommer, et il ne s'agit pas de suivre les générations de la famille de Théras. Je conviens que dans ce cas il seroit probable qu'il eût suivi la filiation par les aînés, ou par les chefs de cette famille; mais celui dont il s'agit, est fort différent. [b] Aussi avons-nous vu que la généalogie de Théron, tyran d'Agrigente, descendu de Samus, fils aîné de Théras, suppose que Théron, contemporain de Léotychidès, dix-neuvieme descendant d'Authésion, par Argeia, sœur de Théras, étoit, par les mâles, le vingt-deuxieme depuis le même Authésion. Comme Samus, fils de Théras, étoit plus âgé que ses cousins, fils d'Aristodème, et que les générations avoient été plus courtes dans l'isle de *Théra* qu'à Lacédémone, où elles étoient extrêmement longues, ainsi que je l'ai

[b] Sect. III. §. 1.

déjà remarqué. La généalogie des enfans de Samus contenoit plus de générations que celle de son cadet Oïolycus, et que celle des rois de Lacédémone.

Mais il y a encore une autre cause de la différence qui se trouve entre le nombre des ancêtres d'Euryléon, et celui des prédécesseurs des deux rois ses contemporains. L'emploi important de commander le corps de bataille, qui lui avoit été confié, quoiqu'il ne fut point Héraclide, prouve que c'étoit un viel officier recommandable par son expérience et par ses services passés. En ce cas, il pouvoit être beaucoup plus âgé que les deux rois; et nous pouvons lui donner 80 ans. On voyoit à Lacédémone des vieillards encore vigoureux à cet âge; et parmi nous, où la molesse et les excès du premier âge énervent le tempérament, on peut citer plus d'un exemple pareil. Nous avons vu dans les guerres de la ligue, le fameux connétable de Montmorenci, à la bataille de

S. Denis, en 567, commander l'armée du roi, endosser le harnois, et se faire tuer en combattant de sa personne comme un jeune homme, quoiqu'il eut 78 ans. Il étoit né cinq ans avant François I., grand-pere de Charles IX. qui régnoit alors; et il précédoit ce dernier de deux générations entieres. Ne seroit-il pas possible qu'Euryléon eût été dans le même cas; et, supposition pour supposition, ne doit-on pas préférer celle qui explique les seuls témoignages sur lesquels ce fait est appuyé, à celle qui veut conserver le fait en détruisant les témoignages qui nous l'apprennent?

D'ailleurs, ce ne sera pas par la généalogie d'une famille particuliere, dont plusieurs générations sont inconnues, que nous réformerons celle d'une famille royale, où le nombre des générations est constant par les filiations connues et nommées de quatre branches collatérales qui occupoient des trônes différens, en tous les degrés

se trouvoient marqués dans les actes et sur les monumens publics. Ainsi, quand bien même nous ne verrions pas par quelle raison le nombre des générations est moindre dans la famille d'Euryléon, ce ne seroit pas elle dont nous nous servirions pour déterminer la durée de l'intervalle écoulé depuis la fondation de Théra, postérieure de beaucoup au retour des Héraclides, jusqu'à la premiere guerre de Messene. On verra dans un autre endroit si M. Newton est bien fondé à placer cette guerre en 655, et 88 ans après la neuvieme olympiade où elle est placée par Pausanias.

§. II.

Famille des Héraclides de corinthe, et des Cypsélides.

[a] M. Newton cherche une seconde preuve de son système sur l'inégalité des regnes et des générations, dans un

[a] Newton chronic. pag. 62.

récit de Pausanias, qui bien entendu, lui est encore plus contraire que le précédent. M. Newton a été trompé en cette occasion, par la version latine d'*Amaséus*, de même que dans la précédente.

[d] Pausanias dit dans cet endroit où le texte est absolument corrompu, de l'aveu de *Sylburge* et de *Kuhnius* : » que « Cypsèle et ses ancêtres étoient origi- « naires de *Gonoussa*, près de Sicyon *, « au sixieme degré. » Ce qui ne forme aucun sens, parce que l'on ne sait duquel des ancêtres de Cypsèle il faut commencer à compter ce sixieme degré. Pausanias ajoute que Mélas, fils d'Antassus, étoit l'auteur de la famille de Cypsèle. πρόγονος

La version latine a changé la ville de *Gonoussa*, en une femme de même nom, qu'elle fait fille de *Sicyon*; et

[d] V. pag. 424.

* Sicyon est au masculin dans cet endroit; mais Stéphanus Σικυων. observe que ce nom de Ville a les deux genres, et Pausanias, lui-même, les lui donne indifféremment.

M. Newton se fondant là-dessus fait dire à Pausanias, que Cypsèle étoit au sixieme degré depuis Mélas, fils d'Antassus, descendu de *Gonoussa*, fille de *Sicyon*.

Cypsèle s'empara de la souveraineté de Corinthe, l'an 655 avant Jesus-Christ. M. Newton donne 180 ans aux cinq générations antérieures, c'est-à-dire 36 ans à chacune, et place Mélas en 835, c'est-à-dire au temps des Héraclides, dont le retour se fit, selon lui, en 824, et 170 avant le commencement de Cypsèle. Voilà une nouvelle évaluation des générations, plus courte à la vérité de quarante-huit ans, que celle que j'ai fait observer [e] plus haut; mais égale à celle des générations de Lacédémone contre laquelle M. Newton s'éleve tant.

Pausanias lui-même, dans l'endroit cité par M. Newton, nous renvoye à ce qu'il a dit ailleurs de l'histoire

[e] Sect. III. §. 6.

de Corinthe, lorsqu'il la donne toute entiere : car dans le passage en question, il n'en parle que par occasion et pour expliquer les bas reliefs d'un coffre, dédié à Jupiter Olympien par les Cypsélides. Ainsi c'étoit là que l'on devoit aller chercher l'explication d'un passage inintelligible, et manifestement corrompu. Il est vrai que M. Newton n'y auroit pas trouvé de quoi établir son système.

Pausanias donne, au commencement de son second livre, un abrégé de l'histoire corinthienne d'Eumélus, fils d'Amphilytus et de la famille des Bacchiades, ou rois Héraclides de Corinthe.[f] Clément d'Alexandrie met cet Eumélus au rang des plus anciens écrivains, et le nomme avant Acusilaüs d'Argos : ce qui montre qu'il étoit antérieur au regne de Darius, et au moins contemporain de Cyrus. La chronique d'Eusebe le

[f] Pausan. lib. II. pag. 119.
[g] Clém. Strom. II. & VI.

nomme sur la seconde et sur la neuvieme olympiade, plus de 150 ans avant Cyrus. Pausanias nous apprend qu'il avoit fleuri une génération au moins avant la premiere guerre de Messéne, commencée la seconde année de la neuvieme olympiade. Ainsi il a dû être au moins contemporain de Corébus, et avoir vécu vers l'an 800 avant l'ère chrétienne: il étoit à la vérité postérieur à Homere; mais un des plus anciens écrivains de la Grece après lui. Son témoignage devoit être croyable sur l'histoire de sa patrie et sur la généalogie de ses ancêtres; car il étoit de la famille royale.

On lisoit dans cette histoire d'Eumélus, qu'après la fuite de Médée, femme de Jason, Sisyphe s'étoit emparé du trône de Corinthe; que six générations après lui, le royaume fut conquis par les héraclides, sous la conduite d'*Alétès*, cinquieme descendant d'Hercule, et issu d'Antiochus, fils de ce héros et de *Midéa*, dont le pere Phylas,

roi des Driopes fut vaincu par Hercule, un peu avant sa mort. Ainsi Antiochus étoit plus jeune qu'Hyllus.

Les descendans de Sisyphe ayant cédé la couronne à Alétès, il régna sur cette ville. Ses descendans lui succéderent; et il y eut dix rois de cette famille auxquels le sceptre passa successivement de génération en génération. Après ces dix rois, le gouvernement monarchique fut aboli; et l'on établit sous le nom de Prytane, des magistrats annuels qui gouvernoient la ville par les avis d'un conseil de 200 personnes, parmi lesquelles on prenoit le Prytane : ces 200 sénateurs étoient tous du sang des Héraclides et de la famille des anciens rois.

[b] Le gouvernement des Prytanes, subsista jusqu'au temps de Cypsèle, fils d'*Eetion* et de *Labda*, fille d'un *Amphion* de la famille des Héraclides ou des anciens rois. Eëtion descendoit de Mélas; fils d'Antassus. Mélas, ainsi

[b] Hérod. V. 92.

que le remarque Pausanias, [i] avoit quitté la ville de Gonoussa, au-dessus de Sicyone * avec une troupe d'avanturiers, pour s'aller joindre aux Héraclides d'Alétès, qui marchoient vers Corinthe. Alétès le reçut dans son armée, quoiqu'avec assez de répugnance, à cause de quelques oracles qui présageoient, dit-on, la grandeur future de la postérité de Mélas.

Après la conquête de Corinthe, Mélas s'établit dans cette ville avec Alétès : ils étoient à peu-près de même âge, et le nombre des générations n'a pas dû être fort différent dans les deux familles. Ainsi le nombre des générations entre Mélas et Cypsèle doit être le même que celui qui se trouve dans

i Pauſ. II. pag. 120.

* C'eſt ainſi qu'on la nommoit, pour la diſtinguer d'une autre Gonouſſa, ou *Gonnoi* dans la Perrhébie, ſur le fleuve Penée & au-deſſus de la vallée de Tempé. Vid. Steph. & Strab. IX. 440. Homere Iliad. II. verſ. 80. parle de Gonouſſa près de Sicyone & la nomme *la haute Gonoëſſe*.

la généalogie des héraclides descendus d'Alétès.

Pausanias compte dix de ces rois; savoir : quatre jusques et compris Prumnis, pere de Bacchis, et six en comptant ce Bacchis duquel les rois suivans prirent le nom de bacchiades, que l'on donna toujours dans la suite à ceux de la famille royale de Corinthe. Le dernier de ces rois fut Télestès, assassiné par *Ariétus* et *Perantas*, qui étoient ses parens. Après sa mort on abolit le gouvernement monarchique à Corinthe; et l'on établit une forme d'aristocratie, où les affaires étoient réglées par un conseil de 200 bacchiades, sous la direction d'un magistrat annuel que l'on nommoit prytane.

Le gouvernement de ces Prytanes dura 90 ans, selon Diodore[k], et finit à l'usurpation de Cypsèle, laquelle arriva, selon lui, 447 ans après la conquête du Péloponèse par les Héraclides. Le

[k] Diod. Frag. ap. Syncell. pag. 173.

regne

regne d'Alétès, à Corinthe, étoit postérieur à ce retour, de trente ans entiers, selon Didyme cité par le scholiaste de Pindare. [l] C'est pour cela que les dix regnes dont la durée est marquée dans Diodore, ne font que 336 ans; et il n'y a rien à changer dans sa chronologie, pour le mettre d'accord avec lui-même, comme l'a pensé le chevalier Marsham, qui d'ailleurs donne une explication forcée aux paroles de Pausanias, pour y trouver une génération de plus que dans Diodore. [m] Il n'en compte que neuf; et s'il semble en mettre dix, c'est que Bacchis est compté deux fois comme le cinquieme des Héraclides, et comme le premier des cinq Baccides. Ces neuf générations font cependant 11 regnes, parce que Télestès, le dernier de ces rois, ayant été laissé encore enfant par son pere Aristomede ou Aristodême, il fut pendant seize ans sous la tutele de son

l Pind. schol. ad. olym. 18. pag. 112. vers 17.
m Chronic. can. pag. 564.

et plus de quatre générations, qu'il faut ajouter à celles des Bacchides et des Héraclides, depuis Alétès jusqu'à Télestès. Ainsi l'établissement des Héraclides à Corinthe, précédoit le commencement de Cypséle de douze générations entieres. Mélas avoit acompagné Alétès à cette expédition : donc il devoit précéder Cypséle de douze générations au moins, selon Pausanias; et cet écrivain ne pouvoit avoir dit, comme il le fait dans la version d'Amaséus, expliquée par M. Newton, que Cypséle étoit le sixieme depuis Mélas, fils d'Antassus, dans le même temps qu'il compte neuf générations, dont la derniere a duré 53 ans, entre le commencement et la fin du regne des Héraclides, à quoi il faut ajouter la durée du gouvernement des Prytanes.

La généalogie de Mélissa, femme de Périandre, fils de Cypsele *, confirme

* *Héraclide de Pont* dans son livre des *origines*. Diog. Laert. *Périand.* Cet Héraclide, plus ancien que celui dont nous avons les *allegories d'Homere*, étoit disciple de Platon. Diog. Laert. in *Heraclid.*

cette généalogie. Cette princesse étoit fille de Proclus, tyran d'Epidaure, et d'Eristhenée, sœur d'Aristodême, et descendue d'Aristocrate, dernier roi d'Arcadie. Or, suivant Pausanias, cet Aristocrate étoit le douzieme depuis Cypsele, qui régnoit au tems de l'invasion des Héraclides, et qui donna sa fille Mérope en mariage à Cresphonte, premier roi de Messene [a].

Les regnes des rois d'Arcadie, sont autant de générations. Ainsi la femme de Périandre, en supposant même *Eristhenée* fille d'Aristocrate, étoit la quatorzieme depuis le retour des Héraclides. Comment Périandre, son mari, auroit-il pu être le septieme depuis Mélas qui a vécu dans le tems même de ce retour.

Il faut donc chercher une maniere d'expliquer ce passage, qui cadre avec le systême de Pausanias sur la généalogie de Cypsele. Ce passage est tiré de l'endroit où cet écrivain donne la des-

[a] Voyez Reinesius Sintagma de famil. tom. I. pag. 480.

cription du coffre dédié par les enfans de Cypsèle, et qui étoit orné de bas reliefs en partie ménagés dans le cedre même qui étoit la matiere de ce coffre, et en partie d'or et d'ivoire rapportés avec art. Les sujets de ces bas reliefs étoient expliqués par des inscriptions en caracteres anciens, et dont une partie étoit écrite à l'orientale, de droite à gauche. Ces inscriptions étoient du poëte Eumélus, à ce que croit Pausanias. Ainsi ces bas reliefs étoient au moins de l'an 800 avant Jesus-Christ.

Pausanias remarque, au sujet de ces bas reliefs, qu'il seroit étonnant que celui qui avoit fait sculpter ce coffre, n'y eut fait représenter aucune chose qui regardât la ville de Corinthe dont il étoit citoyen, mais un grand nombre d'aventures qui concernoient des héros absolument étrangers à cette ville. A quoi il ajoute que pour lui il croit qu'un endroit de ces bas reliefs, qui représentoit une espece de conférence entre

deux troupes de gens armés, dont les uns sembloient se préparer au combat, et les autres s'entre-saluoient comme des gens qui se reconnoissent et qui sont prêts à s'embrasser; il croit, dis-je, que cela a rapport à l'aventure de Mélas, fils d'Antassus, qui eut beaucoup de peine à faire consentir Alétès qu'il joignît ses troupes aux siennes, et qu'il l'accompagnât dans son entreprise sur Corinthe.

Si, comme le prétend M. Newton, Cypséle étoit seulement le sixieme depuis Mélas, ce coffre ayant été fait pour un de ses ancêtres προγονος, c'est-à-dire, au moins pour son *bisayeul*; celui-ci qui auroit été le petit-fils de Mélas, et dont la famille n'auroit demeuré à Corinthe que depuis deux générations, n'auroit dû prendre aucun intérêt aux antiquités d'une ville où il étoit pour ainsi dire nouveau venu; et l'étonnement de Pausanias eût été très-mal fondé.

Je croirois, pour moi, que, dans ce

passage dont l'altération est manifeste, Pausanias avoit dit que la famille de Cypséle étoit devenue corinthienne depuis long-temps; quoique Mélas, fils d'Antassus, auteur de cette famille, fut venu de Gonoussa, au-dessus de Sicyone, que ses ancêtres avoient habitée pendant six générations, en remontant jusqu'à leur premiere origine. Je laisserai aux critiques le soin d'examiner si les changemens qu'il faut faire à ce passage pour lui donner un tel sens, peuvent être admis. Je me contenterai de faire voir par l'histoire même des ancêtres de Cypséle, qu'ils doivent être venus s'établir à *Gonoussa*, au-dessus de Sicyone, environ six générations avant *Mélas* qui abandonna cette ville pour passer à Corinthe. Je montrerai du moins qu'ils ne pouvoient y avoir demeuré pendant plus de six ou sept générations.

[p] Hérodote, au temps duquel il y

[p] Hérod. V. 92.

avoit encore des Cypsélides à Corinthe, et qui rapporte beaucoup de particularités de la vie de Périandre, fils de Cypsélе, nous apprend que sa famille, quoiqu'établie et naturalisée à Corinthe, étoit cependant d'origine étrangere, et n'avoit aucune alliance avec celle des Héraclides ou Bacchides. Eëtion, fils d'Echécrate et pere de Cypsélе, n'épousa *Labda*, fille d'Amphion, que parce qu'elle n'avoit trouvé aucun des Bacchides qui la voulût prendre pour femme. Elle étoit boiteuse; et Amphion ne la maria dans une famille étrangere, contre l'usage des Bacchides, qui s'alliоient toujours entre eux, que parce qu'il ne pût s'en défaire autrement. Cypsélе vint de ce mariage, et même ne vint qu'assez tard; car Eëtion fut long-temps sans avoir d'enfans : ce qui montre que cette génération avoit été plus longue que les générations ordinaires. Cypsélе étoit donc du sang des Héraclides par sa mere; mais par son

pere il étoit descendu, à ce que nous dit Hérodote, de *Cœnis* ou *Cénée* et de *Lapithès*.

Cœnis ou *Cénée* étoit un ancien héros très-célébre. [q] Nestor, dans Homere, parlant à Agamemnon, à Achille et à tous les chefs de l'armée grecque, de ceux qu'il a vus dans sa jeunesse, de ces hommes égaux aux immortels, plus grands que ceux avec qui il se trouve alors, de ces hommes qui étant déjà dans un âge mûr, écoutoient ses avis et suivoient ses conseils tout jeune qu'il étoit, il nomme *Cénée* et son frere *Polyphême*, avec *Pirithoüs*, *Thesée*, et quelques autres : ainsi Cénée étoit homme fait, au temps de la jeunesse de Nestor.

Il paroît par la maniere dont il parle qu'il étoit un de ceux qui se distinguerent à la chasse de Calydon. [r] Apollonius de Rhodes et Hygin mettent

[q] Iliad. I. 26.

[r] Apoll. Argon. lib. I. 40.

Polyphême déjà vieux, mais verd encore, au nombre des Argonautes. † Selon Apollodore, ce ne fut pas lui qui se trouva à cette expédition, mais son fils Coronus. Il étoit passé en Phocide, pour défendre le temple de Delphes, contre les Phlégiens.

Cénée et Polyphême étoient fils d'Elatus, roi des Lapithes, établis aux environs de Tempé et sur les bords du fleuve Penée. * Cénée régnoit sur le pays des Magnétes, et Polyphême sur celui des Perrhébes, voisins de Larissa. ‡ On racontoit que Cénée avoit d'abord été une fille, nommée *Cænis*, dont Neptune devint amoureux, et qu'il

† Hygn. Fab: XIV.

* Didyme fait Cénée, fils d'Elatus, & roi des Lapithes. Apollodore. II. 105, parle d'un Centaure Elatus, tué par Hercule, à Pholoé dans le Péloponèse auprès d'Erimanthe. Au livre III. 190, il parle d'un autre Elatus, fils d'Arcas, & grand oncle d'Augé, mere de Téléphe. Suivant Pausanias, Elatus, *fils d'Arcas* & pere de Peréus, dont la fille *Neæra* épousa Autolycus, passa dans la Phocide, où il bâtit la ville d'Elatée. Pausan. Lib. VIII. p. 605.

‡ Phleg. Mirab. c. 5. Anton, libéral. cap. 12.

viola; [v] on ajoutoit qu'elle obtint du Dieu, que, pour réparer l'outrage qu'il lui avoit fait, il la changeroit en homme et la mettroit hors d'état de courir jamais un pareil risque. [x] Cette métamorphose n'est pas sans exemple. On trouve dans les naturalistes anciens et modernes plusieurs récits pareils, très-circonstanciés et qui semblent assez bien prouvés. Mais, sans recourir à cette explication, peut-être la fable n'est-elle fondée que sur les deux noms de *Cœnis* et de *Cœneus*, dont le premier est féminin.

[y] Cœnis ou Cénée fut tué dans le combat des Lapithes et des Centaures, aux nôces de Pirithoüs et d'Hippodamie. [z] Hésiode le marquoit combattant. On l'avoit aussi représenté combattant contre les Centaures, dans les bas re-

[v] Ovid. Metam. Didym. Eustach. ad. iliad. I. 264.
[x] Diod. Sicul. lib. 32. apud Phot. cod. 254. Phleg. Mirab. cap. 5. 6. 7. 8. 9. 10.
[y] Apoll. I. 59.
[z] Hesiod. Scuto. v. 173.

liefs du temple de Jupiter olympien. [a] Cénée devoit être alors très vieux, non seulement parce que son fils *Coronus* s'étoit trouvé à l'expédition des Argonautes qui est antérieure à cette guerre des Lapithes, mais aussi parce que, selon Homere [b], son petit-fils *Leontœus* se trouva à la guerre de Troye, avec Polypète, fils de Pirithoüs et de cette même Hyppodamie, fille d'Adraste, aux nôces de laquelle survint la querelle entre les Centaures et les Lapithes. Ces Centaures n'étoient autre chose que des bouviers ou *piques-bœufs*, comme leur nom le signifie, établis aux environs du mont Ossa, sur les bords du fleuve Amyrus. [c] Ils étoient des Léleges, ou des descendans des anciens habitans de la Grece, nommés *pélasges* ou *pélagons*. Ces Pélasges étoient une espece de nomades ou de pastres errans, dont on trouve des

a Paus. V. 400.

b Iliad. B. 746.

c Suid. généalog. Strab. vetustior. apud Steph. *Amyrus* adde Apoll. schol. lib. I. 596.

peuplades répandues dans toute la Grece, et qui conserverent très-long-temps la grossiereté et la barbarie des temps antérieurs au passage des colonies orientales dans la Grece. La fable qui les faisoit demi-hommes et demi-chevaux est prise ordinairement comme une allusion à l'art de dompter les chevaux, dont on leur attribue l'invention : ce qui souffre beaucoup de difficultés, car si l'on en excepte la fable de Bellérophon, inventeur du mords et de la bride, selon Pindare [d], on ne voit dans les anciens poëtes aucune trace de cet usage de monter les chevaux. On se contentoit de les atteler à des chars, et de leur faire traîner des fardeaux : [e] nous ne voyons pas même qu'Homere, Hésiode, ni les autres poëtes anciens, ayent décrit les Centaures de la maniere dont les sculpteurs des derniers temps les ont représentés. Homere les dépeint à la vérité comme des

[d] Pindar. olymp. 13.

[e] Schol. Eurip. Hippolit. Eustat. Iliad. II.

bêtes féroces des montagnes f : au moins est-ce aux Centaures que les scholiastes appliquent ces mots du discours de Nestor. Mais ces termes en poësie peuvent s'entendre simplement de montagnards féroces et cruels.

g Pindare, qui donne le même nom aux Centaures, dit qu'ils sont fils d'un *centaurus*, fils d'Ixion et de la *Nuée* que Jupiter substitua à Junon, de laquelle Ixion étoit amoureux. Quelques grammairiens grecs expliquant le nom de Centaurus, comme s'il venoit de deux mots grecs qui peuvent signifier *perceur de nuées*, ont prétendu qu'il tiroit son origine des amours de son pere Ixion avec la Nuée.

» Ce Centaurus étant devenu sensible « pour les cavales de Magnésie, *dit Pin-* « *dare*, il naquit de ces infâmes amours « une race monstrueuse; des hommes « qui ressembloient à leur pere par les « parties supérieures du corps, et qui

f Iliad. 1.
g Pythic. 2.

« par le reste étoient semblables à leurs « meres.

Le Centaure représenté sur le coffre des Cypsélides, décrit par Pausanias, et qui est un monument plus ancien que Pindare, étoit un peu différent; car il avoit les cuisses et les jambes d'un homme, avec les flancs, la croupe et les jambes d'un cheval. L'idée de Pindare a été suivie par tous les poëtes et par tous les sculpteurs des temps postérieurs.

[h] Nous lisons dans Pline, qui s'en donne pour témoin oculaire, qu'on voyoit à Rome le corps d'un Centaure apporté d'Egypte, sous l'empire de Claude, et qu'on avoit plongé dans du miel, pour le conserver. [i] Plutarque, né sous l'empire de Claude et mort sous celui d'Antonin, parle de ce même fait. Phlegon de Tralles, affranchi de l'empereur Hadrien, le rapporte avec beaucoup de circonstances. [k] Ce Cen-

[h] Plin. VII. 3.
[i] Vossius de histo. Græc. p. 208. Plutarq. Sympoſiac.
[k] Phleg. Mirab. cap. ultim.

taure avoit été pris, nous dit-il, sur une montagne d'Arabie, où l'on en voit communément. Ce même écrivain ajoute que le roi de ce pays le fit conduire, vivant, en Egypte, où on le nourrissoit de chair crue. Cependant le changement d'air l'ayant fait mourir, on l'embauma et on l'envoya, continue-t-il, à Rome, où il est aisé de le voir, parce qu'il a été placé dans les jardins de l'empereur. » Il est » d'une grandeur médiocre, et plus » petit qu'on ne représente les Centaures : sa face est comme celle d'un » homme, quoiqu'il ait l'air extrême- » ment sauvage, les bras, les mains et même le corps couvert d'un poil « roux, que le bitume avec lequel » on l'a embaumé a un peu noirci » au-dessous des flancs. Le corps humain se confond avec celui d'un » cheval, il a la croupe et le ventre » de cet animal, avec quatre pieds » garnis d'une corne ronde et solide,

» comme celle des chevaux ». Cette narration est trop détaillée, et ce témoignage trop positivement confirmé par le rapport de Plutarque et par celui de Pline, pour qu'il soit possible de nier que l'on montrât à Rome le corps d'un Centaure envoyé d'Egypte. Mais comme il n'avoit pas été vu vivant à Rome, et que ce corps n'avoit point été ouvert, on peut soupçonner que cela ressemble fort à ces Dragons ailés, et à ces autres monstres factices, dont on orne les cabinets des naturalistes. Ce qui le fait soupçonner, c'est que l'empereur Claude [l] dans un ouvrage qu'il avoit écrit n'étant que simple particulier, avoit rapporté qu'en Thessalie, une femme étoit accouchée d'un Centaure, qui étoit mort au bout de quelques heures. Cette merveille pouvoit bien n'avoir pas trouvé grande créance à Rome; et le gouverneur d'Egypte

[l] Plinius. VII. 3.

imagina, peut-être, que ce seroit un bon moyen de faire sa cour à l'empereur, que de lui envoyer le corps d'un Centaure, qui étoit l'ouvrage des embaumeurs Egyptiens. La flaterie a supposé bien des monumens, dans des occasions qui n'intéressoient les souverains que d'une façon bien plus indirecte.

Cénée, duquel descendoit Périandre, étant plus âgé que Pirithoüs d'une génération, il y a apparence que son pere Elatus étoit frere d'Antion, pere d'Ixion et de Phlégyas, pere de Coronis, de laquelle naquit Esculape, selon quelques uns; car les enfans d'Esculape se trouverent à la même guerre avec les petits-fils d'Ixion et de Cénée, et régnoient comme eux sur un canton de la Thessalie. Antion et Phlégyas étoient fils de *Lapithus* ou *Lapithès*, qui donna son nom aux Lapithes, et qui étoit le sixieme avant la guerre de Troye; c'est-à-dire, qui vivoit deux cens ans avant cet évé-

nement, et vers le temps des fils de Deucalion, ce qui revient au commencement des traditions historiques dans la Grece septentrionale. Au dessus de ce Lapithès commence la généalogie fabuleuse. Il étoit, dit-on, fils d'Apollon et de la nymphe *Stylbé*, fille du fleuve Penée. m

Coronus, fils de Cénée, et le cinquieme depuis Lapithus, s'étoit trouvé à l'expédition des argonautes, et avoit regné sur les villes de Gyrton, de Gomoussa, de *coronœa*, dans le pays des perrhébes de Tempé, et dans la Magnésie.

Hercule chassé du Péloponèse par

m Le scholiaste d'Appollonius, *Argon. I.* 43, fait Lapithus, fils d'Apollon & de la nymphe Stylbé. Il y a plus d'apparence que ce nom vient du mot grec *Lapathos*, qui signifie un fossé, un canal creusé pour dessécher les terres. Les lapithes étoient les laboureurs ou habitans de la plaine; & les centaures étoient les pastres ou bouviers, qui s'étoient retirés dans les montagnes voisines de Penée. Les bords de ce fleuve étoient autrefois des marécages, à ce que les anciens remarquent; & les lapithes les dessécherent, en creusant des canaux pour faciliter l'écoulement des eaux.

Eurysthée, et banni de la cour du roi de Calydon, son beau-pere, à cause d'un meurtre, alla chercher une retraite en Thessalie, dans la Phthiotide chez Ceyx souverain de Trachine, comme je l'ai déjà remarqué. » Pendant qu'il étoit là, Egimius, roi des Doriens, c'est-à-dire, du canton de la Thessalie, nommé depuis *Estiæotis*, vint implorer son secours, contre les rois des Dryopes et contre celui des Lapithes, qui lui avoient enlevé plusieurs villes de son royaume. Quoiqu'Hercule ne fût que trop disposé à s'engager dans une guerre, qui lui donnoit le moyen d'occuper ses troupes, et de les faire subsister sans être à charge à Ceyx, Egimius lui promit de partager avec lui, non-seulement les conquêtes qu'ils feroient sur leurs ennemis communs, mais encore les villes qu'ils lui avoient enlevées.

» Strab. IX. Apollo. 437. lib. II. p. 34. Diod. Sicul. IV. page 169.

de l'isle de Cos, selon Apollodore. [s] Plusieurs anciens écrivains font venir le nom de la Thessalie d'un fils de Jason et de Médée; mais il n'est fait nullement mention des enfans de Jason dans les anciens poëtes; et il est constant que le nom de Thessalie étoit un nom moderne, et dont on a reproché aux tragiques grecs de s'être servis en parlant de l'histoire des tems héroïques.

[t] Velleius, dans le prologue de son histoire, place l'époque du passage des Thessaliens dans le pays auquel ils donnerent leur nom, après la conquête de Corinthe par Alétès, et le passage des Pélasges à Athènes. Il fait venir ces Thessaliens de l'Epire; mais le mot d'*Epirus*, qui signifioit la terre ferme en général, est un terme bien vague.

* Après la défaite des Dryopes, [v] Her-

[s] Lib. II. p. 139. Id. ibid. p. 148.

[t] Velleius Paterc. lib. I. § 3.

* Cette guerre contre les Lapithes s'entreprit après la défaite des Dryopes, en faveur d'Egimus, & avant le combat contre Cygnus.

[v] Apollod. II. p. 135.

cule

cule avoit marché avec les Doriens, contre les Lapithes, et les avoit défaits dans un combat où leur roi Coronus fut tué. Cet événement arriva vers la fin de la vie d'Hercule, trois ans au plus avant sa mort, c'est-à-dire, 55 ans avant la prise de Troye. Hercule tourna ensuite ses armes contre Orménius, grand-pere de Phénix et d'Euripyle, qui se trouverent à la guerre de Troye. Cet Orménius régnoit sur les Pélasges de la Magnésie, où l'on voyoit encore au temps de Strasbon une ville de son nom, dont Homere parle comme de la capitale du royaume de son petit-fils.

La révolution causée par la défaite des Lapithes, et par la mort de leur roi Coronus, les affoiblit extrêmement: ils cesserent d'être connus sous ce nom, parce qu'ils cesserent de faire un seul corps; ils se partagerent en divers petits états, qui n'étoient connus que par le nom de leurs villes, ou par celui

de leurs princes : c'est ainsi qu'Homere les désigne dans le dénombrement de l'armée grecque.

Il ne restoit à Léontéüs, fils de Coronus, et à Polypete, fils de Pirithoüs, que les pays situés sur les bords du fleuve Pénée, et la vallée de Tempé. Cependant ce même Léontéüs n'avoit pas craint de se mettre au rang de ceux qui prétendoient au mariage d'Helene *.

Comme il est constant par le témoignage d'Hérodote, que Cypsèle et son fils Périandre se prétendoient descendus de *Lapithus* et de *Cœnis*; et que d'ailleurs nous savons par Pausanias, que Mélas, fils d'Antassus, étoit originaire de la ville de *Gonoussa*, au-dessus de Sicyone, il est clair qu'il faut que quelqu'un des descendans de Lapithus soit venu s'établir dans le Péloponèse, à Gonoussa. Le temps de cette migration ne peut être autre que celui de la défaite des Lapithes par Hercule. Ceux qui avoient été

* Apollod. III, 202.

dépouillés de leurs terres par Hercule, allerent sans doute chercher une retraite auprès d'Eurysthée, à l'exemple des Dryopes, et il leur donna un établissement au nord de *phénée*, dans les montagnes qui sont au-dessous de Sicyone. Hercule avoit demeuré pendant cinq ans entiers à Phénée, et comme ces peuples lui étoient fort attachés, c'étoit de-là qu'Hercule tiroit ses recrues. Eurysthée songea à se fortifier de ce côté-là, comme il avoit fait du côté de Tirynthe, par l'établissement d'une colonie de gens auxquels Hercule devoit être très-odieux.

Les Lapithes donnerent à la ville qu'ils bâtirent, le nom de *Gonoessa* ou *Gonoussa*, à l'imitation de celle de *Gonoessa* de la Perrhébie, bâtie au bord du *Titarésus*, dans la vallée de Tempé. Homere[y] parle de la nouvelle *Gonoessa*, et lui donne l'épithete de ville escarpée. Je conviens que ce n'est-là qu'une conjecture; mais cette conjectu re est un

[y] Iliad. B. vers. 573.

conséquence naturelle et peut-être nécessaire des faits rapportés clairement par les anciens, ensorte qu'elle ne sert qu'à éclaircir et à confirmer leur témoignage.

La défaite et la mort de Coronus par Hercule, sont de l'an 55 avant la prise de Troye. Léontéüs, fils de Coronus, se trouva à cette guerre; et trente ans avant la prise de cette ville, il avoit demandé Hélène en mariage : ainsi il devoit avoir environ soixante ans, et être né peu de temps avant la mort de son pere Coronus, et par conséquent il devoit être à peu près du même âge qu'Antiochus, fils d'Hercule et de la fille du roi des Dryopes. Alétès, contemporain de Mélas, étoit le cinquieme depuis Hercule : donc Mélas, ou du moins son pere Antassus, devoit être le cinquieme depuis Coronus, contemporain d'Hercule. Les générations extrêmes de ces deux généalogies se touchant, le nombre des générations intermédiaires doit être

peu différent; et sans doute les six générations dont Pausanias parloit dans le passage qui a été altéré, étoient celles qui s'étoient écoulées pendant le séjour des ancêtres de Mélas, à Gonoessa. Cet écrivain qui avoit donné le nombre des générations des Héraclides, depuis Hercule jusqu'à Alétès, et celui des descendans de Sisyphe jusques aux princes sur lesquels Alétès fit la conquête de Corinthe, avoit sans doute donné, dans le passage dont il s'agit, le nombre des ancêtres de Mélas, jusques aux héros contemporains d'Hercule et des Argonautes.

Si l'on fait réflexion à cette origine de la famille de Cypsèle, on ne sera plus surpris de voir quelles sont les aventures des temps héroïques, que les ancêtres de Cypsèle avoient fait représenter sur ce coffre. Elles ont la plupart rapport à la Thessalie et au pays dont ils étoient originaires, comme les jeux funèbres de Pélias, célébrés par les Ar-

gonautes, le combat entre les Centaures, les nôces de Thétis et de Pélée, plusieurs événemens de la guerre de Troye. D'autres regardoient la famille des Pélopides et l'histoire d'Eurysthée; car ceux des travaux d'Hercule qui y étoient représentés, pouvoient y avoir été mis comme des monumens de l'empire d'Eurysthée sur ce héros [z].

[a] L'explication que Pausanias donne à cette représentation de deux troupes de gens armés, dont les uns semblent prêts d'en venir aux mains, et les autres se saluent et semblent se reconnoître, cette explication devient encore plus naturelle.

Alétès n'avoit point accompagné les Héraclides lors de leur passage sous la conduite de Téménus; c'étoit son pere Hippotès qui étoit avec eux. Mais ayant tué d'un coup de javelot un devin, ce qui attira de grands malheurs sur les Héraclides, il fut banni pour dix ans,

[z] Apollod. ibid.
[a] Apollod. II. 143.

Il retourna sans doute dans la Thessalie; et son fils Alétès ne revint dans le Péloponèse, que 30 ans après les Héraclides; c'est-à-dire, 110 ans après la prise de Troye. Le calcul de Diodore suppose nécessairement cet intervalle. Il amena une nouvelle bande de Doriens et peut-être de Dryopes, car il descendoit de la fille de leur dernier roi. Lorsque Mélas quitta la ville de Gonoussa avec les Lapithes pour se joindre à lui; les Doriens qui le prirent pour un homme originaire du Péloponèse, s'opposerent d'abord à la jonction; c'est ce que représentoient ces hommes armés, prêts d'en venir aux mains. Mais après que Mélas leur eut fait connoître qu'il étoit de race étrangere, et que lui et les siens étoient originaires de Thessalie, ils lui permirent de se joindre à eux: voilà le second temps représenté par les figures qui se saluoient et qui sembloient prêtes à s'embrasser.

[b] Didym. ap. schol. Pindar. olymp. XIII. 112.

Quoi qu'il en soit de cette explication du passage de Pausanias que je propose ici, il est clair que ce n'est pas sur un endroit corrompu qu'il faut établir son opinion sur la chronologie corinthienne, lorsque lui-même nous a donné le détail de l'histoire de cette ville, et que dans le lieu cité, il nous renvoie à ce qu'il a dit ailleurs plus au long. Cette chronologie quadre parfaitement avec ce que nous savons de celle des temps postérieurs.

[c] Le premier des Prytanes annuels fut un Euthymène, * qui exerça cette charge, 90 ans entiers avant Cypsèle, c'est-à-dire, l'an 745. [d] Vingt-trois ans avant cette révolution, ceux de Corinthe avoient envoyé une colonie en Sicile, sous la conduite d'Archias, descendu de Téménus, comme on a vu plus haut,

[c] Diod. ap. Syncelle. page 179.

* Diodore dit là, que les Bacchides, maîtres du gouvernement, étoient au nombre de plus de deux cens, & que parmi eux on choisissoit un Prytane annuel, pour remplir les fonctions royales.

[d] Sect. III, §. 5. vers la fin.

et dépouillé probablement de l'héritage de ses peres, par le tyran *Phidon* qui s'étoit emparé de toutes les terres qui avoient été dans le partage de Téménus. Cet événement tombe vers le milieu du regne de cet Alexandre qui usurpa le royaume de Corinthe sur Télestès, l'an 782 avant Jesus-Christ. Thucydide, qui nous a donné la date de la fondation des colonies Siciliennes, avec un détail très-chronologique, nous a conservé aussi celle de deux événemens relatifs à l'histoire de Corinthe. Le premier de ces faits est l'établissement d'une flotte et d'un arsenal de marine, en l'an 704, et le second est un grand combat naval, donné l'an 664, entre les Corinthiens et ceux de Corcyre, huit ou neuf ans avant la tyrannie de Cypsèle. Ces deux événemens, qui montrent quelles étoient les forces maritimes de la ville de Corinthe, sont relatifs au temps des Prytanes et au gouvernement républicain.

Le commencement du regne de Cypsèle est incontestablement de l'an 655. Celui du gouvernement des Prytanes est de l'an 745. Télestès, le dernier des rois de Corinthe, est mort âgé de 53 au moins; et par conséquent il est né l'an 798. Il étoit au moins le dixieme depuis Alétès. Ainsi la naissance d'Alétès doit être au plus tard de l'an 1098, et postérieure de 86 ans à la prise de Troye, et de six ans au moins, au retour des Héraclides, selon le calcul d'Eratosthène. La conquête de Corinthe étoit postérieure de trente ans à ce retour, et tomberoit, par cette chronologie, à la 24e. année de l'âge d'Alétès. Il conquit Corinthe sur *Hyanthidas* et Doridas, sixiemes descendans de Sisyphe par *Ornytion*, né depuis le commencement de son regne sur la ville de Corinthe, que Médée lui avoit cédée après le meurtre de sa rivale Créüse et de son pere Créon. La naissance d'Ornytion, le

cinquieme avant les rois, vaincus par Alétès, tombe donc à l'an 1266; et, selon le même calcul, à l'an 80 avant la prise de Troye. Cette naissance est postérieure de plusieurs années à l'expédition des Argonautes : ce qui cadre avec la chronologie d'Eratosthène et d'Apollodore.

Mais comme ces deux généalogistes avoient retranché un siecle entier de la durée des temps, je ne sais s'il n'y a pas de génération oubliée dans la suite des Sisyphides, de même que dans celle des Héraclides de Corinthe.[f] Nous voyons dans Homere, que Glaucus et Sarpédon, qui étoient des hommes faits au temps de la prise de Troye, étoient les petits-fils de Bellérophon, et les cinquiemes depuis Sisyphe. Comment sera-t-il possible que cent dix ans après, les deux princes qui régnoient à Corinthe, se trouvassent seulement les sixiemes depuis Sisyphe ? Ils devoient être

[f] Iliad. Z. 152.

les huitiemes au moins : ce qui montre que s'il y a quelque chose à reprendre dans la chronologie d'Eratosthène, ce n'est pas d'avoir étendu la durée des intervalles; mais bien plutôt de l'avoir raccourcie, au point de ne pouvoir y placer les générations constantes par les plus anciennes traditions.

[g] M. Newton suppose que le regne de Cypsèle et celui de son fils Périandre, n'ont duré en tout que 48 ans environ; et que le gouvernement des Prytanes a été de 42 ans seulement, quoique les chronologistes et les historiens de Corinthe comptassent 90 Prytanes, et que les noms de ces magistrats annuels se trouvassent dans les actes et sur les monumens publics, de même que sur ceux de familles particulieres. Sur 90 Prytanes marqués dans les monumens, il y en avoit 48 de faux : leur gouvernement n'avoit duré

[g] Newton, Chronol. page 142, et de la traduction, page 150.

que 42 ans; et au temps de l'usurpation de Cypsèle, la plupart des Corinthiens avoient vu subsister le gouvernement monarchique, dont l'interruption avoit été fort courte. Cependant on étoit venu à bout de persuader à tout le monde que cette interruption avoit duré 90 ans entiers. Voilà ce que M. Newton suppose, et ce qu'il avance sans en donner aucune preuve. Il en est de même de la durée des regnes de Cypsèle et de son fils Périandre. Aristote qui avoit joint une profonde érudition à l'étude de la Dialectique, dont il a pour ainsi dire formé l'art et réglé les principes, nous assure que la tyrannie des Cypsèlides fut longue, et qu'elle dura 73 ans et six mois; savoir, 30 ans sous le regne de Cypsèle, et 40 ans et quatre mois sous celui de Périandre. Après ce dernier, un Psammétichus, fils de Gordius, régna encore trois ans. » La cause de cette longue durée, ajoute Aristote, n'est autre

» que la douceur du gouvernement de » Cypsèle, qui étoit extrêmement po- » pulaire, et la grande habileté de Pé- » riandre ; car quoiqu'il ait gouverné » avec beaucoup de hauteur, son in- » telligence dans l'art millitaire fit » toujours respecter son pouvoir au » peuple ». [b] M. Newton ne nous apprend pas sur quel fondement il a décidé qu'Aristote s'étoit trompé, de plus d'un tiers, sur la durée du pouvoir des Cypsélides. Ce philosophe semble cependant avoir une réputation qui demandoit qu'on ne le condamnât point, sans en dire la raison.

M. Newton met la mort de Télestès en l'an 658 et le retour des Héraclides en 825, c'est-à-dire 167 ans auparavant : je veux bien supposer que la conquête de Corinthe, par Alétès, est du même temps, quoique Didyme la mette trente ans après. Il faut partager ces 167 ans, entre dix générations au

[b] Aristot. Politic. V. cap. 12.

moins, suivant les témoignages formels de Diodore et de Pausanias. Elles n'auront chacune que 16 ans et six mois, l'une portant l'autre : ce sera encore la même faute que j'ai déjà remarquée plus d'une fois; cette durée sera celle des regnes et non celle des générations. J'avois donc eu raison de dire que la nouvelle chronologie étoit fondée sur la confusion de ces deux choses.

SECTION V.

Epoque des jeux olympiques et de Lycurgue le législateur.

MR. Newton [1] cherche une nouvelle confirmation de son calcul abrégé, dans l'époque de la législation de Lycurgue à Sparte. Il assure 1°. Que bien loin d'avoir été antérieur d'un siecle entier à la premiere olympiade chronologique

1 Newton, chronol. page 57, 58, 59, 60, 61.

de l'an 776 avant Jesus-Christ, dans laquelle Corébus remporta le prix de la course, Lycurgue a vécu 72 ans après cette olympiade. 2°. Qu'Iphitus, instituteur ou du moins restaurateur des jeux olympiques, a vécu du temps même de Corébus, et non pas cent huit ans avant lui. 3°. Enfin qu'Iphitus et Lycurgue n'ont pas même été contemporains.

Comme M. Newton ne donne presque aucune preuve de ces assertions, et qu'il ne les appuye que sur d'autres assertions, qui sont elles-mêmes très-peu certaines; je crois devoir montrer la vérité des propositions contradictoires à celles de M. Newton, avant que de passer à l'examen de ce qu'il dit pour les appuyer. L'époque de Lycurgue et celle des jeux olympiques sont d'une assez grande importance, et ont, ce me semble, été assez peu éclaircies jusqu'à présent, pour que l'on me pardonne de m'y être arrêté.

§. I.

Etablissement des jeux olympiques, et leur renouvellement par Iphitus.

Les jeux olympiques se célébroient de quatre ans en quatre ans, à la pleine lune la plus proche du Solstice d'été, à laquelle ils avoient été fixés, pour la commodité de ceux qui s'y rendoient de toutes les parties de la Gréce. Car ces jeux étoient proprement ceux de toute la Grece, ou de toutes les nations qui portoient le nom d'*Helléncs*. Elles seules y étoient admises. Outre les sacrifices solemnels qui se faisoient au nom du corps des Hellénes, il y avoit des combats, où les vainqueurs étoient couronnés d'une branche d'olivier sauvage : usage ancien qui avoit commencé dès les premiers temps, avant que l'on eût appris à greffer cet arbre et à le cultiver, et qui avoit toujours subsisté, par la répugnance

naturelle que les hommes ont à rien changer dans les coutumes qui ont quelques liaisons avec les cérémonies religieuses. Hercule, disoit-on, avoit apporté le plan de cet arbre à Olympie, et il l'avoit pris chez les Hyperboréens.

Hercule étoit le véritable instituteur de ces jeux, quoique la consécration de l'autel d'Olympie et l'établissement des fêtes célébrées en l'honneur de Jupiter, fussent bien plus anciens que lui, et de l'Hercule Idéen, l'un des Dactyles ou des Curetes. Ces hommes célèbres dans l'antiquité, étoient les compagnons d'Inachus et des premiers chefs des colonies orientales. On leur attribuoit tous les anciens ouvrages dont la grossiéreté sembloit conserver la marque du temps où les arts commençoient à naître. Telles étoient les murailles de la ville de Tyrinthe, selon Pausanias et Strabon *k*; quoiqu'ils les attribuent aux

k Strab. VIII. p. 373. Paus. II. 169.

Cyclopes. Mais il est clair que ce qu'ils nomment là les Cyclopes, sont les mêmes que ceux qu'ils appelent ailleurs Dactyles; car Strabon dit qu'ils venoient de l'Asie mineure, pays des Dactyles surnommés *Idéens*, du mont Ida de Phrygie. Ces murailles formées, selon Pausanias, par des masses de pierre non taillées, dont les moindres ne pourroient être enlevées par deux chevaux, subsistoient encore en 1660. Ce sont des morceaux de rocher non taillés [1] posés les uns sur les autres, et dont les intervalles sont rempli avec de gros cailloux. Ces masses de rocher sont disposées de façon, que par leur seule position elles forment des voûtes très-solides aux endroits qui servoient de portes.

Les jeux olympiques d'Hercule fu-

[1] Voyages de M. des Monceaux, oncle de M. le comte de Bonneval. Le même fait m'a été confirmé par le rapport d'un officier Vénitien, qui avoit servi dans la Morée. M. l'abbé Fourmond a vu depuis ces murailles dans son voyage en Grece.

rent célébrés aux funérailles de Pélops, bisayeul maternel de ce Héros. [m] Diodore de Sicile dit que ces jeux furent célébrés par les argonautes, au retour de leur expédition; et que ce fut par le conseil d'Hercule que l'on ordonna que ces jeux se renouvelleroient au bout d'un certain temps, et que tous les grecs s'y trouveroient, comme à une espece de diete ou d'assemblée politique, dans laquelle ils traiteroient de leurs communs intérêts. Mais il paroît qu'il a confondu les jeux funébres, célébrés en Thessalie, sur le tombeau de Pélias, auxquels Hercule assista comme un des juges, et où les argonautes combattirent suivant les bas reliefs du coffre des Cypsèlides, avec les jeux funébres, célébrés dans l'Elide en l'honneur de Pélops.

„ Hercule combattit à ceux-ci; et comme il y trouva présque tous les

[m] Diod. IV. 178.
[n] Paufan. V. 393.

grecs rassemblés, il prit cette occasion, selon Polybe [o], pour y prononcer une espece d'apologie de sa conduite, et de manifeste pour rendre raison des guerres qu'il avoit entreprises contre divers peuples. Il prétendit n'avoir jamais pris les armes, que pour obéir à des ordres supérieurs, à ceux d'Eurysthée; ou pour venger par les armes, des injures pour lesquels on lui avoit refusé la satisfaction qu'il étoit en droit d'exiger.

Polybe ajoute que ce fut lui qui régla les cérémonies de ces jeux. Cependant il ne paroît pas qu'ils ayent été célébrés avec beaucoup de régularité; et Homere ne parle point des jeux d'olympie : lui dont les héros sont fort attentifs à raconter les différens combats, où ils ont été couronnés. [p] La date de cette célébration des jeux olympiques d'Hercule se trouve diversement rapportée

[o] Polyb. lib. XII. 667. édit. Paris.
[p] Syncell. p. 172.

dans les anciens : ce qui vient sans doute de ce que l'on a confondu, avec l'olympiade de ce héros, différentes célébrations des jeux olympiques. Les uns comptoient six cens ans entre la fondation des jeux et leur rétablissement par Iphitus : ce qui donne, suivant la chronologie ordinaire, l'an 1485 avant l'ère chrétienne, et le temps des Dactyles, c'est-à-dire l'an 200 environ avant la prise de Troye, selon le calcul d'Hérodote. D'autres ne comptoient que 470 ans ou même 430 ans, entre la premiere olympiade et l'olympiade d'Hercule. Si on l'entend de la premiere olympiade vulgaire de Corébus, les jeux célébrés par Hercule tomberont aux années 1246, et 1216 avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire à l'an 62, et à l'an 32 avant la prise de Troye, suivant le calcul d'Eratosthène. Si on l'entend du rétablissement de ces jeux par Iphitus, en 884, la premiere date, ou celle de 470 ans, donnera, pour la célé-

bration des jeux d'Hercule, l'an 1354, ou la 70e. avant la prise de Troye, la 32e. ou 33e. année de la vie de ce héros, ce qui peut cadrer avec les détails de sa vie et de ses actions; [q] quoiqu'il puisse y avoir quelques difficultés. Mais il ne s'agit pas ici de la chronologie des temps fabuleux.

Iphitus, souverain d'un canton de l'Elide, fut celui qui eut le plus de part au rétablissement des jeux olympiques. Il en régla les cérémonies; et par le crédit de Lycurgue, il obtint que les peuples du Péloponèse s'engageroient non seulement à regarder le territoire d'Olympie comme un asyle inviolable pendant la célébration des jeux, mais encore à observer religieusement une treve et une suspension d'armes pendant laquelle tous les actes d'hostilité seroient interdits.

De tous les combats en usage dans les

[q] Voyez la dissertation sur la chronologie des Lydiens, *Mémoires de l'académie des inscriptions*, *Vol. V. page* 301. Je suis une autre méthode, mais cela revient à-peu-près au même.

anciens jeux, la course fut d'abord le seul que l'on rétablit. Cet exercice donnoit au corps une agilité dont on trouvoit souvent occasion de faire usage, et principalement à la guerre, parce que les Grecs se chargeoient d'une très-grande distance, et que leurs phalanges couroient à l'ennemi plutôt qu'ils n'y marchoient. [b] Hérodote rapporte qu'à Marathon, les Athéniens chargerent les Perses d'une distance de huit stades, et qu'ils s'avancerent à eux d'une course si rapide, que les Perses croyant que le désespoir les avoit rendu insensés, se trouverent abordés avant que de s'être mis en état de les recevoir. Ces huit stades d'Hérodote sont, pour le dire en passant, de ceux que l'on employoit pour mesurer les distances itinéraires, et les huit ensemble valoient près de 488 pas géométriques, comme je l'ai montré ailleurs. [c]

[b] Herod. VI. 112.

[c] M. Freret renvoye ici à son *essai sur les mesures lon-*

Les

Les instituteurs de ces jeux ne s'étoient pas bornés au seul objet d'exercer le corps, ils avoient eu des vues politiques les plus générales et plus élevées. La participation des différentes nations Helléniques aux cérémonies des mêmes sacrifices, leur rappeloit qu'elles avoient une origine commune, et qu'elles ne formoient toutes qu'un seul et même corps. Les combats qui accompagnoient les sacrifices étoient une image de la guerre, mais une image douce qui bannissoit les motifs de haine et qui n'entretenoit qu'une noble émulation parmi les rivaux qui se disputoient le prix. Ce prix, qui n'étoit autre chose qu'une simple couronne d'olivier sauvage, apprenoit aux hommes à ne se proposer pour la récompense des plus grandes actions, que la gloire et l'estime publique. Mais en même temps

gues des anciens, que nous avons donné au public depuis sa mort, & qui fait partie du volume XXIV des mémoires de l'académie des belles-lettres.

cette institution leur faisoit sentir tout le prix et tout le mérite de cette gloire, dont les vainqueurs alloient recueillir dans leur patrie les avantages réels. Car les villes, qui se croyoient associées aux victoires de leurs citoyens, leur accordoient ordinairement des prééminences considérables, et même une somme d'argent capable d'enrichir un simple particulier; puisque par la rareté où étoit alors ce métal dans la Grece, cette somme étoit le prix de cent bœufs. [1]

Les instituteurs des combats olympiques ne se tromperent pas dans leurs espérances. La sensibilité que les Grecs prirent pour la gloire dans ces combats, et la persuasion où ils furent que l'estime publique est ce que les hommes peuvent jamais posséder de plus précieux, ont été les causes de toutes ces actions héroïques dont leur histoire est remplie. C'est toujours la faute de ceux qui con-

[1] Plut. Solon.

duisent les hommes, lorsqu'ils ne savent pas se servir de l'orgueil et des défauts de ces mêmes hommes, pour les mener à la pratique de la vertu, et pour leur inspirer l'héroïsme, c'est-à-dire, ce fanatisme respectable qui fait le soutien et la puissance des sociétés.

La course fut pendant long-temps le seul genre d'adresse que l'on couronnât à Olympie *v*. Ce fut 176 ans après Iphitus, qu'on ajouta la lutte : 20 ans après, on ajouta le *Pugilat*, ou les combats du Ceste : 8 ans après, c'est-à-dire 204 ans après Iphitus, on admit la course des chars à quatre chevaux. La course des chars à deux chevaux est assez récente; elle est de l'an 476, c'est-à-dire 408 après Iphitus : la course à cheval est de l'an 656, et postérieure de 228 ans à la fondation. La célébrité des jeux s'augmentant tous les jours, on crut devoir multiplier le nombre des vainqueurs, en multipliant les différens

v Pausan. V. 392. 393.

genres de combats. La gloire de ceux qui avoient été couronnés, ne recevoit par-là aucune diminution, parce qu'il n'y avoit qu'une seule couronne pour chaque espece de combat. On se proposa même une nouvelle espece d'ambition, qui fut celle de joindre plusieurs couronnes; et pour y parvenir, on s'attachoit à cultiver en même temps les différens genres d'exercices : usage qui tourna à l'avantage général, parce qu'il rendoit les particuliers plus propres aux fatigues du service militaire.

Pendant les 27 premieres Olympiades, on ne songea point à transmettre le nom des vainqueurs à la postérité. * Mais 108 ans après Iphitus, on commença à inscrire dans le gymnase d'Olympie celui qui avoit remporté le prix de la course du stade. Le premier de ceux qui furent inscrits est *Corébus*; et c'est à lui que commence la suite des *Olympioniques* ou vainqueurs olympiques, dans laquelle

* Ariſtodem. *ap. Syncel.* pag, 196. Pauſan. V, pag. 166.

on marquoit seulement celui qui avoit remporté le prix à la course du stade : ce qui montre que cet usage étoit antérieur à l'introduction des autres combats, qui, étant plus estimés que la course, acquéroient plus de gloire, et auroient été préférés, s'il n'y avoit pas eu un usage déjà établi.

Les noms de ces vainqueurs servirent dans la suite à désigner les Olympiades, lorsque l'on commença à les employer dans la chronologie comme une indication des temps, commune à toute la Grece, et plus convenable dans une histoire générale que les magistratures annuelles d'une ville particuliere, ou que les années du regne d'un prince. Ce fut, sans doute, par cette raison que Timée employa les Olympiades, pour lier ensemble les années des Éphores, des Archontes, et celles des Prêtresses d'Argos. Cependant il n'est

y Diod. Lib. V. Suid. *Artic.* Tim. Polyb. *Excepr. Valef.* pag. 50.

pas le premier qui s'en soit servi ; car on trouve souvent ces Olympioniques marqués dans Thucydide.

Tout le monde convient que l'Olympiade de Corébus fut célébrée au solstice d'été de l'an 776 avant le commencement de l'ere chrétienne [c] : l'accord est parfait sur cet article ; et il est fondé sur les preuves les plus fortes. Eratosthene [a], Apollodore, Aristodème d'Elis, Polybe et presque tous les anciens chronologistes ont reconnu qu'il y avoit eu 27 Olympiades de célébrées entre Iphitus et Corébus. Le chevalier Marsham [b], embarassé de quelques difficultés qui ne le devoient point arrêter, a semblé croire Corébus et Iphitus contemporains : du moins s'est-il expliqué d'une maniere à le faire soupçonner ; quoique

c Petav. *Uranolog.* DidWel. *de cyclis.* Riccioli, *chronol. reformat.*

a Eratoft. & Appoll. ap. Plut. *Lycurg.* Ariftodèm. & Polyb. *ap. Syncell.* p. 196. Appollod. lib. 8. *ap. Syncell.* pag. 185.

b Marsham. pag. 488. 489.

dans ses tables il place Iphitus 108 ans avant la premiere Olympiade vulgaire. M. Newton, supposant la chose prouvée, s'est contenté d'en faire une assertion, comme je l'ai déjà remarqué. Je ne puis examiner des raisons qu'il n'a pas publiées, et il faut me contenter de produire les preuves qui nous restent de cette distance de 108 ans, entre Iphitus et Corébus.

§. II.

QUAND Lycurgue a été contemporain d'Iphitus, et qu'il a eu part au rétablissement des jeux olympiques.

Il est constant par le témoignage de toute l'antiquité, que Lycurgue et Iphitus non-seulement ont été contemporains, mais encore qu'ils ont eu part tous les deux à l'établissement des jeux olympiques. Aristote [c] l'assuroit et le concluoit de ce que les noms de Lycurgue et d'Iphitus se trouvoient joints

[c] Aristotel. apud *Plut. in Lycurg.* Phleg. *frag. de Olymp.*

ensemble sur le disque d'Olympie. Aristote avoit écrit un ouvrage sur les Olympioniques ou vainqueurs aux jeux d'Olympie [d], un autre sur les jeux pythiens, un autre sur les vainqueurs dans les dionysiaques ou fêtes de Bacchus, c'est-à-dire, sur les poëtes qui avoient été couronnés à Athènes.

L'ancienne chronologie étoit conforme à ce synchronisme. Sosibius de Lacédémone, dans son histoire de Sparte, marquoit formellement la premiere Olympiade vulgaire, ou celle de Corébus à la trente-quatrieme année du regne de Nicandre, fils de Charilaüs. Ce dernier, nommé aussi Charillus, étoit posthume, et il étoit né après la mort de son pere Polydecte, frere de Lycurgue. L'un et l'autre étoient fils d'Eunomus. Le regne de Charilaüs avoit été aussi long que sa vie, puisqu'il étoit né sur le trône, ainsi que nous

d Diog. Laert. lib. V. p. 120. add. *Anonymi*, vitam Aristotel. p. 118. Plutarch. *in Solon.* Clem. Alexand. Stromat. I. 240.

l'avons vu. Il est mort âgé de 65 ans, lesquels ajoutés aux 34 du regne de son fils Nicandre, avant la premiere Olympiade, donnent 99 ans pour la durée des deux regnes. Les 25 premieres années de Charilaüs se passerent sous la tutele de son oncle Lycurgue, auquel la couronne auroit appartenu sans le droit d'aînesse. Ainsi, 99 ans avant l'Olympiade de Corébus, Lycurgue avoit au moins 25 à 26 ans; car, s'il n'eût pas été majeur lui-même, il n'auroit pas pu avoir la tutele de son neveu. Eratostène, selon Clément d'Alexandrie[e], plaçoit la régence de Lycurgue 108 ans entiers avant l'Olympiade de Corébus: mais peut-être Clément, dans son extrait, a-t-il confondu le réglement des jeux olympiques, dans lesquels Lycurgue avoit agi comme revêtu des pouvoirs de son frere Polydecte, avec l'administration du royaume, au nom et comme tuteur de son neveu. Apol-

[e] Clem. *Strom.* I. pag. 246. Euseb. chron. num. 432.

lodore étoit de même avis[f], et, selon lui, Lycurgue de même qu'Iphitus étoient fort antérieurs à la premiere Olympiade de Corébus. Les anciens chronologistes, que Tatien avoit suivis[g], mettoient la législation de Lycurgue cent ans avant cette époque : cette législation n'est que le commencement de sa régence à Sparte. Dieuchides[h], ancien historien, cité par Clément, mettoit *l'état florissant* de Lycurgue 290 ans après la prise de Troye. Suivant la chronologie d'Eratostène, cette année est la 118.e avant la premiere Olympiade de Corébus, et la dixieme avant celle d'Iphitus. Clément[i], qui met la naissance de Lycurgue 150 ans avant Corébus, prend pour cet âge florissant de Lycurgue sa 32e. année[k].

Eusebe marque à l'année 107 avant l'Olympiade de Corébus[l], l'âge florissant

f Plut. *in Lycurg.*
g Tatian. p. 174. Paræn. ad Græc.
h Clem. *Stromat.*
i Ibid. pag. 226.
k Chronic. *num.* 1330

de Lycurgue, *clarus habetur.* 85 ans après, c'est-à-dire la quinzieme année du regne d'Alcamène, dixieme roi de Lacédémone, dans la branche d'Eurystène [l], il marque la législation de Lycurgue, selon Apollodore. Syncelle [m] rapporte qu'Apollodore, dans son huitieme livre, mettoit la législation de Lycurgue sous le regne d'Alcaméne.

La publication des loix de Lycurgue et la réforme du gouvernement de Spartè s'étoient faites à plusieurs reprises; et sa véritable législation se devoit rapporter au serment, par lequel les Spartiates s'engagerent à ne rien changer à ses loix, pendant son absence. Ce qui arriva sur la fin de sa vie, comme le remarque Plutarque [n], et lorsqu'il prit le parti de s'exiler lui-même et d'aller mourir dans un pays étranger, pour que ses concitoyens ne pussent se dégager de la nécessité

l Num. 12. 8.
m Syncell. p. 184.
n Plut. *Lycurg.*

d'observer ses loix, sans violer leur serment.

Lycurgue [p] vécut 85 ans; et s'il est né, comme le marque Clément, 150 ans avant l'olympiade de Corébus, il est mort la 65°. année avant cette époque, ou la 34°. année du regne de la vie de son neveu Charilaüs, neuf ans après lui avoir remis le pouvoir souverain. Les citations d'Apollodore par Eusebe et par Syncelle sont fort suspectes; parce qu'il est clair qu'ils ont pris le change sur les rois de Lacédémone, ayant cru que, parce que depuis les olympiades on ne marquoit plus les années de leur regne dans les canons chronologiques, la royauté avoit été abolie à Sparte. La chronologie de Sosibius de Laconie et celle de Dieuchidas, dans Tatien et dans Clément, sont celles que l'on doit suivre; parce qu'elles ne donnent lieu à aucune difficulté, et qu'elles sont confirmées par

[p] Lucian. de Longævis.

les dates de tous les événement postérieurs. Au reste on ne doit pas être surpris de voir quelques variétés dans la date de ces faits qui ont une durée assez étendue, comme la régence de Lycurgue, sa législation, son âge florissant, parce qu'il n'y a point là de point fixe, ni d'époque indivisible sur laquelle on doive se rencontrer.

M. Newton se contente d'opposer à tout cela que, selon Plutarque, Aristote avoit conclu de ce que le nom d'Iphitus se trouvoit joint à celui de Lycurgue sur le disque d'Olympie, que l'un et l'autre avoient eu part à l'établissement des jeux olympiques. Plutarque rapporte le sentiment d'Aristote, comme opposé à celui d'Eratosthène et des autres chronologistes, qui plaçoient Lycurgue avant la premier olympiade, n'ayant pas fait réflexion, ainsi que le remarque le chevalier *Marsham* [p], que leur premiere

[p] Chronic. Can. page 450.

olympiade étoit celle de Corébus, postérieure de 108 ans à celle d'Iphitus.

M. Newton recevant le témoignage d'Aristote au sujet du disque d'Olympie, et prenant ce *disque* pour le *palet* qui servoit aux combats du *Pentathle*, en conclut que, comme le Pentathle ne fut admis dans les jeux olympiques que la dix-huitieme olympiade de Corébus[g], Lycurgue dont le nom étoit gravé sur ce disque, doit avoir eu part à cet établissement, et par conséquent avoir vécu 68 ans après l'olympiade de Corébus, et l'établissement des jeux par Iphitus; car il unit ces deux époques. Aristote concluoit qu'Iphitus et Lycurgue avoient vécu dans le même temps; de ce que leurs noms se trouvoient joints sur la même inscription. Sur quoi M. Newton fonde-t-il la conséquence opposée, qu'il tire des mêmes prémisses? Dans son raisonnement on avoit gravé sur le disque

g Pausan. V. 392.

le nom d'Iphitus, quoiqu'il ne fût plus vivant. Quelle preuve a-t-on que la même chose n'avoit pas eu lieu pour Lycurgue ? Pourquoi le distinguer d'Iphitus ? M. Newton n'en donne aucune raison; cependant ils sont tous deux dans le même cas.

Mais il y a plus ici : M. Newton suppose que l'inscription, dont parle Aristote, étoit sur le disque qui servoit au Pentathle; mais sa supposition a cependant tout l'air d'être fausse. Aristote parle de ce disque, comme d'une chose unique, au lieu qu'il y avoit plusieurs disques qui servoient au Pentathle. Aussi M. Newton r assure-t-il que celui d'Aristote étoit un de ces trois disques décrits par Pausanias, et qu'il vit dans une des chambres du trésor des Sicyoniens à Olympie, construit par Myron, tyran de Sicyone, et l'un des ancêtres de Clisthène, pere de cette Agariste dont j'ai déjà parlé. Ce

r Newton, chronol. page 59.

Myron avoit remporté le prix à la course des chars la 33e. olympiade.

Pausanias [a] nous assure que ces trois disques étoient ceux-là mêmes qui servoient au combat du Pentathle : mais il ne nous dit point qu'il y eut aucune inscription dessus; et assurément il n'y auroit pas manqué, lui qui, décrivant les autres raretés de cette chambre, observe que l'on voyoit un vieux bouclier, sur lequel avoit été gravée jadis une inscription, mais qui étoit alors tellement effacée, que l'on n'y pouvoit plus distinguer que quelques mots.

Le mot de *disque* étoit un nom général, chez les grecs, que l'on donnoit à toute masse ou plaque de métal d'une forme arrondie et platte vers les bords. On donnoit ce nom, non seulement aux *palets* du Gymnase [b], mais encore à ces especes de bassins de métal, sur lesquels on frappoit pour

[a] Pausan. VI. 497.
[b] Pollux X. 61. 64. Pollux VI. 84.

donner des signaux (ce qui faisoit à-peu-près l'effet de nos cloches) et même aux plats et aux bassins que l'on servoit sur les tables.

Phlégon [y] parlant de l'institution des jeux olympiques par Iphitus d'Elis, par Lycurgue de Sparte et par Cléosthène de Pise, dit que ces trois hommes ayant, après bien des soins et des négociations, fait consentir les différens peuples du Péloponèse à la suspension d'armes, pendant la célébration des jeux, et les articles convenus ayant été confirmés par un oracle, les Hellanodiques firent *graver sur le disque la formule de la célébration des jeux*. Voilà ce que l'on nommoit le disque d'Olympie ou le disque d'Iphitus.

Pausanias [x], décrivant le temple de Junon à Olympie, « dit que l'on y » garde le *disque* d'Iphitus et la table » sur laquelle on pose les couronnes

[y] Phleg. *Fragm. de olymp.* page 133.
[x] Lib. V. page 427.

» destinées aux vainqueurs. Sur ce » disque d'Iphitus, ajoute Pausanias, » on lit la formule dont les Eléens se » servent pour publier les treves pres- » crites pendant la durée des jeux. Les » lettres ne sont pas disposées en ligne » droite dans cette inscription, mais » circulairement, et en suivant le con- » tour du disque. La table est d'un » ouvrage de rapport, d'or et d'i- » voire ».

Voilà sans doute quel étoit le disque dont parloit Aristote, c'est-à-dire, le titre original de la fondation gravé sur une masse de métal, par les soins des premiers Hellanodiques; et comme Lycurgue y étoit joint avec Iphitus, il en concluoit qu'ils avoient concouru au même établissement. Cette conséquence étoit nécessaire, et l'on ne pouvoit rien opposer à cette preuve. Plutarque, très-ignorant en chronologie et de mauvaise humeur contre les chronologistes, a cru ou a fait sem-

blant de croire que le fait rapporté par Aristote étoit contraire au sentiment d'Eratosthéne et d'Apollodore, quoique ce fait en prouvât la vérité.

Plutarque étoit bien aise de trouver les chronologistes en contradiction, afin de pouvoir déclamer contre leur science, qu'il ignoroit ou qu'il négligeoit à dessein; parce que bien souvent elle auroit dérangé tous les raisonnemens de morale, qu'il appuye sur des faits dont elle démontreroit la fausseté, comme le voyage de Solon à la cour de Crésus. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit dans un autre ouvrage sur ce sujet. y

Pour l'ordinaire Plutarque ne marque, ni le temps de la naissance, ni celui de la mort, ni même la durée de la vie de ceux dont il fait l'histoire: il ne range presque jamais les événemens qui la composent, suivant l'ordre dans lequel ils sont arrivés, il les ra-

y Differt. fur la *chronol. Lydienne*, mém. de l'acad. des belles-lettres. vol. 5.

conte à mesure qu'ils s'offrent à son esprit, à-peu-près comme feroit un homme, qui dans une conversation rapporteroit sur-le-champ, et sans préparation, la vie d'un homme qu'il auroit connu autrefois. Les faits se présentoient presque toujours à Plutarque avec confusion et en désordre : la méthode, qui n'étoit pas en général une chose bien familiere aux anciens, semble avoir été tout-à-fait inconnue à cet écrivain. Ainsi il nous doit être suspect lorsqu'il décrie des chronologistes, qui ne faisoient consister leur mérite que dans la méthode. Cependant c'est de lui seul que M. Newton emprunte tous les reproches qu'il fait aux anciens chronologistes : son ouvrage est semé de ces *lieux communs*.

Dans l'occasion présente, Plutarque lui-même nous fournira deux preuves de l'antiquité de Lycurgue, qui doivent être démonstratives pour un homme qui reçoit ses décisions en matiere de chro-

nologie, comme fait M. Newton. Plutarque, dans la vie de Lycurgue, assure que l'observation exacte des loix et de la police établies par ce législateur, subsista pendant 500 ans à Sparte, sous quatorze rois successifs et jusques au temps d'Agis, fils d'Archidamus. La législation de Lycurgue est du temps de son neveu Charilaüs qui est le premier des quatorze rois dont parle Plutarque : ainsi le quatorzieme ou dernier regne est celui d'Archidamus III, pere d'Agis II. Ce dernier étoit le quinzieme descendant de Charilaüs; et le nombre des regnes étoit moindre que celui des générations, parce que la couronne avoit passé deux fois du grand-pere au petit-fils. Archidamus III [z] qui commença le premier à s'éloigner de l'ancienne frugalité des rois ses prédécesseurs, fut tué dans un combat en Italie, [a] la troisieme année de la cent-huitieme olympiade, après un regne de 23 ans. Les 500 ans

z Athenæ. lib. XII.
a Diod. lib. XVI. pag. 143.

de Plutarque finissant avec le regne du quatorzieme roi, la 431.e année après l'olympiade de Corébus; ils ont dû commencer 69 ans avant cette olympiade, et la législation de Lycurgue doit être de cette même année qui étoit la 845.e avant l'ère chrétienne, et la trentieme du regne de Charilaüs, neveu et pupille de Lycurgue. Si ce législateur est né 150 ans avant la premiere olympiade, comme le dit Clément après les anciens, c'est-à-dire, l'an 926, il avoit 81 ans en 845; et la législation dont Plutarque parle, est l'engagement solemnel que prirent les Lacédémoniens d'observer ses loix pendant son absence. Lycurgue ne survécut que quatre ans à cet acte: s'il est mort à 85 ans, comme le dit Lucien, il avoit 42 ans lorsqu'il employa ses soins pour régler avec Iphitus, la suspension d'armes des jeux olympiques, et 51 ans lorsqu'il commença sa régence.

Les 500 ans de durée, que Plutarque

[b] Vid. Meurs. de regno Laconico.

donne à l'observation exacte des loix de Lycurgue, ne peuvent avoir lieu que dans l'hypothèse des anciens chronologistes. Dans celle de M. Newton, les 500 ans finiroient à l'an 208 avant Jesus-Christ, ou à la 142.e olympiade, c'est-à-dire, 68 ans après la destruction du royaume de Sparte.

La seconde preuve que nous fournit Plutarque pour appuyer la chronologie d'Eratosthène, au sujet de Lycurgue, se tire de ce qu'il dit de l'établissement du tribunal des Éphores, par le roi Théopompe, plus de 130 ans après Lycurgue. Le fait rapporté par Plutarque, au sujet de cet établissement, est constant par les témoignages les plus authentiques de l'antiquité.

Lycurgue [c] avoit établi le conseil des 28 sénateurs sans l'avis desquels les deux rois ne pouvoient rien statuer. Il avoit aussi institué le tribunal des *Ephores* ou

[c] Herodot. I. 65. adde *Satyr.* apud Diog. Laert. lib. I, in *Chilone*.

inspecteurs. Hérodote y est formel, et Thucydide ne le contredit point, lui qui l'a relevé sur des inexactitudes bien moins importantes. Mais ce fut le roi Théopompe, petit-fils de Charilaüs, et à la quatrieme génération après Lycurgue, qui donna aux Éphores le droit de veiller sur la conduite des rois, et de les contraindre à venir rendre compte de leur administration, toutes les fois qu'ils seroient mandés. C'est pour cela que Platon nomme ce prince le troisieme sauveur de Lacédémone[d], et qu'il l'associe à Lycurgue et à Apollon qui avoit confirmé les loix de Sparte par un oracle qui ordonnoit de les observer.

Aristote qui parle plusieurs fois des Éphores[e], nous assure que ce fut Théopompe qui leur donna le pouvoir dont ils étoient revétus, afin que leur tribunal servît de frein à l'autorité royale, en tempérât l'excès et en prévînt les abus.

[d] Plat. de legib. lib. III.

[e] Arist. Pol. V. 11. add. Plut. *in Lycurg.*

Il

Il ajoute même que quelqu'un ayant reproché à ce prince qu'il laisseroit à ses enfans une autorité moindre que celle qu'il avoit reçue de ses peres, il lui répondit : *non pas moindre, mais plus durable.*

Eusebe dans son canon chronologique[f], place l'établissement des éphores par Théopompe, à la cinquieme olympiade et vers l'an 760, c'est-à-dire, 115 ans après le commencement de la régence de Lycurgue : mais il ne cite aucun garant, et je crois que l'établissement de ce tribunal est moins ancien, et qu'il est de la fin du regne de Théopompe.

Le regne de Charilaüs avoit été de 65 ans entiers, selon Sosibius de Laconie, comme on l'a vu. Il passa les vingt-cinq premieres années sous la tutelle de Lycurgue qui demeura encore six ans à Lacédémone, et qui n'en partit que le 31.e du regne de son neveu. Cette année

f Chronic. I. pag. 26. Chronic. II. num. 1257.

est celle de sa législation. Charilaüs mourut en 811, et son fils Nicândre lui succéda en 810. L'an 776 fut le 34.e de son regne, et celui de l'olympiade de Corébus. Il régna trente-neuf ans en tout, et mourut l'an 770 ou 71 : son fils Théopompe lui succéda, et l'année marquée par Eusebe, pour l'établissement du pouvoir des éphores seroit la dixieme de son regne.

Théopompe fit différentes additions aux loix de Lycurgue. Ce législateur avoit ordonné que les affaires seroient mises en délibération dans le conseil des trente, c'est-à-dire, des deux rois et des vingt-huit sénateurs; après quoi, le décret étant dressé sur l'avis du plus grand nombre, il seroit communiqué à l'assemblée du peuple qui avoit le droit de le confirmer ou de le rejetter. Le peuple s'étoit mis depuis Lycurgue, sur le pied de faire de lui-même et sans la délibération du sénat, des changemens aux décrets proposés ; ce qui pouvoit

avoir des suites importantes, car par là il s'arrogeoit le droit de rédiger les décrets. Pour y remédier, les deux rois Polydore et Théopompe firent rendre un oracle par lequel il étoit ordonné aux rois et aux sénateurs de rompre l'assemblée lorsque cela arriveroit. [g]

[h] C'est ce que rapportoit le poëte Tyrtée qui accompagna les Lacédémoniens à la seconde guerre de Messène, commencée la quatrieme année de la vingt-troisieme olympiade, ou l'an 684 avant l'ère chretienne, 87 ans après le commencement de Théopompe.

La premiere guerre entre les Lacédémoniens et les Messéniens, commença la seconde année de la neuvieme olympiade, l'an 743 avant l'ère chrétienne, la vingt-huitieme année du regne de Théopompe, selon Pausanias, [i] et la derniere du regne d'Alcmène dont le

g Plut. *in Lycurg.* ex Tyrtæo.
h Pausan. IV. 315. 316.
i IV. 296.

fils Polydore ne monta sur le trône que la seconde année de la guerre. Polydore commandoit une des ailes de l'armée, au combat dans lequel Euryléon, descendu de Cadmus, commandoit le corps de bataille, et ce fut lui qui eut tout l'honneur de l'action.

Cette guerre dura vingt ans entiers, comme le prouve Pausanias par un passage du poëte Tyrtée [a]. Elle finit la premiere année de la quatorzieme olympiade, qui étoit la quarante-septieme du regne de Théopompe, et la 19.e de celui de Polydore. Théopompe étoit alors très-vieux, et son grand âge joint au chagrin que lui causoit la mort de son fils Archidamus, l'empêcha de servir à la guerre contre ceux d'Argos, la quatrieme année de cette même olympiade qui étoit la cinquantieme de son regne, et la vingt-troisieme de celui de Polydore [b]. On voit par là que Théompompe

[a] IV. 312.

[b] Pausan. III. 220. Euseb. chronic. num. 1296.

régnoit encore l'an 720. Si l'on compte les 130 ans d'intervalle entre Lycurgue et le tribunal des éphores, de la fin de la régence de Lycurgue, en 850; l'établissement de ce tribunal sera de l'an 720, et de la cinquantieme année du regne de Théopompe. La situation des affaires sembloit demander que l'on donnât des bornes à l'autorité des rois et à leur crédit personnel. Polydore avoit partagé entre les Spartiates les terres conquises sur les Messéniens : on prétendoit, selon Plutarque [m], qu'aux six mille portions dans lesquelles Lycurgue avoit distribué la Laconie, Polydore en avoit ajouté trois autres mille. Il étoit à craindre que ces nouveaux chefs de famille, parmi lesquels il y en avoit beaucoup qui n'étoient pas Spartiates, ne prissent pour la personne de leur bienfaiteur un attachement trop vif, et que ce prince ou ses enfans ne se servissent d'eux pour se couer le joug pesant des loix de Lycur-

[m] Plut. in Lycurg.

gue. D'ailleurs Théopompe qui laissoit pour successeur un petit-fils assez jeune, vouloit sans doute lui attacher les peuples par un établissement aussi favorable à la liberté publique que celui des éphores, puisqu'il mettoit les rois hors d'état d'abuser d'un pouvoir qui ne leur avoit été confié que pour procurer le bonheur de leurs sujets. La réponse que l'on a vue plus haut, prouve que Théopompe avoit voulu prévenir quelque révolution dont il craignoit les suites pour sa famille. L'établissement du tribunal des éphores par ce prince, est donc postérieur à la fin de la premiere guerre de Messène; mais il ne peut être placé beaucoup plus bas; et les 130 ans de Plutarque se comptoient de quelques-unes des législations de Lycurgue, depuis la majorité de son neveu Charilaüs. Ce qui est encore conforme à la chronologie d'Eratosthène.

§. III.

Confirmation de la chronologie précédente par la date des événemens postérieurs à Lycurgue.

La seconde guerre de Messène commença trente-neuf ans après la fin de la premiere. Selon le témoignage formel de Tyrtée qui se trouva en cette guerre, ceux qui composoient l'armée des Lacédémoniens étoient les petits-fils de ceux qui avoient servi à la premiere [a]. Le commencement de ces deux guerres étoit séparé par un intervalle de 59 ans. Anaxandre qui commandoit à cette seconde guerre, étoit petit-fils de Polydore qui avoit terminé la premiere.

La seconde guerre de Messéne dura 18 ans, et elle finit par la conquête entiere de la Messénie, la premiere année de la vingt-huitieme olympiade, l'an 668 avant l'ère chrétienne [b]. Les Messéniens

[a] Paus. IV. 315.

[b] Paus. IV. 336.

chassés de leur pays, après avoir cherché vainement des retraites dans le Péloponése et dans les pays voisins, prirent le parti d'abandonner la Grece et de se retirer en Sicile, où plusieurs de leurs concitoyens avoient déjà trouvé une retraite à la fin de la premiere guerre[p]. La nouvelle colonie des Mésseniens étoit conduite par Gorgus et par Manticlus, fils de Théoclès, devin des Messéniens. Gorgus étoit fils du célebre Aristomène, général des Messéniens; il devoit être encore assez jeune, puisqu'il n'avoit que dix-huit ans lorsque son pere Aristomène lui fit épouser cette jeune Messénienne qui l'avoit remis en liberté. Aristomène avoit été fait trois fois prisonnier dans le cours de la guerre[q]. La premiere fois fut dans l'entreprise qu'il forma pour enlever les femmes Lacédémoniennes, lorsqu'elles célébroient les fêtes de Cérès. Ces femmes

[p] Strasb. VI. page 257.

[q] Pauf. IV. page 320.

se défendirent; et Aristomène, blessé d'un coup de torche à la tête, fut arrêté lui-même. Mais il fut délivré la même nuit par Archidamie, prêtresse de Cérès, qui cédant à l'amour que sa jeunesse, sa bonne mine et sa bravoure lui avoient inspiré, lui ôta ses liens [r]. L'année précédente, Aristomène avoit été plus heureux dans une semblable entreprise : il avoit enlevé un grand nombre de filles Lacédémoniennes qui célébroient les fêtes de Dianne ; et après les avoir garanties de l'insolence de ses soldats, il les avoit rendues à leurs parens pour une grosse rançon : ces deux aventures étoient de la premiere et de la seconde année de la guerre [s]. La sixieme année de la même guerre, ayant été blessé d'un coup de pierre à la tête dans un combat, il fut pris et conduit à Lacédémone. Là, on le mit dans une prison

r Pausan. ibid.

s Pausan. IV. page 324.

où l'on enfermoit les plus grands criminels; c'étoit une espece de caverne ou de puits très-profond dans lequel on les descendoit, et où ils étoient sans aucune nourriture. Les compagnons d'Aristomène y périrent : pour lui il trouva moyen de s'en retirer, comme par une espece de miracle. Le troisieme jour après qu'il y eut été descendu, attendant la mort avec la fermeté et la tranquillité que le vrai courage inspire aux ames intrépides, il entendit quelque bruit autour de lui et apperçut un animal qui venoit pour dévorer les cadavres de ses compagnons. Il jugeat que cet animal étoit entré par un trou qui communiquoit avec quelque caverne, qui donnoit dans la campagne. Le puits, dans lequel on l'avoit renfermé, étoit dans une montagne; et le fond de ce puits pouvoit être de niveau avec la plaine qui étoit hors de la ville. Aristomène trouva le moyen de saisir cet animal par derriere;

et lui présentant le pan de sa robe, toutes les fois qu'il se retournoit pour le mordre, il obéissoit à tous ses mouvemens et se laissa conduire jusqu'au fond de la caverne par des passages très-étroits. Enfin la caverne se rétrécit tellement, qu'il ne restoit plus de passage que pour cet animal : mais comme on appercevoit un peu de lumiere, Aristomène ne douta point que ce passage ne communiquât avec la campagne. Il laissa aller l'animal qui s'échappa aussitôt par cette ouverture, et étant venu à bout de la rendre plus grande, il se sauva lui-même par là et alla rejoindre les Messéniens, bloqués sur la montagne d'Ira où ils s'étoient retirés, et où ils se défendirent onze ans entiers.

Ce fut pendant le cours de ce blocus qu'Aristomène fut pris pour la troisieme fois[1]. Il étoit sorti d'Ira pendant une treve de quarante jours, demandée

[1] Paus. IV. 326.

par les Lacédémoniens, pour célébrer les fêtes d'Hyacinte. Aristomène se confiant sur la sainteté de la treve n'avoit pris aucune précaution, lorsqu'il fut surpris par un parti de sept archers Crétois à l'entrée de la nuit. Ils le lierent avec les courroyes de leurs carquois, et le conduisirent en cet état au lieu nommé *Agelum*, chez une femme Messénienne, dont le mari étoit mort et qui n'avoit qu'une fille.

Cette fille, frappée de la bonne mine d'Aristoméne, ayant appris qui il étoit, se rappella un rêve qu'elle avoit fait la nuit précédente. Elle avoit cru voir des loups qui amenoient chez elle un lion enchaîné, et auquel ils avoient arraché les griffes : il lui avoit semblé que se joignant à ce lion, comme s'il eût été un homme, elle lui avoit rendu ses griffes, avec lesquelles il avoit mis les loups en pieces. Ne doutant point qu'Aristomène ne fût le lion qu'elle avoit vu en songe, elle résolut de le délivrer :

pour cela elle trouva le moyen d'enivrer les soldats Crétois; et s'étant saisie du poignard de l'un d'entre-eux, elle s'en servit pour couper les liens qui retenoient Aristomène. Lorsqu'il se vit libre, il tua ses ravisseurs avec leurs propres armes, et emmena sa libératrice avec lui. Comme il étoit marié et qu'il avoit plusieurs enfans, il crut que ce seroit mal reconnoître le service qu'elle lui avoit rendu, que de se contenter d'en faire une concubine: ainsi il la fit épouser à son fils Gorgus; *quoiqu'il n'eût que dix-huit ans*, à ce que remarque Pausanias. Cette observation est fondée sur la coutume où l'on étoit alors de se marier beaucoup plus tard. Ce mariage est antérieur à la prise d'*Ira* en 668; et quatre ans après, en 664, lors de la fondation de Messine, Gorgus ne devoit avoir que trente ans au plus.

Ces deux Olympiades 21 et 28, de même que les deux suivantes 30 et 31, furent remarquables par les quatre vic-

toires consécutives de Chion, Lacédémonien, à la course du stade. Ce même Chion accompagna Battus lorsqu'il alla fonder la colonie de Cyrène en Lybie.

Ainsi les dates [v] de l'histoire de Lacédémone étoient liées, non-seulement avec la suite des Olympiades, mais encore avec les époques de la fondation des colonies de Messine et de Cyrène.

Les Messéniens rentrerent en possession de leur ancien pays, après la bataille de Leuctres; Epaminondas avant cru qu'un moyen sûr d'affoiblir les Lacédémoniens étoit de rendre la Messénie aux descendans de ceux qu'ils en avoient chassés.

La bataille de Leuctres [x] en Béotie est, sans aucune difficulté, de l'an 371 avant Jesus-Christ, et de la seconde année de la cent deuxieme Olympiade. Épaminondas, qui entra l'année suivante sur les terres des Lacédémoniens, disoit

[v] Pausan. III. pag. 241.

[x] Dodwel. annal. Thucyd. p. 237. ex *Chronic. Eratosth.* apud Clem. Diod. Sicul. Pausan. Diod. XV. 491. 494.

que, depuis plus de 500 ans, leur pays n'avoit point vu de guerre. [y] Ce qui remonte au temps de Lycurgue et à l'an 870, c'est-à-dire, à la cinquieme année de sa régence.

Isocrate [z], né en la 86e. Olympiade, 5 ans avant le commencement de la guerre du Péloponèse, a composé un discours, au nom d'Archidamus, fils d'Agésilas, roi de Lacédémone, pour être prononcé dans le conseil de Sparte, afin de l'empêcher de consentir au rétablissement des Messéniens demandé par Épaminondas. Ce discours est postérieur à la bataille de Leuctres, mais antérieur à celle de Mantinée; et il doit avoir été composé pour engager les Athéniens, alliés des Lacédémoniens, à ne pas souffrir le rétablissement des Messéniens : car l'éloquence molle et fardée d'Isocrate ne devoit pas être fort propre à toucher les Spartiates.

y Ælian. Variat. Hist. XIII 42.
z Dionys. Halic. Isocr. add. Plut. *in Isocr.*

Dans ce discours, Archidamus prend seulement le titre de fils du roi, et se dit très-jeune, quoique son pere Agésilas, mort en 358, âgé de 81 ans, dût avoir alors au moins 70 ans : ce qui prouve qu'à Lacédémone l'âge viril commençoit tard. Archidamus y fait une espece d'histoire abrégée des Lacédémoniens et de leur établissement dans le Péloponèse ; et il se plaint de ce que les partisans de l'avis qu'il combat, veulent ravir aux Spartiates la gloire que sept cens ans de travaux et de fatigues leur ont acquise. Ainsi, il fait commencer la possession pleine et tranquille du Péloponèse à l'an 1070 avant l'ère chrétienne : après quoi, rapportant le détail des premieres brouilleries avec les Messéniens, qu'il fait remonter jusqu'au temps des fils de Cresphonte, l'un des chefs des Héraclides, lors de leur entrée dans le Péloponèse, il parle d'une cession que les fils de Cresphonte avoient faite de la Messénie aux Lacédémo-

niens, à condition de venger la mort de leur pere et de faire la guerre au tyran qui les avoit dépouillés de cet état. Après avoir établi les droits des Spartiates sur la Messénie, il passe à la possession de fait commencée au temps de la premiere guerre par la conquête d'une partie de ce pays, et rendue complete par la conquête totale à la fin de la seconde guerre; avant que la monarchie des Perses commençât, et avant la fondation de la plupart des villes grecques.

« Les Thébains, dit Archidamus, » prétendent que l'Asie est le patrimoine » des barbares, quoiqu'il n'y ait pas » deux cens ans qu'ils en sont les maî- » tres; et ils veulent nous ôter la Mes- » sénie que nous possédons depuis un » temps deux fois plus grand. Ils pré- » tendent rebâtir Messene trois cens ans » après que nous l'avons détruite, pour » la rendre, non à ses anciens citoyens » qui ne subsistent plus, mais aux *Hi-*

» *lotes*, à nos esclaves qu'ils veulent ar-
» mer contre nous et placer à nos portes,
» en les rendant maîtres de notre bien. »

Ce que dit Archidamus, de l'ancienne cession de la Messénie par les fils de Cresphonte, explique ce qu'il a dit plus haut de ces sept cens ans de travaux, dont on veut enlever le fruit aux Spartiates en un instant. La date de la cession étoit, selon lui, l'an 1070, et, suivant la chronologie d'Herodote, de Pindare et de Thucydide, le cent trentieme après le retour des Héraclides.

Le commencement de l'empire des Perses est de l'an 560. C'est une chose constante dans toute l'antiquité. En 370, il n'y avoit que 190 ans que leur puissance subsistoit; c'est pour cela qu'Archidamus dit qu'elle n'a pas duré deux cens ans. Le commencement de la possession de la Messénie avoit le double d'antiquité, c'est-à-dire 380 ans au temps d'Archidamus: donc il faut le compter de l'an 750, environ. Le commencement

de la premiere guerre de Messène est de l'an 743; et la différence n'est que de sept ans.

La prise d'Ira sur les Messéniens est de l'an 667. Le retour des Messéniens dans le Péloponèse est de l'an 370, ou de la troisieme année de la cent deuxieme Olympiade, et 287 ans après la prise d'Ira, comme le dit Pausanias [a]; mais près de trois cens ans après la prise de Messène, qui précéda de onze ans celle d'Ira; et c'est de-là, sans doute, que comptoit Isocrate.

Je ne m'arrêterai, ni à prouver que le système de M. Newton répugne absolument aux dates d'Isocrate, ni que cet orateur, qui travailloit sur les mémoires fournis par le roi de Lacédémone, ne peut être soupçonné d'avoir voulu fonder son manifeste sur des anachronismes.

Les autres orateurs ont été moins circonspects que lui, en parlant de ce

[a] Paus. IV. 346. Id. ibid.

même fait. [b] Dinarchus donne quatre cens ans de durée à l'exil des Messéniens, et Lycurgue l'orateur, compte cinq cens ans d'absence. [c] Mais Isocrate, mieux informé, est plus exact; et ses dates sont conformes à la chronologie qui résulte de la suite entiere des événemens.

Aux dates données par Isocrate, il faut joindre celle que nous fournit Thucydide [d], plus ancien que cet orateur. Il observe, au commencement de son histoire, « que Lacédémone, quoi-» qu'elle ait été agitée par des séditions » et par des troubles depuis qu'elle a » été occupée par les Doriens, a néan-» moins toujours été exempte de ty-» rannie, à cause qu'elle avoit de bonnes » loix; car, ajoute-t-il, il y a environ » quatre cens ans et plus, à compter » de la fin de cette guerre, que les » Lacédémoniens conservent la même

[b] Dinarch. in Demost.
[c] Lycurg. in Leocrat.
[d] Lib. I. pag. 13. édit. Wechel.

» forme de gouvernement. » L'ancien scholiaste explique le terme de Thucydide par ceux d'*Oligarchie* et de *Sénat*: ce qui montre que Thucydide a voulu parler de la forme de gouvernement établie par Lycurgue, et dans laquelle le pouvoir des deux rois étoit borné par celui du sénat, ou conseil public.

Mais comme Thucydide semble insinuer que pendant cet intervalle de plus de 400 ans, il ne s'étoit fait aucun changement dans les loix de Lacédémone, il y a beaucoup d'apparence qu'il le faisoit commencer, non pas à la législation de Lycurgue, mais à l'addition faite par les rois Polydore et Théopompe. Au reste, comme Thucydide dit plus de 400 ans, et qu'il ne détermine pas une durée précise, on ne peut assigner l'année avant la fin de la guerre du Péloponèse, de laquelle il comptoit. Il faut seulement conclure de ce passage que, selon lui, la forme du gouvernement de Lacédémone avoit été reglée avant

l'an 804, et que, par conséquent, Lycurgue, auteur de ce réglément, étoit antérieur à cette même année.

M. Newton, qui met le commencement de la régence de Lycurgue 96 ans plus tard, cite ce même passage de Thucydide, comme étant favorable à son opinion ; il dit que, suivant la maniere de lire d'Henri Étienne, Thucydide ne compte *qu'un peu plus de trois cens ans*. M. Newton cite cette prétendue leçon d'Étienne d'une maniere très-vague, sans indiquer ni l'édition, ni l'ouvrage d'où il l'a tiré.

Je l'ai cherchée inutilement, et je n'ai trouvé aucune variété de leçon sur cet endroit de Thucydide. La premiere édition grecque d'Alde, de l'an 1502, celles d'Henri Étienne des années 1564 et 1588, celle de Weckel de l'an 1594, et celle de M. Hudson de 1696, sont toutes conformes entre elles. On lit dans toutes, *environ quatre cens ans et un peu plus*. Les diverses leçons, ramas-

sées par M. Hudson, ne contiennent aucune variété sur cet endroit ; et les manuscrits sont conformes aux imprimés. La version latine de *Portus* et celle du savant M. *Enenckel* portent toutes deux : *quadringenti et paulò plura*. La version française de *Seyssels*[e], faite, à la vérité, sur le latin de *Valla*, mais qui avoit été revu sur les manuscrits et retouché par *Jean Lascaris*, porte aussi *quatre cens ans*. La version angloise[f], faite par le fameux Hobbes, est absolument conforme à la leçon ordinaire.

La seule version latine de Laurent *Valla*, porte en cet endroit *trois cens ans*, et non *quatre cens*. Cette version, comme l'on sait, a été faite sur un manuscrit plein de fautes. Mais il n'est pas même trop sûr que cette différence vienne du manuscrit grec : car, il est indubitable que cet endroit de la version latine a été altéré ; on y lit, selon

e Voyez la préface de Seyssels.

f Hobbes, préface de la vers. ang. I. de Thucyd.

toutes les éditions que j'ai pu consulter : *sunt anni circiter trecentos et paulo plures.* Les deux autres mots *anni trecentos* font un solécisme dont Valla n'étoit gueres capable. Comme cette faute se trouve répetée dans les éditions postérieures de la version de Valla, même dans celles où Henri Étienne assure qu'il a retouché cette version, seroit-ce elle que M. Newton auroit prise pour une variété de leçon ? Auroit-il regardé les mots *anni trecentos*, comme une correction faite par Henri-Étienne ?

Le calcul de Platon [g] semble plus favorable au nouveau système de chronologie. Ce philosophe, dans le dialogue intitulé *Minos*, fait dire à Socrate que les loix de Lycurgue subsistent depuis environ un peu plus de trois cens ans. Socrate, né en 470, est mort vers la fin de la guerre du Péloponèse ; et de-là M. Newton conclut que Lycurgue n'a

[g] Platon. *Minos* p. 567. édit. Marcil. Ficin.

vécu

vécu que trois cens ans environ avant la guerre du Péloponèse.

Mais il n'y a rien de déterminé pour le temps de ce dialogue : on ne sait si Socrate y est vieux ou jeune ; il ne s'agit point là de chronologie. Socrate y veut prouver que les véritables loix ne sont pas celles qui ont été dictées par les législateurs, mais celles que la souveraine raison a gravées au fond du cœur de tous les hommes. La preuve qu'il en donne, c'est la nouveauté et la variation continuelle de ces loix d'institution humaine : dans cette vue, Platon n'a pensé qu'à diminuer l'ancienneté des loix de Lycurgue ; et il n'a dû compter que depuis le changement fait au gouvernement par Théopompe, qu'il associe à Lycurgue et qu'il range au nombre des sauveurs de Lacédémone. Supposant que Platon donne 50 ans à Socrate au temps du dialogue, l'établissement du tribunal des éphores sera de l'an 720, c'est-à-dire, antérieur de 300 ans à

l'an 420 avant Jesus-Christ, qui étoit le 50. de la vie de Socrate.

Au fond, cette interprétation du calcul de Platon au sujet de l'âge de Lycurgue, est assez inutile; car quand bien même il se trouveroit opposé à Thucydide et à tous les autres écrivains anciens, qu'en concluroit-on, sinon que Platon se seroit trompé sur ce point de chronologie [h], comme il a fait sur le tems du voyage d'Epiménide à Athènes? Entre Thucydide, historien exact, et Platon, dialogiste accoutumé à créer la matiere de ses ouvrages, et même à négliger les convenances des temps et des lieux dans le choix de ses interlocuteurs, la décision ne sera pas long-temps incertaine.

Il en faudra dire autant d'un passage de Ciceron, dans sa harangue pour L.

h Marsham. chron. can. pag. 644. Benthlei dissert, *upon Phalaris*. Pag. 58.

i Voyez Diogène Laërce liv. III. 35. et Athenée XI. pag. 505. au sujet des anachronismes dont les dialogues de Platon sont remplis.

Flaccus accusé de péculat. L'orateur, produisant un certificat donné par les Lacédémoniens à l'accusé, fait l'éloge de ce peuple, et dit entre autres choses, » qu'il est le seul qui ait conservé pen- » dant *plus de sept cens ans* les mêmes » loix et les mêmes mœurs. » Comme ce discours a été prononcé vers l'an de Rome 694, et environ 718 ans après l'olympiade de Corébus, si les sept cens ans s'étendent jusqu'au tems dans lequel parle Cicéron, il s'en suivra que Lycurgue a vécu, selon cet orateur, environ 58 ans après Corébus.

Quand il faudroit de nécessité expliquer ainsi le passage de Cicéron, en pourroit-on conclure autre chose sinon que dans une occasion où il ne s'agit point d'histoire ni de chronologie, il a cité peu exactement une date qu'il rapportoit de mémoire? Mais je ne sais si le passage de ce discours ne se doit pas entendre autrement, et si les sept cens ans de Cicéron ne se doivent point

entendre de durée du gouvernement libre et indépendant de Lacédémone, après la législation de Lycurgue.

La ville de Lacédémone, après l'extinction de la famille royale des Héraclides et l'expulsion de Cléomène, la premiere année de la 125.e olympiade, continua encore pendant quelque tems d'avoir des rois qui gouvernoient conjointement avec les éphores [k]. Mais après la mort de Nabis assassiné l'an de Rome 561, et 191 avant l'ère chrétienne, Lacédémone devint ville particuliere, gouvernée en république. Elle fut obligée d'entrer dans la ligue des Achéens, et de se soumettre à Philopémen, chef de cette ligue, qui abolit tout à fait les loix de Lycurgue, et contraignit les Lacédémoniens à recevoir les loix achéennes. Ce qui arriva vers l'an de Rome 563, et 189 ans avant l'ère chrétienne [l].

Tite-Live, en rapportant ce fait dans son histoire, dit que rien ne contribua

[k] Livius lib. XXXV. §. 37.
[l] Plutarch. in Philop. Pausan. Arcad. et Achaic.

tant à l'entiere destruction des Lacédémoniens, que cette abolition des loix de Lycurgue, qu'ils observoient depuis sept cens ans. *Per hœc*, dit-il, *velut enervata civitas Lacedemoniorum, diu Achaeis obnoxia fuit : nulla tamen res tanto erat damno, quam disciplina Lycurgi, cui per septingentos annos assueverant, sublata.*

Ce passage de Tite-Live doit servir de commentaire à celui de Cicéron, et prouve que les loix de Lycurgue avoient subsisté sept cens ans lorsqu'elles furent abolies l'an 787 après la premiere olympiade de Corébus : d'où il suit qu'elles avoient commencé, selon Tite-Live, en 889, et 113 avant Corébus. Ce qui peut souffrir quelque réduction, parce qu'il est probable que cet historien aura négligé une fraction et pris le nombre rond de sept cens ans, au lieu de celui de six cens et tant. La régence de Lycurgue à Lacédémone, est, comme on l'a vu, de l'an 875; et il ne s'en faut que de 14

verses opinions sur le temps de ce musicien, et il donne le témoignage d'Hieronyme comme celui d'un homme qui faisoit Terpandre beaucoup plus ancien que ne disoit Hellanicus. Le sentiment d'Hieronyme n'étoit gueres probable. Les anciens nous parlent beaucoup du musicien Terpandre, de son voyage à Lacédémone, du procès qu'il subit pour avoir augmenté le nombre des cordes de l'ancienne lyre, de la considération où il étoit à Lacédémone, de la commémoration honorable que l'on faisoit de lui dans les sacrifices, de son habileté dans la musique et de l'excellence de son jeu sur la *Cythare*. On prétendoit qu'elle alloit jusqu'à guérir les maladies de ceux de Lesbos et de l'Ionie; et ce fut par ordre de l'oracle que les Spartiates l'avoient envoyé chercher pour calmer les esprits, et ramener la tranquillité et l'accord que les séditions avoient bannis. On sait que les anciens attribuoient des effets prodigieux à leur an-

cienne musique, toute grossière qu'elle étoit en comparaison de la nôtre, et même de celle des derniers temps de la Grece.

Dans tout ce que les anciens content de Terpandre, il n'y a pas un mot de Lycurgue; et aucun ne mêle ce législateur dans les aventures du musicien. Aussi Hieronyme est-il le seul qui fasse Terpandre si ancien. La chronique de Paros le place à l'an 164 avant la bataille de Salamine, c'est-à-dire, en 644, et 32 ans plus tard que la premiere célébration des jeux Carniens. Plutarque, dans son traité de la musique, dit que, suivant les anciennes tables des jeux Pythiens, Terpandre avoit remporté le prix à quatre pythiades consécutives. Mais cela se doit entendre sans doute des célébrations antérieures au rétablissement de ces jeux par les Amphictyons, en 590, et 54 ans après l'établissement des jeux Carniens : autrement il faudroit supposer un intervalle de 66 ans entre

la premiere et la derniere victoire du musicien Terpandre, ce qui ne me semble guere probable.

Au reste, cet Hieronyme cité par Athénée, est un écrivain inconnu et différent de deux autres du même nom, dont l'un étoit de l'isle de Rhodes, et l'autre de la ville de Cardie. Lorsque Athénée cite le premier, il y ajoute toujours le nom de sa patrie; et à l'égard du second, c'étoit un homme de condition auquel les successeurs d'Alexandre confierent des emplois très-importans. Il avoit écrit plusieurs ouvrages historiques, mais sur des sujets graves et sérieux; et il ne semble pas qu'il eût pû trouver au milieu de ses occupations le loisir nécessaire aux longues et frivoles recherches que demandoit une histoire des poëtes, des musiciens et des joueurs d'instrument; que son étendue l'avoit obligé de diviser en cinq livres. Mais quand l'auteur de cet ouvrage seroit Hieronyme de Cardie, son sentiment

particulier ne pourroit balancer l'opinion constante du reste de l'antiquité, quand bien même il lui seroit opposé, comme M. Newton le suppose sans fondement. Car Hieronyme ne rapprochoit pas le temps de Lycurgue : il reculoit au contraire celui de Terpandre, et le faisoit plus ancien que les jeux Carniens auxquels il avoit remporté le prix, selon Hellanticus. Athénée qui avoit lu ces auteurs, est celui de qui nous tenons leurs opinions.

§ V.

Temps de Lycurgue par les générations postérieures.

La suite des générations postérieures à Lycurgue, confirme la chronologie d'Apollodore et d'Eratosthène. Le roi Agésilas mourut la quatrieme année de la cent quatrieme olympiade, c'est-à-dire, l'an 360, âgé de 84 ans, selon Plutarque, et ayant régné 41 ans. Par conséquent,

[a] Diod. XV. pag. 507.

il étoit né l'an 443. Il étoit le quinzieme descendant d'Eunomus, pere de Polydecte et de Lycurgue; ainsi il y a 14 générations entre sa naissance et celle de Polydecte. Ces quatorze générations font 466 ans, lesquels ajoutés à l'an 443, naissance d'Agésilas, donnent l'an 909 pour celui de la naissance de Polydecte, frere aîné de Lycurgue. Nous avons trouvé plus haut l'an 926 pour celui de la naissance de Lycurgue : c'est une différence de 17 ans, et qui pourroit venir de ce que nous supposons dans ce calcul les générations comptées par les aînés : ce qui n'est pas véritable. Car 1.° Agésilas succéda à son frere aîné, Agis I, mort sans enfans, après 27 ans de regne : cet Agis devoit être né longtemps avant Agésilas, car il monta sur le trône, lorsque ce dernier n'avoit que 16 ans, et il en devoit avoir 25 au moins pour être majeur : il avoit donc au moins neuf ans plus que lui. 2.° Léotychidés qui fut mis sur le trône à la place de

Démarate, fils d'Ariston, descendoit d'un Anaxandride, second fils de Théopompe.

D'ailleurs les générations étoient plus longues à Sparte que dans la Grece. La famille d'Agésilas nous en fournit une preuve sans réplique. Son regne, celui de son frere Agis, et celui de leur pere Archidamus, font à eux trois une durée de 110 ans, quoiqu'il n'y ait là que la premiere et la seconde génération. Archidamus, troisieme du nom, fils d'Agésilas, régna 23 ans, et mourut en combattant, 107 ans après la naissance de son pere. Quand même on donneroit 70 ans à Archidamus, au temps de sa mort, ce qui ne paroît point par son histoire, il faudroit toujours qu'il fût né la 37.e année de la vie de son pere : ce qui revient à l'évaluation qu'Eratosthène faisoit des générations Lacédémoniennes à trente-six ans l'une portant l'autre.

Léotychidès, bisayeul d'Agésilas,

monta sur le trône de Sparte, l'an 491, comme le démontre M. Dodwel : il devoit être alors déjà âgé, puisqu'après un regne de 22 ans il laissa un petit-fils majeur et en âge de lui succéder. Ce Léotychidès étoit le douzieme descendant d'Eunomus, pere de Lycurgue. Son petit-fils Archidamus II, qui monta sur le trône en 479, ayant au moins 25 ans, étoit né au plus tard en 494; il étoit le quatorzieme depuis Eunomus : ainsi ce sont 13 générations qu'il faut compter entre la naissance de Polydecte, frere aîné de Lycurgue, et celle du roi Archidamus II. Ces 13 générations mésurées suivant l'évaluation ordinaire, font 433 ans, lesquels ajoutés à l'année 494, ou à celle de la naissance d'Archidamus II, donnent l'an 927 pour la naissance de Polydecte. Le calcul de Clément d'Alexandrie donne l'an 926 pour celui de la naissance de Lycurgue.

Dans la chronologie de M. Newton,

[o] Annal. Thucyd. pag. 71.
[p] Dodwel ibid.

de la naissance de Charilaüs, en 708, à celle du roi Agésilas, en 443, il n'y a que 265 ans, lesquels partagés entre les 13 générations donnent seulement 20 ans à chacune, c'est-à-dire, la durée des regnes et non celle des générations, même de l'aveu de M. Newton. Léotychidès, grand-pere en 494, devoit avoir alors au moins 60 ans, et être né l'an 554. Il étoit le onzieme après Charilaüs; donc la naissance de Charilaüs, précédoit la sienne de dix générations. M. Newton ne donne à ces dix générations que 154 ans de durée; c'est 15 ans à chacune.

Dans la branche collatérale ou dans celle des rois Eurysthénides, on trouvera à peu près la même chose. Charilaüs, neveu de Lycurgue et huitieme roi en comptant Aristodême, fut contemporain d'Archélaüs qui étoit, comme lui, le huitieme depuis le même Aristodême. L'un et l'autre se trouverent ensemble au siege et à la prise d'*OEgys*,

ville voisine des Arcadiens, et que les Lacédémoniens ruinerent, comme favorable à leurs ennemis. Eusèbe marque dans son canon le regne de cet Archélaüs comme ayant duré 60 ans, et comme ayant commencé 137 ans avant Corébus, et 38 avant la régence de Lycurgue. Quoiqu'il en soit de ces dates, qui pouvoient être tirées des canons chronologiques d'Eratosthène, il est toujours sûr que cet Archélaüs avoit été contemporain de Charilaüs, et que son pere Agésilaüs avoit vécu du temps de Polydecte, frere de Lycurgue.

Anaxandride, pere de Cléoméne et de Léonidas, étoit le neuvieme descendant de cet Agésilaüs. [g] Son fils Cléoménè régnoit au temps de la bataille de Marathon, en 490; et selon M. Dodwvel il mourut cette année même, sans enfans, laissant la couronne à son frere Léonidas. Cléoménè avoit eu part à l'expulsion des Pisistratides et à l'abo-

[g] Annal Thucyd. page 44 & 73.

lition de la tyrannie en 509. Léonidas fut tué à la bataille de Thermopyles : il laissa pour successeur un fils encore enfant qui fut mis sous la tutelle de Pausanias.[a] Ce Pausanias, qui mourut l'an 469, la douzieme année de sa régence, étoit neveu de Léonidas et de Cléomène. Comme il eut la régence de son cousin Plistarchus, il falloit qu'il fût beaucoup plus âgé que lui, et au moins de douze à treize ans : ce qui montre que Léonidas avoit eu son fils assez tard, et dans un âge avancé, puisqu'à sa mort ce fils n'avoit que douze à treize ans au plus. Plistarchus étant mort sans enfans, Plistoanax, fils de Pausanias, lui succéda et régna jusqu'à la premiere année de la 93e. olympiade, c'est-à-dire jusqu'à l'année 407 ou 408 avant l'ère chrétienne. Pausanias, fils et successeur de Plistoanax, régna 14 ans et mourut la troisieme année de la 96e. olympiade : il laissa deux fils qui

[a] Dodwel. ibid. page 72.

régnerent tous deux; savoir Agésipolis, pendant 14 ans, et Cléombrote pendant 9 ans, jusqu'à la bataille de Leuctres à laquelle il fut tué. Cléombrote laissa aussi deux fils, Agésipolis de même nom que son oncle, qui régna un an au plus, et Cléomène qui régna 60 ans et dix mois, et mourut la quatrieme année de la cent dix-septieme olympiade. Son petit-fils *Aretas* ou *Aréüs* régna 44 ans, et mourut la quatrieme année de la 128e. olympiade. Et Aréüs est le roi de Lacédémone avec lequel les juifs firent une alliance.

Il étoit le dix-septieme descendant d'Agésilaüs, contemporain de Lycurgue; mais par une ligne dans laquelle il se trouve trois fils cadets; savoir, Cléomène, Cléombrote, et un autre Cléombrote, frere de Léonidas: ce qui montre que les générations doivent s'étendre plutôt que de se resserrer. Anaxandride, pere de Léonidas, fut

[a] Herod. V. 39. & seq.

long-temps sans avoir d'enfans. Les éphores l'ayant voulu contraindre de répudier sa femme à cause de sa stérilité, il ne put s'y résoudre, et consentit seulement à épouser une seconde femme, de laquelle il eut Cléomène; la premiere femme devint grosse cette même année, et lui donna trois fils.

Depuis la mort d'Anaxandride jusqu'à celle d'Aréüs, il y a dix regnes consécutifs, qui ont duré au moins 245 ans, à ne compter que de l'expulsion des Pisistrates; quoique Cléomène régnât déjà depuis quelque temps. Ces dix regnes ne font que huit générations: ce qui donne plus de trente ans à chacune, l'une portant l'autre, et ce qui donneroit davantage si l'on avoit la véritable époque de la naissance de Cléomène. [t] Cléombrote, pere de Léonidas étoit plus jeune que Cléomène, puisqu'il s'étoit trouvé en état d'épouser Gorgo, fille de ce prince, et de laquelle il étoit oncle.

t Herod. VII. 207.

Leur pere Anaxandride régnoit depuis plusieurs années [y], et avoit terminé heureusement la guerre contre les Tégéates, dont le succès avoit toujours été si malheureux pour ses prédécesseurs, lorsque Crésus, se préparant à faire la guerre aux Perses, envoya proposer aux Spartiates d'entrer dans son alliance : ce qui est relatif à l'année 549, ou à la troisieme année de la 57e. olympiade. Les Lacédémoniens avoient trouvé le moyen d'enlever aux Tégéates un squelette, qu'ils prétendirent être celui d'Oreste ; et ce fut à cette cause qu'ils attribuerent leur victoire. Solin [z] rapporte cette translation des ossemens d'Oreste à la 58e. olympiade, ou à l'an 548 avant l'ère chrétienne; ce qui quadre parfaitement.

Anaxandride qui régnoit alors étoit le neuvieme descendant d'Agésilaüs ; et suivant l'évaluation des générations re-

[y] Herod. I. 67. 81.
[z] Sol. cap. 1.

que pour celles de Lacédémone, la naissance d'Archélaüs, son huitième ayeul, doit être de l'année 872. Suivant l'évaluation commune elle sera de l'an 849.

M. Newton met la naissance de Charilaüs, collégue d'Archélaüs en 708. De-là à l'an 548 il n'y a que 240 ans : ce qui donne 26 ans seulement à chacune des neuf générations.

S'il faut juger de la durée des regnes antérieurs à la bataille de Thermopyles, par celles des regnes postérieurs, qui dans la branche des Proclides ont duré 27 ans, l'un portant l'autre, et 33 ans dans celle des Eurysténides, la durée commune sera de 30 ans, au lieu que M. Newton ne leur en donne que 20. Mais toutes ces évaluations conjecturales sont assez inutiles en cette occasion, parce que la chronologie étoit fondée sur la durée des regnes, connue et déterminée par la suite des événemens.

M. Newton différe de la chronologie des anciens, de 167 ans, dans la date de la régence de Lycurgue et de la naissance de Charilaüs. Il les place en 708, avant l'ère chrétienne, au lieu qu'ils les mettoient à l'an 875. Ils auront donc commis un erreur de 167 ans; et il faut voir qu'elle est la partie de l'histoire, postérieure à Lycurgue, sur laquelle auroit pu tomber cette erreur.

1°. Il faut en exclure la suite des regnes postérieurs à l'an 548, et aux deux rois Anaxandride, fils de Léon et Ariston, fils d'Agasiclès; parce que la durée de ces regnes est marquée par la suite des histoires d'Hérodote et de Thucydide, écrivains contemporains.

2°. Il faut encore en exclure l'interyalle écoulé depuis la fin de la seconde guerre de Messéne, terminée par les rois Anaxander, petit-fils de Polydore, et Anaxidamus, arriere petit-fils de Théopompe. Isocrate, contempo-

rain de Thucydide et d'Hérodote, nous apprend que la conquête de la Messénie étoit antérieure de 300 ans à la bataille de Leuctres, donnée en 370, et Pausanias nous donne la date précise de la prise d'*Ira* l'an 667 avant l'ère chrétienne[y], 398 avant la bataille de Leuctres, et celle de la prise de *Phigalia*[z] l'an 658, et 387 avant la bataille de Leuctres. Il nous donne aussi celle de la fondation de Messine par les messéniens[a] après qu'ils se furent emparés de Zanclé, à laquelle ils donnerent leur nom, l'an 663. Les trois olympiades 28, 29 et 30, de même que la suivante, étoient remarquables par les quatres victoires consécutives du Lacédémonien Chion; lequel accompagna Battus, lorsqu'il alla fonder la colonie de Cyrène.

y Olymp. 28. anno 1.

z Olymp. 30. anno 2.

a Pausanias s'est trompé. Zanclé prit le nom de Messine, beaucoup plus tard, & lorsque les Samiens & les Ioniens s'emparerent de Zanclé par le secours d'un tyran de Rhegieum, qui étant Messénien d'origine, les engagea à donner le nom de *Messina* à la ville de Zanclé.

La fin de cette guerre est donc, sans aucune difficulté, de l'an 667 avant l'ère chrétienne : cette année qui est celle de la prise d'Ira, étoit la dix-neuvieme de la guerre, selon le témoignage formel du poëte Tyrtée, qui se trouva à cette guerre : donc elle avoit commencé en 685. Il y avoit 39 ans, selon le même Tyrtée, que la premiere guerre contre les Messéniens avoit été terminée. Cette guerre avoit duré 20 ans entiers : donc elle avoit commencé l'an 744. Il ne peut encore s'être glissé d'erreur dans la durée de cet intervalle, soit parce que l'histoire en étoit écrite par des auteurs contemporains, soit parce que le nombre des générations demande absolument cette durée de 77 ans.

3°. Il n'est pas possible non-plus de faire tomber l'erreur sur le temps écoulé depuis la naissance de Charilaüs, jusqu'au commencement de la guerre de Mésséne. La durée de cet intervalle,

valle, qui est de 122 ans, est remplie par les trois générations de Charilaüs, Nicander et Théopompe dans une branche de la famille royale, et par celles d'Archélaüs, de Téléclus, d'Alcamène et de Polydore dans l'autre branche.

La guerre commença la 28. année du regne de Théopompe. Son pere Nicander en avoit régné 39; et son ayeul Charilaüs 65, parce qu'il étoit né sur le trône, comme nous avons vu plus haut. M. Newton met la naissance de Charilaüs en 708. Comment ajuster cela avec les preuves incontestables qui nous apprennent que son petit-fils Théopompe étoit déjà assez avancé en âge, lorsqu'il commença la premiere guerre de Messéne, l'an 744? La contradiction de ces hypothèses est trop sensible, pour que je m'arrête à la développer. Je ne me suis peut-être que trop étendu sur cette époque de Lycurgue; quoique j'eusse encore pu ajouter bien des choses, que ceux qui

ont un peu de connoissance de l'antiquité pourront aisément suppléer, et qui n'auroient servi qu'à fatiguer ceux de mes lecteurs qui sont moins familiarisés avec les recherches d'érudition.

§. VI.

Intervalle du retour des Héraclides aux jeux olympiques.

M. Newton place la tutele de Lycurgue 120 ans après le retour des Héraclides; et comme, de son propre aveu, cette durée est moindre que celle de quatre générations, il ne parle point de la généalogie de Charilaüs ni de celle de son oncle Lycurgue. Charilaüs étoit le septieme descendant d'Aristodême : ainsi entre sa naissance et celle des deux fils posthumes d'Aristodême, il faut placer six générations ou deux cens ans au moins. S'il est né en 708, comme le prétend M. Newton, la mort d'Aristo-

dême sera de l'an 908, et non de l'an 825, comme il le dit.

L'historien Ephorus marquoit [a] que Lycurgue étoit le onzieme depuis Hercule, et le cinquieme depuis la colonie conduite dans l'isle de Crete par Althémene, petit-fils de Téménus [b], l'un des trois fils d'Aristomachus, lesquels amenerent les Héraclides dans le Péloponèse. Eutychidas, cité par plutarque [c], comptoit Lycurgue pour le sixieme depuis Proclés, fils d'Aristodême; et Dieuchidas [d] mettoit 290 ans entre la prise de Troye et le temps de Lycurgue. Otant de cette somme 80 ans pour le temps qui a précédé le retour des Héraclides, reste 210 ans ou six générations.

M. Newton qui ne donne pas la généalogie de Lycurgue, en bâtit une pour Iphitus, sur laquelle il fonde sa chronologie : je dis qu'il la bâtit, car elle

[a] Apud *schol.* Pind. Pith. 1. pag. 195.
[b] Strabon X. 481.
[c] Plutarch. Lycurg.
[d] Clem. Strom. I. pag. 240.

n'est fondée sur aucun témoignage ancien; au contraire elle est opposée à toutes les traditions. Il suppose cet Iphitus petit-fils d'Oxylus qui conduisit les Héraclides dans le Péloponèse. Ce qui est absolument contraire à ce que nous apprend Pausanias de qui seul nous tenons cette généalogie.

Il nous apprend [e] que le plus ancien roi de l'Elide fut Climénus, fils de Cardis, descendu de l'ancien Hercule Idéen, l'un des Dactyles. Ce Climénus qui vint dans l'Elide 50 ans après le déluge de Deucalion, célébra des jeux à Olympie, et dédia un autel à Hercule, son ayeul, de même qu'aux autres Curetes.

Ce Climénus fut détrôné par Endymion, fils d'Aéthlius et petit-fils de l'ancien Eolus surnommé *Dios* ou Jupiter. Endymion épousa Chromia [f], petite-fille d'Amphictyon, frere d'Hel-

[e] Pausan. V. 393.
[f] Pausan. V. 375.

len, et il en eut trois fils et une fille. Epéus lui succéda, mais n'ayant laissé qu'une fille (mere d'Actor dont les fils surnommés les Molionides furent tués par Hercule), la couronne passa à Eléus, fils de sa sœur *Eurycide*. Le cinquieme descendant de ce prince, nommé comme lui Eléus, régnoit en Elide lors du retour des Héraclides.

Etolus, second fils d'Endymion, obligé de quitter le pays à cause d'un meurtre [g], se retira dans le pays nommé, depuis, Etolie, où il bâtit les villes de *Pleuron* et de *Calydon* sur lesquelles il régna. OEnée, pere de Méléagre et de Déjanire, descendoit d'Etolus à la quatrieme génération [h]. Andrémon, bisaïeul d'Oxilus, épousa Gorgé, fille d'OEnée; et comme ce prince n'avoit point d'autres enfans que Tidée qui avoit épousé Déiphyle, fille d'Adraste, et qui étoit établi dans le Péloponèse, la couronne passa à An-

g Apollod. I pag. 27.
h Apollod. I. pag. 35.

drémon, gendre du roi de Calydon [i]. Thoas, chef des Etoliens à la guerre de Troye, et fils de cet Andremon, étoit le sixieme depuis Etolus. Hémon fut fils de Thoas, et Oxilus, fils d'Hémon.

Oxilus ayant commis un meurtre par imprudence [k], en jouant au disque ou palet, fut obligé de se bannir pour un temps de l'Etolie. Après que le temps de son exil fut écoulé, il revint à Calydon, et rencontra les Héraclides auprès de Naupacte en Etolie, fort embarassés du sens d'un oracle [l] qui leur ordonnoit de prendre pour chef et pour conducteur un homme à trois yeux. Oxilus avoit perdu un œil d'un coup de fleche dans un combat; et comme il étoit à cheval lorsqu'ils le rencontrerent, ils crurent que son œil unique joint à ceux de l'animal qu'il montoit, faisoit les trois yeux que l'oracle leur avoit ordonné de prendre pour guides.

i Apollod. II. 143.
k Paus. V. 381.
l Pausan. ibid. Apollod. II. 143.

Oxilus accepta leur proposition, à condition qu'il auroit l'Elide pour sa part de la conquête. Ce pays étoit l'ancienne patrie de sa famille, et dans la crainte que sa fertilité ne portât les Héraclides à violer la promesse qu'ils lui avoient faite, après qu'il leur eut fait trouver des vaisseaux pour le trajet de *Molyéria* à *Dimé* dans l'Achaïe, comme il régloit leur marche, il leur fit traverser les montagnes d'Arcadie au lieu de les conduire par l'Elide qui étoit le chemin naturel.

Oxilus avoit amené avec lui plusieurs Etoliens; il marcha à leur tête vers Elis. Le roi Eléus sortit avec une armée pour les combattre, mais les Eliens et les Etoliens se rappelant leur premiere origine, crurent que cette guerre se devoit décider par un combat singulier qui épargneroit le sang des deux partis. Chaque armée choisit son champion : celui des Etoliens fut vainqueur, et Eléus céda le trône à Oxilus. Celui-ci usa modéré-

ment de sa victoire : il se contenta d'obtenir des Eliens qu'ils partageroient leurs terres avec les Etoliens ; au lieu que les Doriens avoient dépouillé entiérement les anciens habitans des lieux dont ils s'étoient emparés, les réduisant en esclavage, ou les obligeant d'abandonner le pays.

Oxilus pensant à rendre sa domination encore plus supportable à ceux du Péloponèse, envoya chercher à *Hélice*, ville d'Achaïe, *Agorius*, fils de *Damosius*, et arriere petit-fils d'Oreste : ce qui montre que la pleine et parfaite jouissance du Péloponèse, et la possession tranquille des Doriens, ne commença pas aussi-tôt après leur entrée dans le pays, l'an 80 depuis la prise de Troye. Le moins que l'on puisse donner à cet *Agorius*, au temps de son association par Oxylus, c'est vingt ans : son grand pere Penthilus régnoit au temps du retour des Héraclides ; et *Graüs* son cousin-germain, fils d'Echélatus, et

petit-fils de Penthilus, comme lui, fonda la ville de Cumes en Eolie [m], 150 ans après la prise de Troye, et 70 ans après l'entrée des Héraclides dans le Péloponése; de façon que le temps de l'association d'Agorius par Oxylus doit être de la fin de la vie d'Oxylus, et longtemps après le retour.

Oxylus eut deux fils de sa femme Piéria [n], Etolus, qui mourut jeune avant Oxylus, et Laïus qui lui survéquit : il régna après lui; mais la couronne ne passa point à ses descendans. « C'est » par cette raison, dit Pausanias, que » je ne rapporterai point leur généa» logie; mon dessein n'étant pas de » donner en cet endroit la suite des fa» milles qui n'ont pas régné ». Les termes de Pausanias sont précis; il dit *qu'il supprime à dessein* une généalogie qui lui étoit connue, et il ajoute

m Paufan. III. 106. Strabon. XIII. Anticlides 16. No. 5. ap. Athenæ. XI. 3. Mirtil. Lesb. *ap. plut. de nim. Terr:ſtr.*

n Pauſ. V. 382.

tout de suite, « dans les temps postérieurs, Iphitus *qui tiroit son origine* » d'Oxylus, et qui fut contemporain de » Lycurgue le législateur de Lacédémone, rétablit les jeux olympiques, » interrompus depuis long-temps.

Une inscription qui est à Olympie, donne le nom d'*Hémon* au pere d'Iphitus; l'opinion commune des autres endroits de la Grece le nomme Praxonidas; mais *les anciennes Ecritures*, c'est-à-dire, les titres conservés dans les archives d'Elis, prouvent que le pere d'Iphitus portoit le même nom que lui.

Selon M. Newton, Iphitus étoit petit fils d'Oxilus, et rétablit les jeux olympiques 52 ans après le retour des Héraclides. Il ajoute qu'il étoit le fils de Praxonidas; préférant ainsi une opinion populaire à l'autorité des archives d'Elis, où la postérité d'Iphitus subsista toujours depuis, et conserva la présidence des jeux olympiques jusqu'à la 50e. Olympiade de Corébus, c'est-à-

* Paus. V. 396.

dire, pendant 304 ans, si on en excepte trois Olympiades, qui, par cette raison, étoient marquées comme *nulles*, ou comme de fausses Olympiades, dans les archives des Eléens. Ces registres sont ce que Pausanias nomme les *vieilles écritures d'Elis*, et sur lesquelles Iphitus étoit nommé fils d'un autre Iphitus.

Mais quoi qu'il en soit du vrai nom du pere d'Iphitus, sur quoi M. Newton se fonde-t-il pour faire Praxonidas fils d'Oxylus ? Pausanias nous apprend qu'il n'eut que deux fils, Etolus, mort jeune, et Laïus qui lui succéda au royaume. Iphitus descendoit de ce Laïus, et il en étoit séparé par plusieurs générations que Pausanias nous avertit qu'il supprime à dessein, quoiqu'il les connût. Si Iphitus eût été petit-fils d'Oxylus, cet écrivain ne se fût pas exprimé comme il a fait, et n'auroit pas employé à s'excuser de ne pas rapporter sa généalogie, plus de temps qu'il n'en falloit pour la déduire.

Le synchronisme d'Iphitus et de Lycurgue montre qu'ils étoient également éloignés du temps de la conquête du Péloponèse, ou de celui d'Oxylus. Lycurgue étoit le septieme depuis Aristodème : donc Iphitus étoit le septieme depuis Oxylus, contemporain d'Aristodème. Ainsi ce sont trois générations, entre Laïus et le pere d'Iphitus, que Pausanias a omises, parce que ceux qui les composoient étoient des hommes obscurs, desquels il n'avoit rien à dire. Ainsi, il est hors de doute que la généalogie des ancêtres d'Iphitus étoit très-différente de celle qu'a imaginée M. Newton, et qu'elle étoit contraire à sa nouvelle chronologie.

SECTION VI.

Chronologie de l'histoire d'Athenes.

LES changements que M. Newton fait à la chronologie Athéniene, sont

les mêmes que ceux qu'il a faits à celle de Lacédémone; parce que les anciens donnoient la même durée à l'une et à l'autre. L'histoire d'Athenes étoit beaucoup mieux connue, et sa chronologie plus assurée que celle des villes du Péloponèse, non-seulement parce que les Athéniens avoient été de tout temps très-soigneux de conserver leurs antiquités; mais encore, parce que leur pays n'avoit essuyé aucune de ces révolutions auxquelles le Péloponèse avoit été exposé. Aucune invasion n'avoit obligé les peuples de l'Attique d'abandonner leur patrie, pour aller au loin chercher de nouveaux établissemens; et la tradition avoit conservé, comme de main en main, la connoissance des monumens anciens, même de ceux qui n'avoient aucune inscription; et à plus forte raison de ceux sur lesquels on avoit gravé les noms des hommes pour qui ils avoient été élevés. Outre ces monumens, on avoit à Athenes un très-

grand nombre d'anciennes poësies, composées même dans les siecles héroïques. Au temps d'Herodote et de Thucydide, on distinguoit les véritables poëmes d'Eumolpe, de Musée, d'Orphée, etc. d'avec ceux qui avoient été supposés sous leurs noms. Cette supposition même, qui est au moins du siecle de Pisistrate, et à laquelle il donna occasion, sans le vouloir, par la dépense qu'il faisoit pour rassembler dans sa bibliotheque les ouvrages des anciens poëtes; cette supposition, dis-je, prouve qu'il y avoit eu des ouvrages publiés véritablement par ces anciens poëtes : car on ne s'avise gueres de publier des ouvrages sous le nom de ceux qui n'en ont point écrit.

Malgré le grand nombre de preuves que l'histoire d'Athenes me pourroit fournir contre la nouvelle chronologie de M. Newton, je m'y arrêterai beaucoup moins qu'à celle du Péloponèse, parce que cette premiere partie n'est

déjà que trop longue. D'ailleurs il me reste tant de choses à examiner, que je crains de fatiguer l'attention du lecteur par la secheresse inévitable dans ces sortes de discussions. Je me contenterai de quelques observations générales, auxquelles ceux de mes lecteurs, à qui ces sortes de recherches sont plus familieres, pourront aisément ajouter de nouvelles preuves, s'ils veulent se rappeller les choses qu'ils ont vues.

Les changemens, faits successivement dans la forme du gouvernement d'Athenes, partagent l'histoire de cette ville en différens intervalles, qui étoient comme autant d'époques, par lesquelles la chronologie étoit déterminée et préservée des erreurs, qui peuvent plus facilement se glisser dans le calcul d'une longue durée.

Aussi-tôt après la prise de Troye, Demophon, fils de Thésée, remonta sur le trône, duquel l'usurpateur Menesthée s'étoit emparé par le secours

des fils de Tyndare [p], dont Thésée avoit enlevé la sœur Hélene, trente-cinq ans avant la prise de Troye. Hélene n'avoit alors que dix ans : elle en avoit 25, lorsqu'elle fut enlevée pour la seconde fois par Paris, fils de Priam ; et lors de la prise de Troye elle en avoit quarante-cinq. Quelques-uns prétendoient que, malgré sa grande jeunesse, Hélene n'étoit plus fille lorsqu'elle retourna à Argos. Elle étoit grosse [q] ; mais sa sœur Clytemnestre lui aida à cacher ses couches, et adopta même la fille qu'elle mit au monde, qui fut élevée sous le nom d'Iphigénie. On montroit même à Argos un temple de Lucine, dédié par Hélene à cette occasion. Si ce fait rapporté par Stésichore, par Euphorion de Chalcis, et par Alexandre de Pleuron est véritable, il faut avouer que la femme de

[p] Chronic. Thrasylli, ap. Clem. Stromat. I. pag. 335. Diod. Lib. IV. page 185. Hellanic. apud. Plut. Thes.

[q] Paus. II. p. 161.

Ménélas ne méritoit gueres le sang qu'elle fit répandre.

Démophon étoit fils de Thésée et de Phédre ; et il remonta sur le trône l'année même de la prise de Troye, selon Hellanicus, Egias, Denis d'Argos et Dercyllus, cités par Clément. Son regne, celui de son fils Oxynthès, et celui de ses deux petits-fils Aphidas et Thymétès durerent au moins quatre-vingts ans, puisque ce dernier eut pour successeur *Mélanthus*, l'un des princes Messéniens, descendus de Nélée, pere de Nestor, qui avoient été chassés de leur pays, et qui allerent chercher une retraite dans l'Attique.

Thymétès [r] fut le dernier roi d'Athènes, descendu d'Erechtée et de Cécrops. Castor comptoit la derniere année de son regne pour la 429e. depuis l'arrivée de Cécrops [s] étoit postérieur de 221 ans à celui d'Ogygès ; celui

r Eusèb. Chronic. §. 890.

s Afric. chronol. lib. 3e. ap. Eusèb. prepar. X. 10. ex Hellanico, Philochoro, Castore, Thallo, &c.

d'Ogygès précédoit de 1020 ans l'olympiade de Corébus : donc il étoit de l'année 1796 avant l'ère chrétienne, et celui de Cécrops de l'an 1575. Par le calcul de la chronique de Paros il est de l'an 1582, et par celui de Thrasyle dans Clément, de l'an 1577 : ce qui montre que l'on étoit assez d'accord sur l'époque de Cécrops.

Eusébe ne donne que 55 ans de durée aux regnes de Démophon, d'Oxynthè et de Thymétès : mais il est clair qu'il se trompe, et qu'ils en ont eu beaucoup davantage. Sur ce pied là Mélanthus seroit monté sur le trône d'Athènes 55 ans après la prise de Troye, et 25 ans avant le retour des Héraclides : cependant il ne quitta le Péloponèse qu'après avoir essayé inutilement de résister à l'invasion des Héraclides.

Ce Mélanthus étoit le cinquieme depuis Périclymène, frere aîné de Nestor, et il avoit avec lui les arriere-petit-fils de Nestor. Lorsqu'il arriva dans l'Attique

avec ses Messéniens, il trouva les athéniens en guerre avec les béotiens, pour la possession d'une place située dans les vallées du Mont *Parnès*, sur la frontiere des deux états. Les béotiens étoient, gouvernés alors par Xanthus, cinquieme depuis ce Pénelée qui les commandoit à la guerre de Troye, et dont ils avoient remis les descendans sur le trône, lorsqu'ils chasserent Authésion, pere de Théras, comme je l'ai rapporté en examinant la généalogie de la famille des Cadméïdes.

La famille des rois de Thébes nous donne quatre générations, depuis la guerre de Troye jusqu'à cet événement, de même que celle de Nélée. Ce qui prouve que les trois générations de la famille des Théséïdes avoient été longues. La chronologie de Castor fait finir le regne des descendans de Théséo vers l'an 1150; c'est-à-dire 130 ans environ après la prise de Troye, suivant le calcul d'Hérodote et de Thucydide.

et 50 ans après l'entrée des Héraclides dans le Péloponèse. Dans la chronologie d'Eratostène, qui met la prise de Troye en 1184, le regne de Xanthus et celui de Thymétès se trouveroient à la trentieme année après la prise de Troye, quoiqu'il y eut quatre générations entieres entre ces deux époques. C'est faute d'avoir compris cette différence de l'ancienne et de la nouvelle chronologie, qu'Eusébe et ceux qui l'ont suivi ont tout brouillé dans la chronologie d'Athènes : mais ces discussions demandent un ouvrage à part; je me contente de donner ici une idée générale de l'histoire d'Athènes.

Xanthus avoit envoyé défier le roi athénien à un combat singulier, dans lequel ils décideroient le différend des deux nations. Thymétès [t] étoit le cadet des fils d'Oxynthès, et même d'une naissance illégitime, et avoit fait périr

[t] Leonid, lib. IV. de popul. *Atticæ apud Athenæ.* lib. XI.

son frere pour s'emparer du trône. Le crime marche rarement avec le vrai courage : ainsi Thymétès n'osa s'exposer à un combat où personne ne pourroit partager le péril avec lui ; et par cette lâcheté il perdit le trône qu'il avoit acquis par un crime. Mélanthus, brave de sa personne, et cherchant à mériter la protection des athéniens, s'offrit pour combattre Xanthus. Le succès du combat fut également avantageux pour les athéniens et pour Mélanthus : car après sa victoire ils l'élurent pour roi à la place de Thymétès.

Castor nous apprend, que lui et son fils Codrus régnerent 58 ans. Ainsi [v], selon sa chronologie, Codrus fut tué l'an 1092. Ce prince étoit extrêmement vieux ; Conon [x] lui donne soixante et dix ans, lorsqu'il se sacrifia pour ses sujets. Son pere Mélanthus et lui, avoient reçu les Ioniens [y] chassés du Péloponèse

[v] Euseb. chron. §. 890.
[x] Conon. narrat. 26.
[y] Eudomus, ap. *Suid.* Codr.

par les Achéens; et l'Attique étoit un asyle ouvert à tous les ennemis des Doriens. Les Héraclides excités par ceux de Corinthe, auxquels la puissance des athéniens étoit plus redoutable à cause du voisinage, prirent les armes et entrerent dans l'Attique, sous la conduite d'Althémene [r] petit-fils de Témenus, roi d'Argos, mais dépouillé de la plus grande partie des terres de son ayeul, à cause des divisions et des troubles de sa famille. Alétès, roi de Corinthe [a], étoit avec lui. L'oracle de Delphes, consulté par les Héraclides, répondit que leur entreprise auroit un succès favorable, pourvu qu'il ne leur arrivât pas de donner la mort au roi des athéniens [b]; mais que sans cette attention, ils devoient s'attendre aux plus grands malheurs. Codrus instruit de l'oracle par un habitant de Delphes (car les Héraclides l'avoient tenu secret)

r Strab. XIV. 653.
a Paufan. II. 152. Conon. 26.
b Vid. Meurs. de Regib. Athen. III. 12, 13, & 14.

se déguisa; et sous l'habit d'un paysan alla insulter quelques soldats de l'armée ennemie dans un fourage. Ceux-ci le tuerent. Aussitôt après sa mort les athéniens, instruits par ceux à qui Codrus avoit confié son dessein, envoyerent redemander le corps de leur roi; et cet événement empêcha les Héraclides de continuer la guerre. Ils se contenterent de laisser une colonie Dorienne à Mégare [c] qui avoit fait jusqu'alors partie de l'ancienne Ionie, c'est-à-dire de l'Attique; et ils abatirent la colonne que Thésée avoit élevée autrefois à l'entrée de l'Isthme [d], pour marquer la séparation de l'Ionie et du Péloponèse.

Après la mort de Codrus les athéniens lui déférerent les honneurs héroïques; et comme ils avoient craint de profaner le titre de roi, en le conférant à des successeurs indignes de ce grand homme, ils ordonnerent que l'on ne donneroit

c Strab. IX. 393.
d Strab. III, 171. Plut. Thes.

plus au chef de leur état que le nom d'*Archonte*, ou de Prince. Médon et Nélée[a], les deux plus âgés des fils de Codrus, prétendirent à sa succession : Mélon étoit l'aîné; mais comme il étoit boiteux, Nélée soutint que ce défaut le devoit exclure. Sa prétention fut condamnée par l'oracle de Delphes. Il fut obligé de céder; mais ne pouvant se déterminer à vivre sous l'empire d'un frere qu'il avoit offensé, il se mit à la tête d'une partie des Ioniens du Péloponèse.

Philotas, descendu de Pénélée, ne pouvant se résoudre à vivre en particulier, dans un pays où ses ancêtres avoient régné, abandonna Thèbes, pour se joindre à lui : il fut suivi par les Thébains attachés à sa famille, par les Minyens d'Orchomènes, par les peuples de la Phocide, et par des Abantes de l'île d'Eubée.

Nélée se trouvant ainsi à la tête d'une

[a] Pauf. VII. 523.

colonie

colonie nombreuse passa dans l'Asie mineure, et s'empara du pays qui est des deux côtés de l'embouchure du Méandre.

La chronique de Paros marquoit l'époque de cette colonie[f]; et les éditeurs remplissant la lacune qui a effacé une partie des chiffres qui en donnoit la date, ils croyent que cette chronique marquoit l'an 596 avant la bataille de Salamine. L'auteur de la vie d'Homere marque l'an 622 avant le même événement, pour la fondation de Smyrne, qui précéda la colonie Eolique, mais d'un temps assez court. Cette année de la chronique de Paros seroit la 1076e. avant l'ère chrétienne, par la chronologie de Castor établie plus haut. La mort de Codrus est de l'an 1092, et de seize ans, antérieure à la colonie Ionique.

Médon, fils de Codrus, fut le pre-

f Epoch. 28. vid. not. Lydiat & Humph. Prideaux. pag. 39. & 192.

mier des archontes perpétuels; car leur dignité duroit autant que leur vie, de même que celle des rois. Il eut douze successeurs, dont les quatre premiers étoient ses descendans de pere en fils. Les six derniers se sont succédés de même de pere en fils[g]; ensorte que ces treize regnes font au moins douze générations. Eusébe, qui suivoit la chronologie de Castor, quoiqu'il l'abrégeât pour l'ajuster à ses hypothèses, ne donne que 317 ans à ces treize archontes. C'est environ 24 ans, à chacun, l'un portant l'autre; car les durées particulieres sont très-inégales, et telles qu'on les a pu déterminer ainsi d'une maniere arbitraire. Alcméon, par exemple, qui est le dernier de tous, n'a régné que deux ans. La chronologie réglée sur les hypothèses de Castor, donne 339 ans de durée aux regnes de ces 13 archontes: ce ne sont que 22 ans de différence; et leur durée,

[g] Vid. Meurs. de Regib. Athen. & de archontib.

suivant le système de Castor, a été la même que celle de 13 générations.

Après le regne d'Alcméon, dernier des archontes perpétuels, la forme du gouvernement changea. Les Athéniens, qui dès le temps de Thésée avoient pris des idées opposées au gouvernement monarchique, crurent n'avoir pas assez pourvu à leur liberté en abolissant le nom de roi, et en retranchant beaucoup de l'autorité royale; car ils n'en avoient conféré qu'une partie aux archontes. Une administration qui ne finissoit qu'avec la vie, et à laquelle on parvenoit par voie de succession, ressembloit encore trop à la royauté. Ainsi ils rendirent les archontes électifs, pour ne pas dépendre des hazards de la succession, qui pouvoit placer à la tête des affaires des hommes incapables de les conduire. Cependant ils s'attacherent à la famille de Codrus; et les anciens donnent le nom de *Médontides*, descendans de *Médon* aux

archontes électifs, de même qu'aux autres. La durée de leur pouvoir fut réduite à dix ans, après lesquels ils cédoient leur place à un autre, et se trouvoient exposés au ressentiment de leurs concitoyens, auxquels ils rendoient compte de l'usage qu'ils avoient fait du pouvoir suprême.

Ces archontes électifs ou décennaux sont au nombre de sept, qui se sont succédés pendant soixante et dix ans : tous les anciens sont d'accord sur le temps de leur durée ; et il n'est point du tout impossible que sept hommes, choisis dans la force de l'âge, ayent survécu chacun dix ans à leur élection.

La durée de leur charge parut encore trop longue aux Athéniens, et l'étendue de leur pouvoir trop considérable : ainsi ils crurent devoir abréger cette durée en la réduisant à une seule année, et diminuer leur pouvoir en le partageant entre neuf archontes, choisis

[a] Pollux. VIII. add. Meurs. *de archont. lib. I. cap. 9.*

indifféremment parmi tous les citoyens. De ces neuf, le premier portoit le nom d'*archonte*; et comme il donnoit son nom à l'année, parce que c'étoit lui duquel on datoit les actes et les décrets, on le nommoit *Eponyme*. Le second archonte prenoit le titre de *roi*, parce qu'il étoit chargé de l'intendance de certains sacrifices fondés par les anciens rois, et dans lesquels ce titre sembloit indispensable, pour remplir toutes les cérémonies dont la religion avoit rendu l'observation nécessaire. Le troisieme archonte avoit l'intendance des troupes, et la place d'honneur ou l'aîle droite à la guerre.

Les six autres archontes formoient un tribunal particulier; et ils avoient l'administration de la justice ordinaire, à l'exception des cas dont la connoissance étoit attribuée aux trois premiers archontes, ou à des tribunaux particuliers, comme celui de l'aréopage, et quelques autres.

Tous les anciens, sans exception, s'accordent à compter Callias, sous l'archontat duquel se donna la bataille de Salamine, en 480, avant l'ère chrétienne, pour le 204 archonte annuel. L'auteur de la chronique de Paros, Denis d'Halicarnasse, Jules, africain, Eusébe, Syncelle, etc. conviennent entre-eux sur cet article. Pausanias semble s'en écarter dans un endroit de son histoire : mais quand bien même on ne pourroit pas l'expliquer d'une maniere conforme à l'opinion commune, son autorité ne doit pas prévaloir contre le consentement unanime de ceux qui avoient traité la matiere exprès; lors, sur-tout, qu'il ne s'agit que d'un passage, où il parle des archontes, par occasion, et dans lequel il peut avoir pris un nom pour un autre. Il met l'archontat de Tlésias à l'an 684, et les autres mettent Créon premier archonte annuel en 683. Si ce Tlésias étoit le second dont le nom est in-

connu, la différence ne seroit que d'un ou deux ans; et la difficulté d'assigner le véritable commencement de l'année archontique, et de la faire quadrer avec l'année olympique, peut avoir causé une erreur d'un an ou deux, à cause de l'enjambement des diverses années grecques les unes dans les autres.

La durée de cette partie de l'histoire athénienne étoit déterminée, non seulement par le nombre des archontes dont les noms se trouvoient marqués sur les monumens et dans les actes, mais encore par plusieurs événemens relatifs à la ville d'Athénes, et qui partageant cette durée en divers intervalles plus courts, empêchoient qu'il ne s'y pût glisser aucune erreur.

Sous l'archontat de Mégaclès, 52e archonte annuel, étoit arrivé le meurtre de Cylon, la premiere année de la 25e. olympiade : ce meurtre avoit eu de grandes suites, comme on l'a vu dans

l'histoire des Alcméonides, ou descendans du dernier archonte perpétuel; et il en étoit encore question au temps de la guerre du Péloponèse.

La législation de Dracon est du 59e. archontat[i], sept ans après le meutre de Cylon. La législation de Solon et la réforme qu'il fit au gouvernement d'Athène, est du 89e. archontat, trente ans après Dracon. La prise de Cyrrha est du 93e. archontat, ou de celui d'Alcméon, la cinquieme année après la législation de Solon. Ce fut 21 ans après la prise de Cyrrha, qu'on ajouta les combats Gymniques à la célébration des Panathénées, fête ancienne et établie par les premiers rois d'Athènes. Hippoclidès, un des ancêtres de Miltiade, étoit alors archonte, et le 114e. depuis l'établissement de l'archontat annuel. Neuf ans après, Pisistrate s'empara de l'autorité souveraine, sous l'archontat de Comias, qui étoit la 123e.

i *Tatian. apud Clem. Strom.* I. Euseb. num. 1393.

depuis Créon. La tyrannie de Pisistrate, compris le temps de ses deux exils, dura 33 ans. Celle de ses deux fils en dura 18. Ainsi la ville d'Athènes recouvra sa liberté au bout de 51 ans. Cet événement précede de 20 ans la bataille de Marathon, et de 30 celle de Salamine. Ainsi cette durée de 203 ans contenoit dix époques ou points fixes, qui ne permettoient pas de se tromper sur la durée des neuf intervalles dans lesquels elle étoit partagée.

La durée totale de l'histoire d'Athènes étoit divisée en cinq grands intervalles, depuis Cécrops jusqu'à la bataille de Salamine, lesquels comprenoient 1095 ans; savoir, 429 sous les rois du sang de Cécrops et d'Erechthée; 58 sous ceux de la famille de Nélée; 335 sous les archontes perpétuels; 70 ans sous les archontes décennaux, et 203 ans sous les archontes annuels.

M. Newton retranche 495 ans de cette durée; savoir, 169 ans de la durée

des Cécropides, qu'il réduit à 260 ans; 41 de la durée des regnes de Mélanthus et de son fils Codrus, réduisant à 17 ans au plus les 58 marqués par Castor. Il réduit les treize archontes perpétuels à douze, et réduit de même à 15 ans, l'un portant l'autre, la durée de leurs regnes, au lieu qu'il en avoit donné 19 aux regnes précédens. La raison qu'il en rapporte, est *l'instabilité des affaires publiques d'Athènes.* [k] Mais l'histoire ne nous marque aucune révolution pour ce temps-là : au contraire, elle nous fait voir que ces archontes perpétuels se sont presque tous succédés de pere en fils; ensorte que leurs regnes font autant de générations. L'instabilité prétendue du gouvernement d'Athènes seroit une raison pour abréger

[k] Newton, chronolog. page 127. *The state being unstable* : c'est ainsi qu'il faut traduire, & non *parce que leur charge n'étoit pas fixe*, comme ont fait les auteurs de la traduction françoise, qui ont mis M. Newton en contradiction avec lui-même, en lui faisant dire qu'une charge possédée par ceux qui en étoient revêtus *leur vie durant*, c'est leur expression, n'étoit pas une *charge fixe. State* en anglais & *état* en françois ne se disent plus pour signifier

la durée de ces archontes perpétuels, s'ils eussent été électifs et pris dans des familles différentes. Elle peut servir à rendre raison de la diminution du pouvoir des archontes ; mais elle ne prouve pas que la durée des générations ait été plus courte. D'ailleurs, comme on l'a déjà dit, l'inégalité de la durée de ces archontes montre que leurs regnes avoient été déterminés sur d'anciens monumens, et non point évalués au hazard et sur la seule présomption de la durée des générations.

La chronique de Paros date plusieurs événemens des années du regne de ces archontes. Philochorus, Euthyménès, Castor et plusieurs autres, en avoient marqué dans leurs chronologies. Pausanias nous en donne plusieurs exemples.

Leur commencement étant le même que celui du passage des colonies Ioni-

une *charge* ou un *emploi*. Ce n'eſt pas le ſeul endroit de cette verſion dans lequel on ne préſente pas toujours le ſens de M. Newton, quoique l'on traduiſe ſes paroles.

ques dans l'Asie mineure, et que la fondation des villes d'Ephese, de Milet, de Colophon, etc. l'époque de l'archontat de Médon étoit déterminée par celle de l'établissement de son frere Nélée dans l'Ionie. Or, cette derniere époque étoit constante parmi les anciens. Eratosthène[1] plaçoit le passage des colonies Ioniennes 564 ans avant la bataille de Salamine, 361 avant l'établissement des archontes annuels, et 291 ans avant les archontes décennaux. C'est seulement 46 ans après l'époque du commencement des archontes perpétuels, dans l'hypothèse de Castor; et cette différence vient de ce qu'Eratosthène, comme nous l'avons dit, a trop resserré les événemens liés avec le retour des Héraclides: il les a comme entassés les uns sur les autres. Aristarque, Philochaorus et Apollodore étoient de même opinion qu'Eratosthène sur la date de la colonie Ionique, à huit ou dix ans près.

[1] Clemens. Alex. *Stromat.* I. p. 400.

M. Newton ne donne que 153 ans aux regnes des archontes perpétuels, les évaluant à 13 *ans piece*, pour me servir de l'expression angloise ; et il retranche 179 ans de cet intervalle.

A l'égard de l'intervalle suivant, ou de celui des archontes décennaux, M. Newton ne peut se persuader que ces sept archontes ayent tous rempli les dix ans de leur magistrature ; et sur ce seul fondement il réduit les 70 ans de leur gouvernement à 40 ans, sans s'embarrasser si cette hypothèse est contredite par tous les anciens, et s'il étoit probable qu'ils se fussent trompés sur un point d'histoire dont il leur étoit si facile de s'éclaircir, par le grand nombre de monumens qu'ils avoient entre les mains. Castor qui vivoit après Eratosthène, et avant Apollodore [m] qui le cite dans sa bibliothéque, avoit écrit un ouvrage exprès pour relever les fautes des chronologistes ; et par les

[m] Apollod. bib. lib. II. page 69.

citations que les anciens font de son ouvrage, on voit qu'il avoit porté l'exactitude à reprendre les chronologistes, ses prédécesseurs, jusques à la vétille.

Les retranchemens faits par *M.* Newton [a], à la durée des intervalles précédens, ne montant qu'à 422 ans, il est obligé de retrancher 76 ans de la durée des archontes annuels, et de supposer que sur le nombre des 203, marqués dans les registres publics et sur les monumens, il y en avoit 76 d'imaginés, c'est-à-dire plus d'un tiers. La raison que M. Newton en donne, c'est que la chronologie des temps antérieurs à Cyrus ayant été réglée par la durée des générations, et les chronologistes ayant confondu les regnes avec les générations, il a dû leur arriver d'augmenter la durée des regnes de

[a] Newton, chronolog. page 120 & 121.

[b] Dans sa chronique il compte de même, mettant le premier archonte en 607. Dans l'exemplaire manuscrit que j'ai vu autrefois, il comptoit 130 archontes avant l'an 480.

trois septiemes : c'est pour cela que des 203 archontes, il en retranche 76. M. Newton a soin de nous avertir que cette méthode ne doit être employée que quand on n'en a pas de meilleure : c'est pour cela qu'il ne retranche rien depuis la fin des Pisistratides en 509. Ainsi sa réduction tombe sur les 174 archontes précédens, qu'il réduit à 98. Cet argument est de la nature de ceux auxquels on n'entreprend jamais de répondre, parce qu'il y auroit trop de choses à dire. Quand le principe de M. Newton seroit aussi vrai, qu'il a été démontré faux, quel rapport peut avoir la confussion des générations et des regnes, avec une chronologie réglée par le nombre des archontats ; magistratures annuelles qui étoient marquées dans les monumens et qui servoient à dater les actes ? Je ne m'étendrai pas sur cet article : je me contenterai de demander : 1°. Pourquoi M. Newton retranche dix ans de la

durée de la tyrannie de Pisistrate et de ses enfans, contre les témoignages formels d'Hérodote, de Thucydide, d'Aristote et des autres anciens, qui déterminent cette durée par les époques de différens événemens de la vie de Pisistrate. 2°. Sur quoi il se fonde pour ne mettre que dix ans de distance, entre la législation de Solon et celle de Dracon; au lieu que les anciens comptoient 30 ans entre l'une et l'autre : ce qui est conforme à ce que Plutarque nous apprend de la situation où Athènes se trouvoit au temps de Solon. Il avoit quarante ans, selon les anciens lorsqu'il publia ses nouvelles loix; il en auroit eu trente au temps de Dracon, selon M. Newton. Il y a même plus; dans sa chronologie Solon est mort l'an 549. Il est prouvé [p] qu'il avoit alors 80 ans : donc il seroit né l'an 628, et 20 ans avant l'établissement de l'archontat annuel.

[p] Mémoires de l'académie des belles-lettres, tome V, page 276, Dissertation sur la chronologie Lydienne.

3°. Enfin, je demanderai comment on peut ajuster l'époque du rétablissement des jeux pythiens par les Amphictyons, la deuxieme année de la 47ᵉ olympiade, avec la cronologie de M. Newton, qui place le commencement de la guerre des Amphictyons en 568, vingt-deux ans après la date des jeux célébrés lorsque la guerre eût été terminée.

Conclusion de la premiere partie.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la partie de l'ouvrage de M. Newton qui regarde la chronologie des temps postérieurs à la prise de Troye. Je crois en avoir dit plus qu'il n'étoit nécessaire pour mettre le lecteur en état de décider s'il a eu raison de retrancher 376 ans de la durée que donnoient à cette partie de l'histoire, Hérodote, Thucydide et tous les chronologistes antérieurs à Eratosthène et à l'auteur de la chronologie de Paros. Eratos-

thène avoit retranché 96 ans de l'intervalle marqué par Hérodote et suivi par Thucydide, entre la prise de Troye et la bataille de Salamine. L'auteur de la chronique de Paros n'en avoit retranché que 7.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit sur les moyens qu'avoient eu les anciens pour s'assurer de la durée de cet intervalle. Ces moyens étoient;

1°. La suite et le nombre des générations dans un grand nombre de familles différentes, qui, sorties du même tronc, ou du moins de héros contemporains et qui s'étoient trouvés aux mêmes expéditions, s'étoient répandues dans les divers cantons de la gréce, avoient passé dans les îles, ou s'étoient même transplantées dans les pays barbares, sur les côtes de l'Asie mineure et jusques dans la Lybie.

2°. La durée des regnes et des magistratures perpétuelles, soit civiles, soit même religieuses; comme la sacrifica-

ture des prêtresses de Junon à Argos, dont Thucydide s'est servi pour lier la chronologie de son histoire avec celle d'Hellanicus, qui avoit réglé sa chronologie par les années de ces Prêtresses.

3°. Le nombre et la suite des magistratures annuelles d'Athènes, de Lacédémone, de Corinthe.

4°. La célébration des jeux publics d'Olympie, de Némée, de l'Isthme de Delphes, des Panathenées, etc.

5°. La durée des diverses colonies grecques qui conservoient avec soin la date de leur fondation, et qui s'assuroient de cette époque, soit par la durée des générations, soit par celle des magistratures établies pour régler l'état.

6°. La suite et l'ordre des événemens, soit généraux pour toute la Gréce, soit relatifs aux états particuliers; comme les guerres, les conquêtes, les traités de paix ou d'alliance, les législations, les réformes dans le gouvernement,

l'établissement des fêtes et des cérémonies soit politiques soit religieuses, les fondations ou les réparations des temples, des autels et des monumens consacrés aux dieux, ou destinés à conserver la mémoire des grands hommes.

Les grecs, qui ont été de très-bonne heure une nation studieuse et policée, ont dû avoir pour écrire leur histoire les mêmes secours que nous avons, au moins, pour celle des temps obscurs de nos nations occidentales dans les siècles d'ignorance. Peut-être pourroit-on avancer qu'ils ont dû porter le soin, sur cet article, bien plus loin que n'ont fait nos ancêtres. Car si je puis le dire sans blesser l'orgueil des modernes, les grecs connoissoient mieux la gloire de la véritable noblesse, qui ne devroit venir que des grandes actions, et ils y étoient plus sensibles que nous ne l'avons jamais été : non qu'ils valussent mieux que nous ; mais parce que la forme du gouvernement ne laissoit

aux particuliers d'autre moyen de se distinguer du reste de leurs concitoyens, que la supériorité du mérite personnel ou du moins de celui de leurs ancêtres, et le souvenir des grandes actions qui les avoient rendus célèbres.

Tout ce qui pouvoit acquérir quelque célébrité devenoit par là d'un prix infini, parce qu'il procuroit un avantage réel. Les autels héroïques, les statues, les tombeaux, les colonnes, les inscriptions et tous les autres monumens élevés en l'honneur d'un homme célebre, devenoient autant de titres de noblesse pour sa famille. Ses descendans veilloient avec soin à leur conservation. Ils se glorifioient même des victoires remportées à Olympie. Hérodote, en beaucoup d'endroits, remarque que ceux dont il parle descendoient de ces vainqueurs olympiques. La couronne que ces vainqueurs recevoient aux yeux de toute la Gréce rassemblée dans ces solemnités, les couvroit d'une

gloire qui les distinguoit de tous leurs concitoyens, et à laquelle, comme je l'ai déjà observé, leur patrie ne dédaignoit pas de s'associer. Des marques si flatteuses de distinction accordées à un simple citoyen fixoient sur lui tous les regards; et si elles ne lui tenoient pas toujours lieu de mérite, du moins arrivoit-il souvent qu'elles faisoient ouvrir les yeux à ses concitoyens sur des talens qu'ils eussent ignorés long-temps. Les grecs étoient si jaloux des moindres marques de distinction, qu'ils ne négligeoient pas même le souvenir des victoires remportées par leurs chevaux, lorsqu'il leur arrivoit de les prêter à d'autres. Pindare en pourroit fournir plusieurs exemples.

Les descendans des rois n'avoient chez les grecs aucune prééminence sur le reste des citoyens d'un état libre. La noblesse consistoit toute dans la célébrité, et dans les grandes actions de ceux dont on tiroit son origine.

Chez les peuples amoureux de la liberté jusqu'à la fureur, une origine royale n'étoit propre qu'à inspirer des craintes et des soupçons : on ne se paroit point chez eux du sang de ses ancêtres, mais seulement de leurs exploits ; c'est delà que venoit la prodigieuse sensibilité des anciens grecs, pour la conservation de tous les monumens qui transmettoient à la postérité le souvenir des grandes actions.

Rien n'approchoit des soins qu'ils prenoient pour en empêcher la destruction : on les avoit presque tous sanctifiés par la religion ; et dans les guerres les plus sanglantes, les tombeaux étoient une chose inviolable, de même que les temples, les autels héroïques, les colonnes et tous les monumens de ce genre. Leur destruction étoit regardée comme un attentat contraire au droit naturel, et à ces engagemens sacrés dont la force subsiste même entre les nations ennemies.

Ce ne seroit pas connoître les hommes, que de croire qu'ils vissent alors sans chagrin et sans jalousie des distinctions, qui mettoient quelques-uns de leurs citoyens au-dessus d'eux; qu'ils ne fussent pas toujours prêts à s'élever contre les usurpateurs de cette noblesse; et que les généalogies ne fussent pas discutées et contredites alors avec autant de soin, pour le moins, qu'elles le sont maintenant. On a vu plus haut que les rois de Macédoine s'étant présentés pour combattre aux jeux olympiques, on voulut les en exclure sous prétexte qu'étant étrangers, ils ne devoient point être admis à des jeux qui n'étoient faits que pour les grecs. Les Macédoniens, mêlés de Thraces et d'Illyriens, passoient pour barbares, quoique la premiere origine de leur nation fut la même que celle des grecs. Ils n'étoient point réputés du corps des Hellénes, et n'avoient jamais été unis avec le corps politique de la

la Gréce : c'est pour cela qu'après l'expédition de Xercès on ne leur fit pas un crime d'avoir livré passage aux Perses, et de s'être soumis à eux, comme on en fit un aux béotiens : au contraire on scut bon gré aux roi des macédoniens de quelques démarches qu'il avoit faites, pour engager les grecs à un accommodement.

La difficulté que l'on faisoit aux rois de Macédoine de paroître devant les *hellanodiques*, ou juges des hellènes ; c'étoit le titre de ceux qui présidoient aux jeux olympiques. Ces princes, qui descendoient d'Hercule par Caranus et par Téménus, produisirent leurs titres et furent admis par un jugement, dont Hérodote parle plusieurs fois, et qu'il assure avoir été rendu avec connoissance de cause.

Je veux croire qu'il y avoit dans la Grece des généalogies fabuleuses ; que même dans celles qui étoient les plus assurées, il y avoit quelques de-

grés douteux. Mais se persuadera-t-on que toutes étoient fausses; et que dans les généalogies d'un si grand nombre de familles différentes, jalouses les unes des autres, et souvent opposées d'intérêts et de factions, on s'étoit accordé à supposer précisément le même nombre de générations fausses, et à les augmenter toutes dans la même proportion; comme si les différens faussaires qui ont dû y travailler s'étoient tous donné le mot?

On a vu plus haut que les familles connues comptoient toutes 24 degrés de générations entre le passage de Xerxès et la guerre de Troye. L'usage, attesté par les anciens, de ne marier jamais les hommes avant trente ans, donnoit 800 ans pour la durée de ces vingt-quatre générations. M. Newton, qui reconnoît dans sa réponse cette durée des générations, ne donne que 424 ans à cet intervalle : donc il faut, ou qu'il réduise les 24 générations à 13, suppo-

sant qu'il y en a 11 de fausses; ou que contre son principe, et contre ce qui est prouvé par l'expérience de tous les temps, il évalue les générations à 17 ans et demi.

Fin de la premiere partie, et du second volume.